

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Extension et restructuration de l'Hôpital Franco-Britannique sur la commune de Levallois-Perret (92)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39 a Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du Code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² . --> Le projet prévoit la création de 16 145 m ² de surface de plancher. Dans le cadre des régime ICPE, le projet est soumis au rubrique 2910 (au sujet des groupes électrogènes) et 1185 (au sujet des groupes froids).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension et la restructuration de l'Hôpital Franco-Britannique.

La surface de plancher neuve créée sera de 16 145 m², celle de restructuration de 9 586 m² et la surface de plancher démolie de 2 800 m², pour une surface de plancher totale de 25 731 m².

La hauteur sera équivalente à du R+7.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la démolition et restructuration de l'Hôpital Franco-britannique afin de pouvoir offrir plus de service dans un cadre où la qualité de vie fait partie intégrante du projet.

L'Hôpital Franco-britannique constitue un équipement compact et hautement fonctionnel dans un contexte urbain dense. La partie existante et les parties d'extension sont d'abord pensées comme une seule entité urbaine. L'agencement des services dans le volume global répond aux spécificités de chaque programme, au degré de nécessité d'interconnexion, ainsi qu'au rapport de chaque service à la ville.

- le projet consiste en l'extension et la restructuration des bâtiments existants visant :
- le regroupement de l'ensemble des activités sur le site du 4 rue Kléber ;
- l'amélioration du plateau technique ;
- le développement d'un projet de médecine de diagnostic et de médecine ambulatoire ;
- des travaux de modernisation et de mise aux normes de la structure ;
- la construction de parkings ;
- l'installation d'une crèche.
- la création d'un cœur social au sein de l'hôpital permettant le développement de services aux patients et le développement d'échanges entre utilisateurs.

Le projet sera conçu selon la RT 2012 -20%

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en deux phases :

- Phase 1 : 21 mois
 - démolition de l'école d'infirmière et du bâtiment d'Aspirant Dargent
 - extension de la partie Chaptal
 - extension de la partie Kleber 1
 - surélévation de la zone A
- Phase 2 : 20 mois
 - extension Kléber 2
 - réhabilitation des zones B et D

Une charte de chantier est en cours de réalisation afin de limiter les nuisances liées au projet durant le chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La volonté est de pouvoir accueillir dorénavant 291 lits et 100 places de parking dont 38 % de lits en chambres individuelles.

Des aménagements paysagers viendront agrémenter ce lieu de vie.



4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de démolir a déjà été obtenu le 21 avril 2021 pour le bâtiment d'Aspirant Dargent.

Pour le reste du projet, un permis de construire valant permis de démolir sera déposé.

Le projet n'est pas concerné par la Loi sur l'eau aussi bien à titre déclaratif ou à autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	25 731 m ²
Surface de plancher nouvellement créée	16 145 m ²
Surface de plancher restructurée	9 586 m ²
Surface de plancher démolie	2 800 m ²
Surface parcellaire	10 680 m ²
Nombre de lits	291 lits

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

4 rue Kléber
92300 LEVALLOIS-PERRET

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8 ° 5 3 ' 2 9 " 96N Lat. 2 ° 1 6 ' 4 6 " 72E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se localise à 1,5 km du site, il s'agit de la ZNIEFF de type II "Bois de Boulogne".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Levallois-Perret est couverte par le plan de prévention des bruits dans l'environnement des Hauts-de-Seine (3ème génération), approuvé en décembre 2018. Le site d'étude n'est pas concerné par des sources de bruit d'après les cartes stratégiques de bruit (carte type A Lden).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans trois périmètres de protection au titre des abords de monuments historiques : - Église réformée « la petite Etoile » ; - Villa Mauresque ; - Hôpital anglais Hertford British (Hospital Corporation). Une rencontre est prévue avec l'Architecte des Bâtiment de France courant octobre.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Levallois-Perret est couverte par le PPRI de la Seine approuvé en janvier 2004. Le site d'étude n'est pas concerné par le risque inondation. Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de pollution est actuellement en cours de réalisation afin de s'assurer de l'absence de pollution. Le site n'est pas concerné par un site BASOL, toutefois, il est identifié comme un site BASIAS du fait de son activité médicale.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se localise dans la zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien. Le projet ne fera l'objet d'aucun pompage. Le parking souterrain est en partie existant et la profondeur de la nappe est d'environ 12 m, par conséquent, aucun impact sur la nappe n'est prévu.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches se localisent : - "quartiers urbains" à environ 450 m; - "ensemble urbain de Paris" à environ 745 m.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se localise à environ 6,7 km au nord-est et il s'agit des "Sites de Seine-Saint-Denis".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais seront issus des sous sols créés sous l'IFS) et sous la zone sud Aspirant Dargent.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est déjà urbanisé. Le projet permettra de créer des espaces paysagers en surface et des toitures végétalisées permettant un apport de végétation et une biodiversité plus importante qu'en l'état actuel. Au total le projet comptabilisera 3 316 m ² d'espaces végétalisés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque séisme et le potentiel radon. Ces deux risques sont cependant évalués au plus faible niveau possible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au regard de sa vocation aucun risque sanitaire ne sera généré par le projet. Une étude pollution est en cours de réalisation, elle permettra de s'assurer de l'absence de risque sanitaire notamment.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les incidences liées au trafic de camions nécessaire à la réalisation des travaux seront limitées par les mesures prévues dans la charte chantier propre. En phase définitive, le trafic généré par le projet sera géré au travers des infrastructures routières et de transport en commun décrites en Annexe 7.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux pourra être source de bruit, des préconisations seront prises notamment, une charte de chantier propre est en cours de réalisation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>A l'instar des autres nuisances liées au chantier, celle-ci sera gérée au travers de la mise en œuvre de la charte de chantier propre prévue par la MOA.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase travaux pourra engendrer des rejets dans l'air (circulation des engins notamment).</p> <p>A l'instar des autres nuisances liées au chantier, celle-ci sera gérée au travers de la mise en œuvre de la charte de chantier propre prévue par la MOA.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modalités de gestion des eaux pluviales sont précisées en annexe 7.</p> <p>Afin de limiter les rejets et les volumes de stockage, le projet prévoit la création de toitures végétalisées avec une épaisseur comprise entre 15 et 30 cm et la création d'espaces verts sur dalle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets de chantier.</p> <p>Un diagnostic déchet avant démolition est en cours de réalisation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouveaux volumes n'affecteront pas le paysage urbain local de manière significative. Au contraire, les perceptions seront améliorées avec une végétalisation globale de la parcelle et des toitures, et la biodiversité locale en sera renforcée (Annexe 7).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures sont décrites dans la partie 6 de l'annexe 7 : notice d'accompagnement.

Des mesures de réduction en phase chantier et post-aménagement sont développées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante en lieu et place de parcelles déjà urbanisées. Les nouveaux volumes prévus n'affecteront pas le paysage urbain local de manière significative. Au contraire, les perceptions seront améliorées avec une végétalisation globale de la parcelle et des toitures, et la biodiversité locale en sera renforcée.

La desserte du site ne constitue pas d'enjeu puisqu'elle est performante et sera renforcée dans les années à venir. Le site n'a pas d'enjeu majeur en matière de risques, d'environnement ou de paysage.

Au regard des faibles enjeux de l'état initial et des caractéristiques du projet, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Naturellement, toutes les mesures nécessaires en phase chantier permettant d'éviter d'éventuelles pollutions des sols et d'éventuelles nuisances pour les riverains seront prises.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évaluations récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice d'accompagnement Annexe 7A : Pré-diagnostic écologique Annexe 7B : Étude trafic Annexe 7C : Notice architecturale

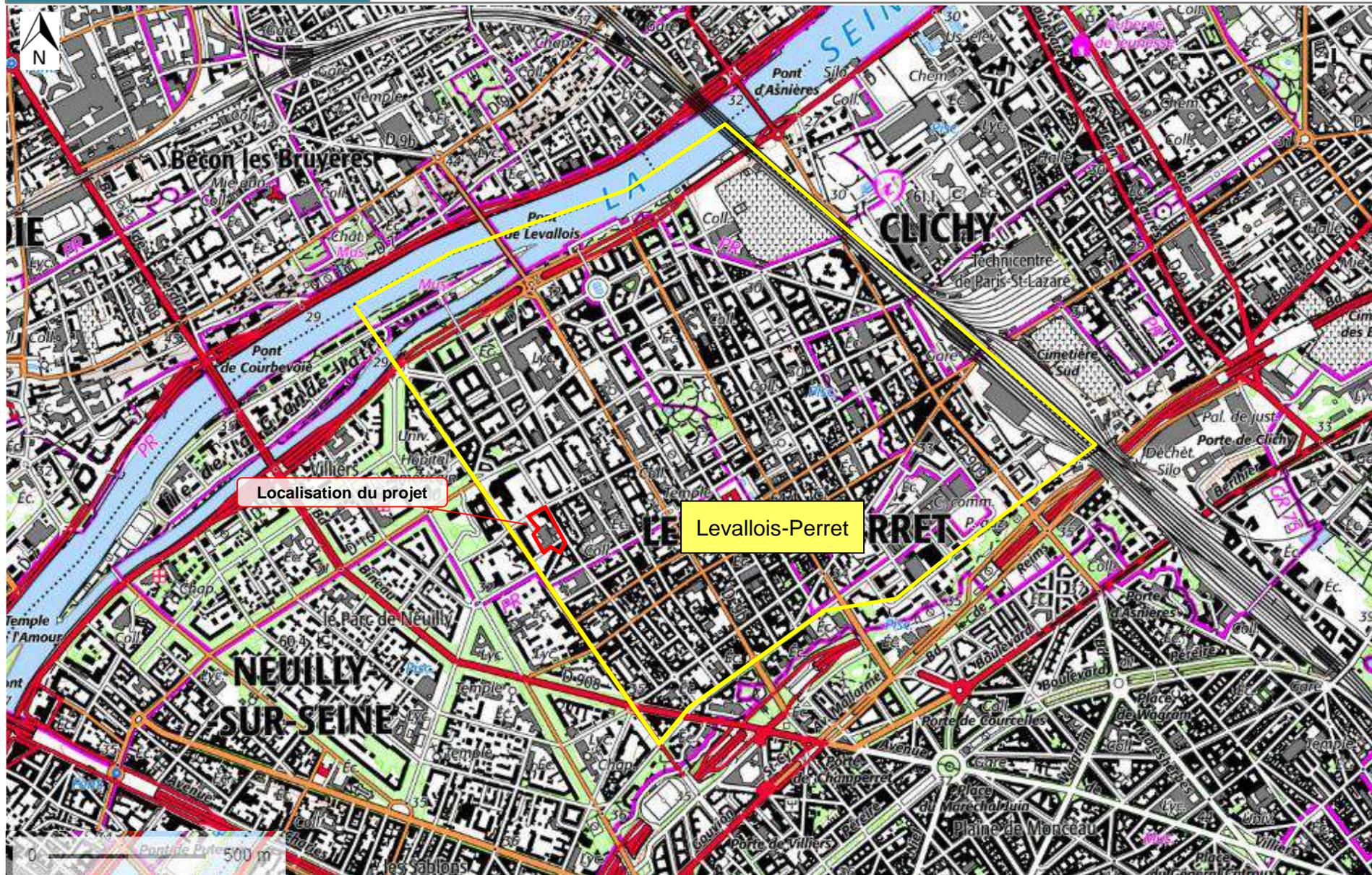
9. Engagement et signature

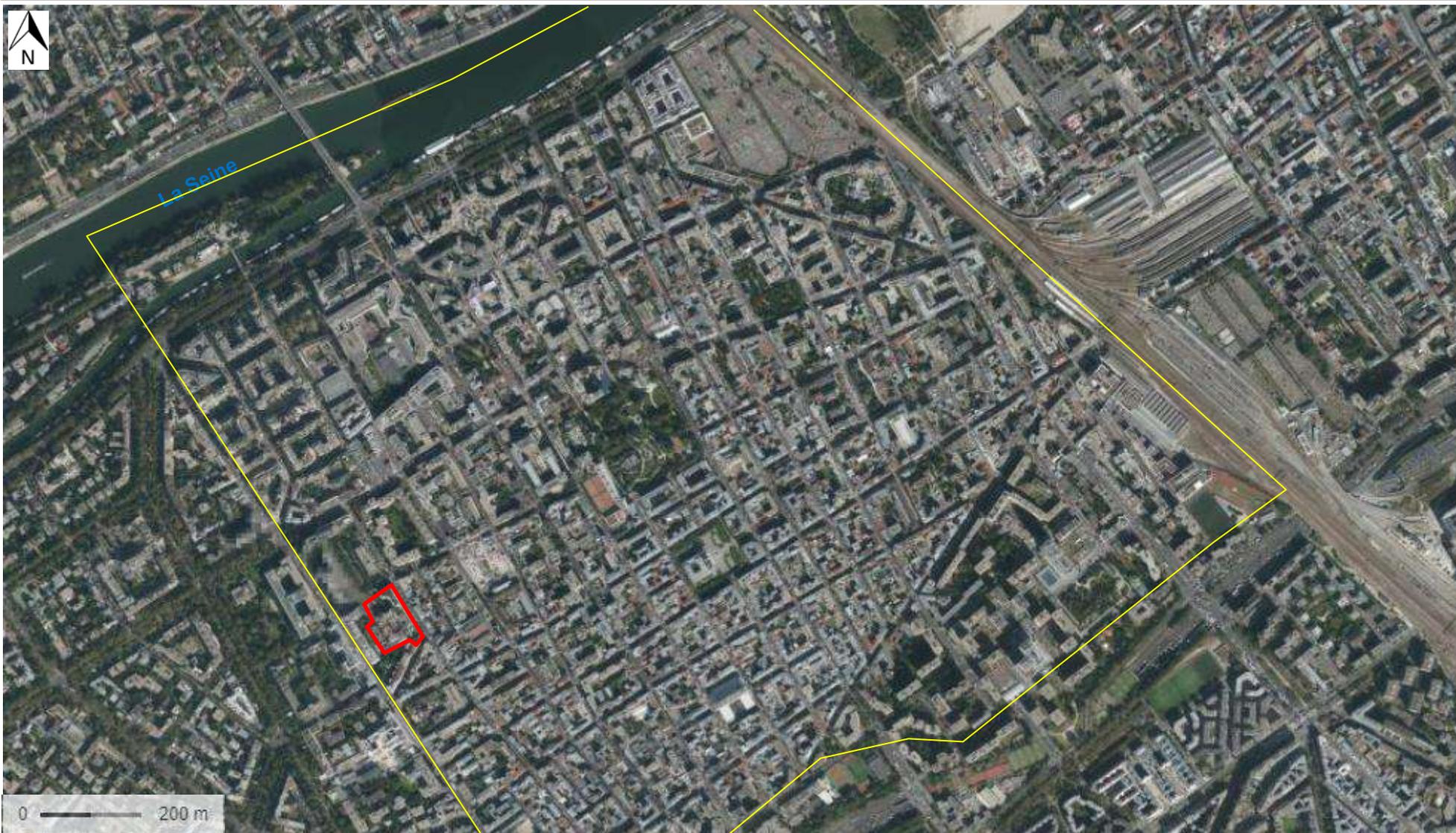
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LEVALLOIS PERRET le, 09/11/2012

Signature


HOPITAL FRANCO-BRITANNIQUE
Fondation Cognacq-Jay
Direction Générale
4, rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET





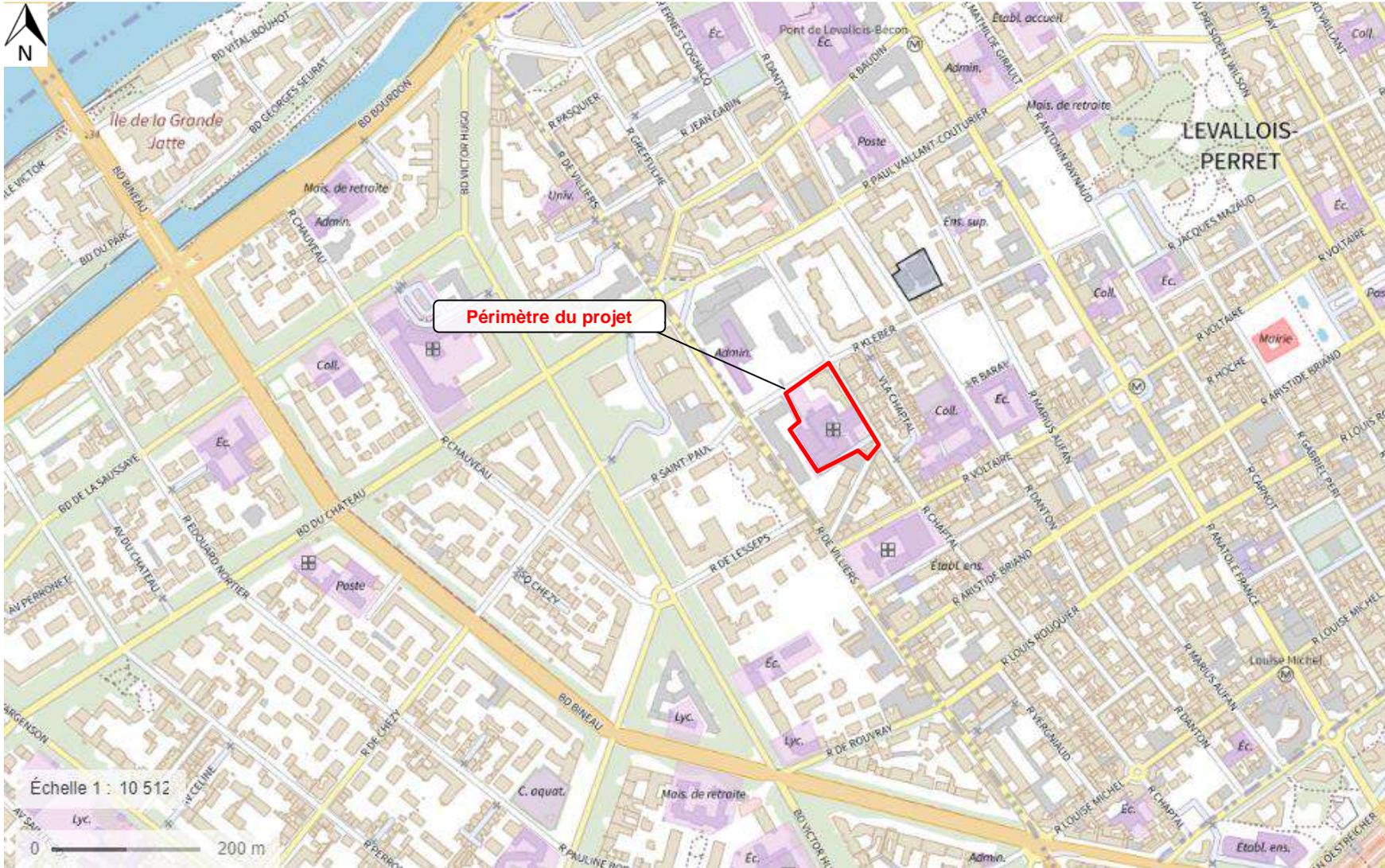
Légende

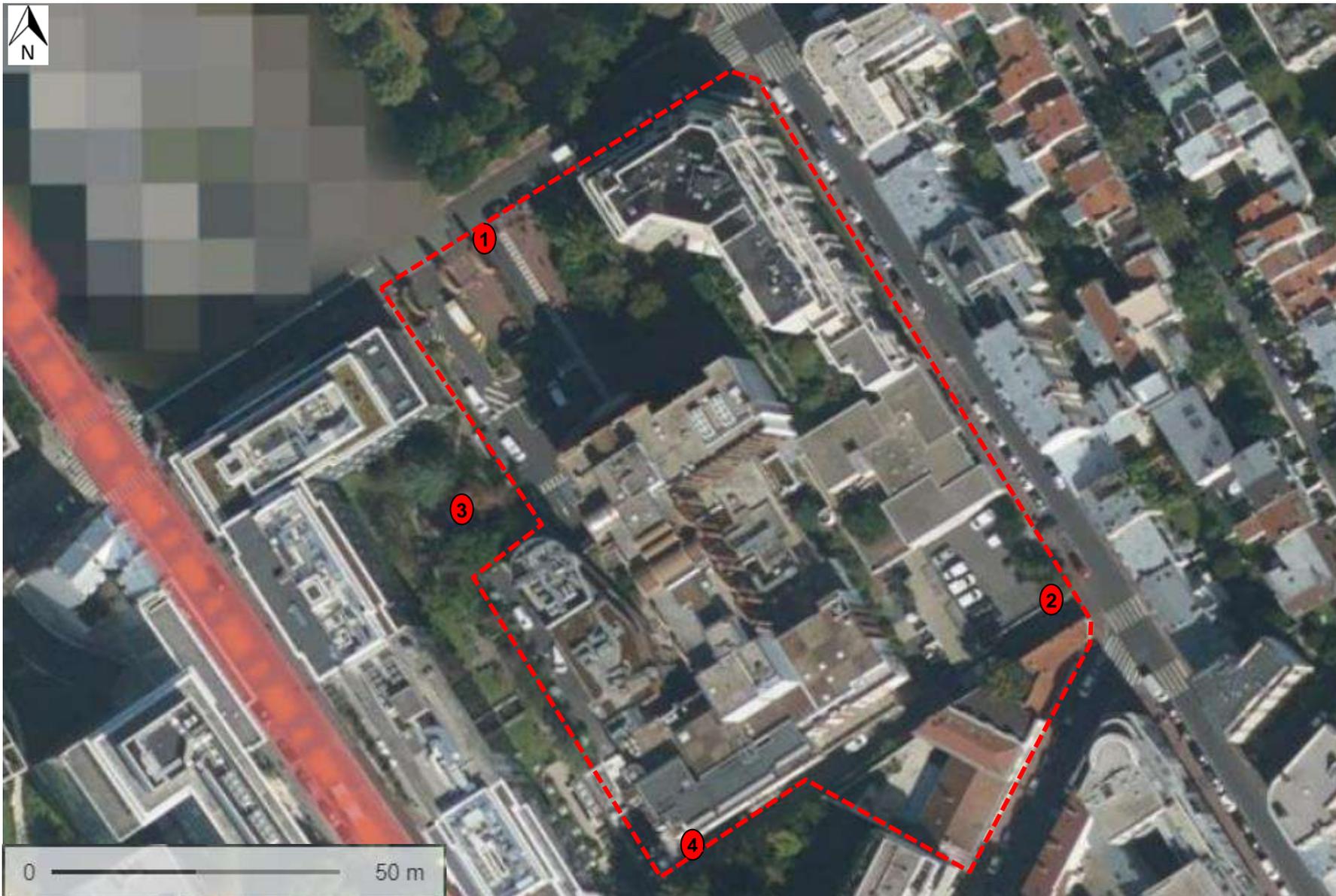


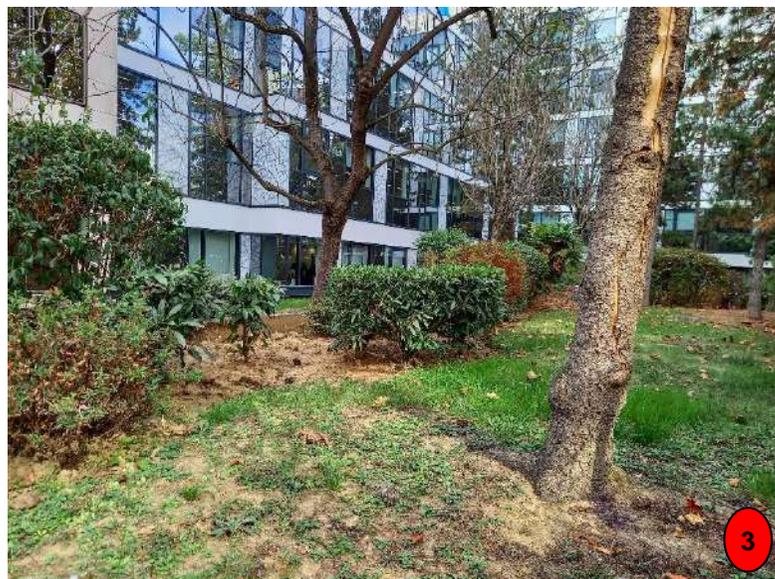
Limite communale



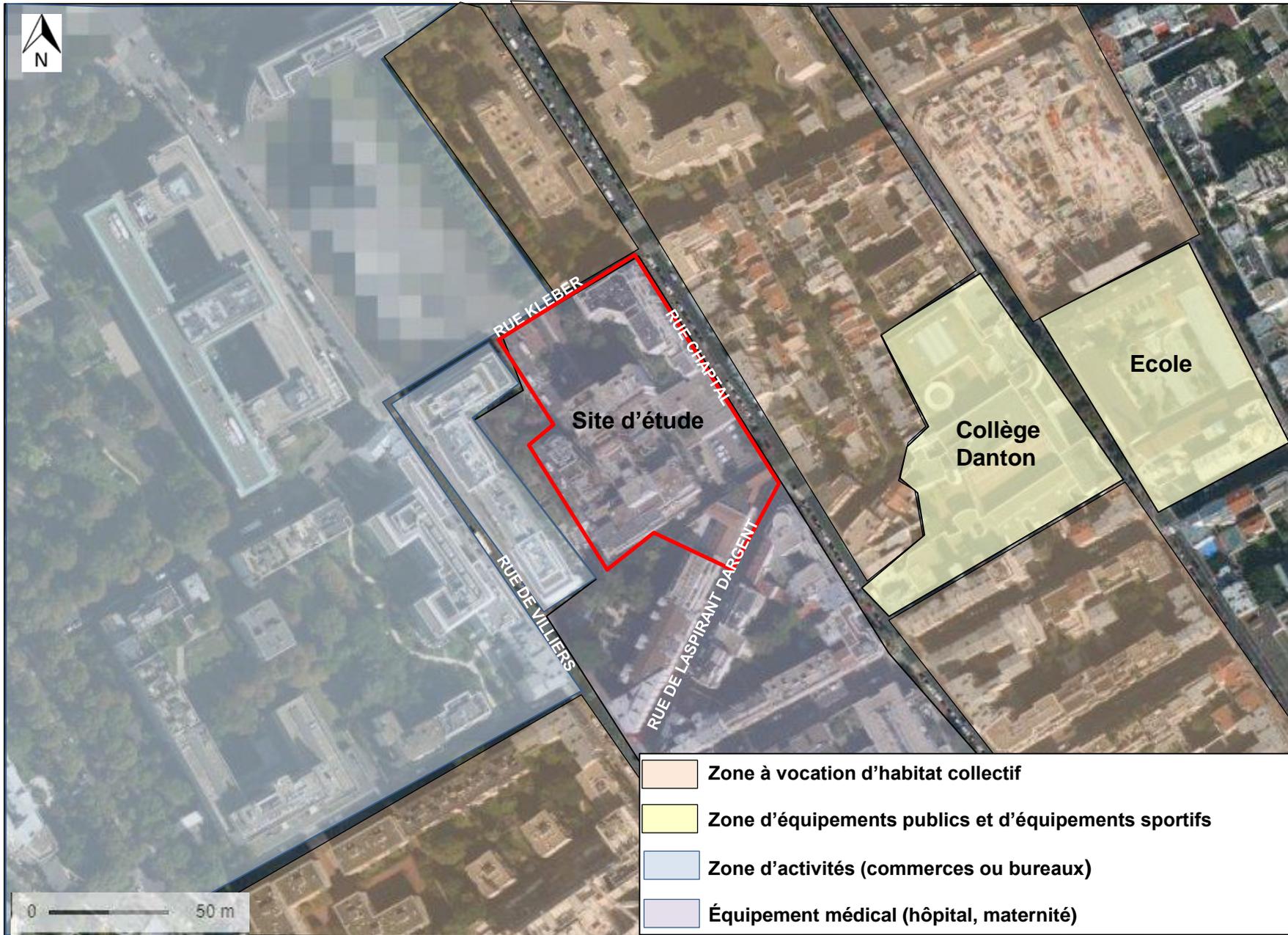
Périmètre du projet

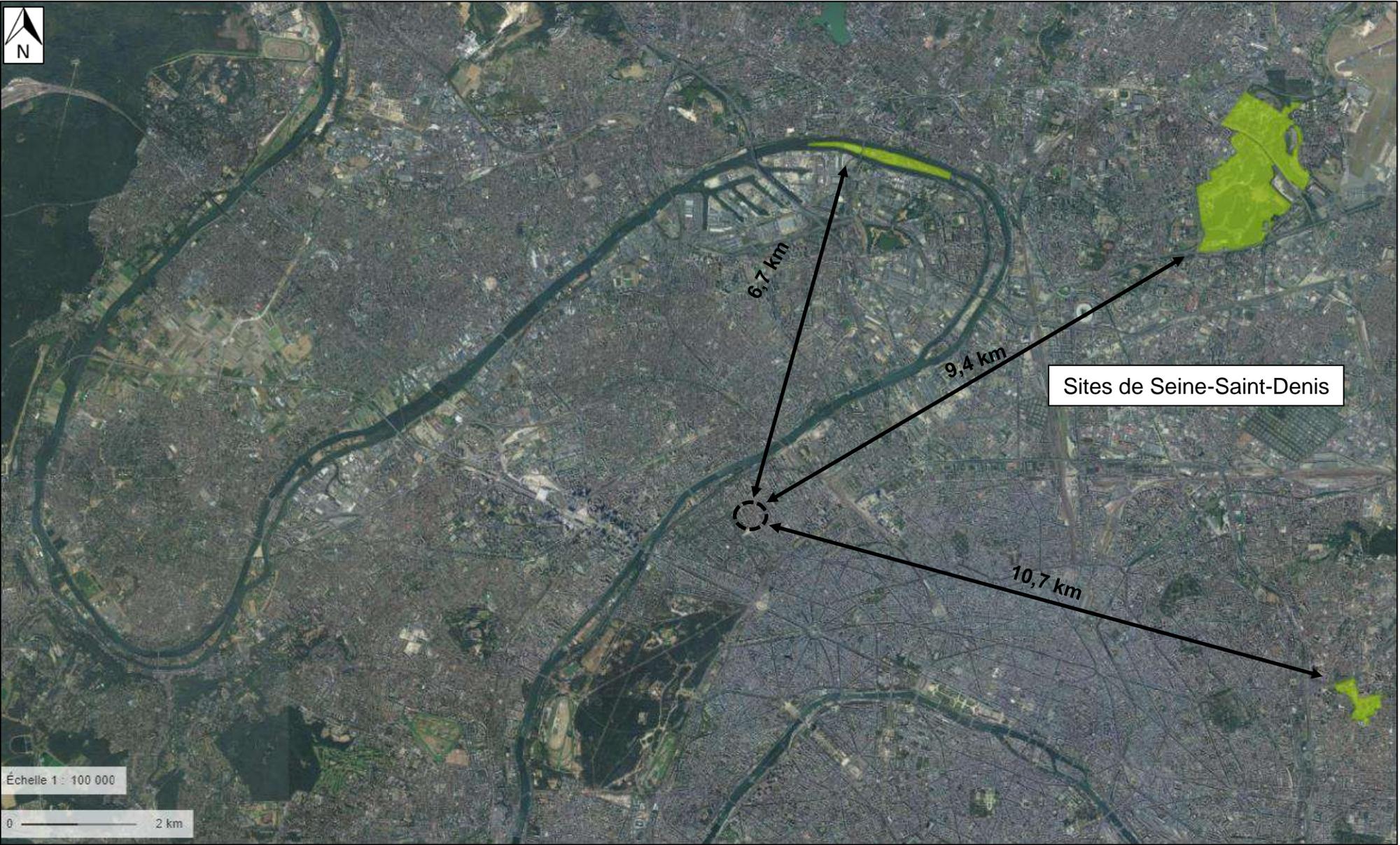




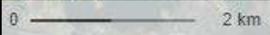








Échelle 1 : 100 000





Note d'accompagnement

Annexe 7 : Note d'accompagnement du dossier de demande d'examen au cas par cas

Extension et restructuration de l'Hôpital Franco-britannique à Levallois-Perret (92)

FICHE DE SYNTHESE

Dossier de demande d'examen au cas par cas			
Fondation COGNACQ JAY		Hôpital Franco-britannique 4 rue Kléber 92300 LEVALLOIS-PERRET	
		06.29.82.71.34	 y.cordier@groupeisms.com

VOS CONTACTS EODD

Responsable de projet	Nelly SOLLIER n.sollier@eodd.fr	
Supervision	David BERGERON	
Libération	David BERGERON	

Agence de Paris
contact@eodd.fr | Tél : 04.72.76.06.90

CONTRAT EODD N° P07689

Date	Indice	Modifications
06/10/2022	1	Rédaction de la demande d'examen au cas par cas

SOMMAIRE

1. Liste des acronymes	4
2. Préambule	6
3. Présentation du projet	7
3.1 Localisation	7
3.2 Description du projet	9
3.3 Intentions architecturales	16
3.4 Intentions paysagères	16
3.5 Trame viaire	18
3.6 Gestion des eaux pluviales	18
4. Enjeux environnementaux	20
4.1 Planification urbaine.....	20
4.2 Milieu physique	21
4.2.1 Climat.....	21
4.2.2 Topographie et géologie.....	21
4.2.3 Hydrologie et hydrogéologie	23
4.3 Milieu naturel.....	23
4.3.1 Zonage règlementaire et d’inventaire.....	24
4.3.2 Milieu naturel <i>in situ</i>	24
4.4 Contexte socio-économique.....	26
4.4.1 Population et activités.....	26
4.4.2 Hôpital Franco-britannique	27
4.5 Risques naturels, technologiques et sanitaires.....	27
4.5.1 Risques naturels	27
4.5.2 Risques technologique et sanitaire	28
4.6 Contexte urbain.....	28
4.6.1 Desserte et accessibilité	28
4.6.1.1 Transports en commun	29
4.6.1.2 Dessertes piétonnes et cyclables	30
4.6.2 Trafic.....	31
4.6.3 Ambiance acoustique	33
4.6.4 Qualité de l’air	35
4.7 Contexte paysage et patrimonial.....	36
4.7.1 Paysage.....	36
4.7.2 Patrimoine	36

6. Effet sur l’environnement et mesures.....	38
6.1 Phase chantier.....	38
6.2 Phase post-aménagement	42
7. Conclusion	43
8. Annexes.....	45

1. Liste des acronymes

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	APB	Arrêté de protection de biotope
	ARS	Agence régionale de santé
B	BASIAS	Base de données des anciens sites industriels et activités de services
	BASOL	Base de données de sites et sols pollués ou potentiellement pollués
	BRGM	Bureau de recherche géologique et minière
D	DDRM	Dossier départemental des risques majeurs
	DGSI	Direction générale de la sécurité intérieure
E	ENS	Espace naturel sensible
	EPT	Établissement public territorial
I	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
	ICU	Ilot de chaleur urbain
	IFSI	Institut de formation en soins infirmiers
	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
N	NGF	Nivellement général de la France
P	PLU	Plan local d'urbanisme
	PNN	Parc naturel national
	PNR	Parc naturel régional
	POLD	Paris Ouest La Défense
	PPBE	Plan de prévention des bruits de l'environnement
	PPRI	Plan de prévention du risque inondation
Q	QVT	Qualité de vie au travail

R	RD	Route départementale
	RDC	Rez-de-chaussée
T	TMD	Transport de matières dangereuses
Z	ZICO	Zone d'importance pour la conservation des oiseaux
	ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

2. Préambule

La présente note d'accompagnement au formulaire CERFA 14734*03 vise à préciser dans un premier temps les enjeux environnementaux présents sur le site d'étude localisé sur la commune de Levallois-Perret (92).

L'article R.122-2 du Code de l'environnement, modifié par le décret n°2022-8970 du 1er juillet 2022 (portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et aux installations de combustion moyennes) précise que « *les projets relevant d'une ou plusieurs rubriques énumérées dans le tableau annexé au présent article font l'objet d'une évaluation environnementale, de façon systématique ou après un examen au cas par cas, en application du II de l'article L.122-1, en fonction des critères et des seuils précisés dans ce tableau* ».

L'annexe à l'article R.122-2 soumet à examen au cas par cas les :

« 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement :

a) *Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du Code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m².* »

➔ **La surface de plancher du projet s'élève à environ 25 731 m². Les surfaces créées et restructurées dépassent le seuil défini à la rubrique 39a : il est donc soumis à une demande d'examen au cas par cas.**

La surface de plancher se décompose de la manière suivante :

- 16 145 m² de construction neuve ;
- 9 586 m² de restructuration ;
- 2 800 m² de démolition.

NB : le projet prévoit également d'aménager 50 places de stationnement. La rubrique 41 relative « *aux aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs* » n'est cependant pas visée car il s'agit de place de stationnement privée, réservée exclusivement aux personnels de l'établissement.

Dans le cadre des régime ICPE, le projet est soumis au rubrique 2910 (au sujet des groupes électrogènes) et 1185 (au sujet des groupes froids).

3. Présentation du projet

3.1 Localisation

Le site d’étude se situe sur la commune de Levallois-Perret, dans le département des Hauts-de-Seine, en région Île-de-France.

La commune de Levallois-Perret fait partie de la Métropole du Grand Paris, et à une échelle territoriale plus réduite, de l’Établissement public territorial (EPT) Paris ouest La Défense (POLD), qui regroupe 11 villes et plus de 565 583 habitants.

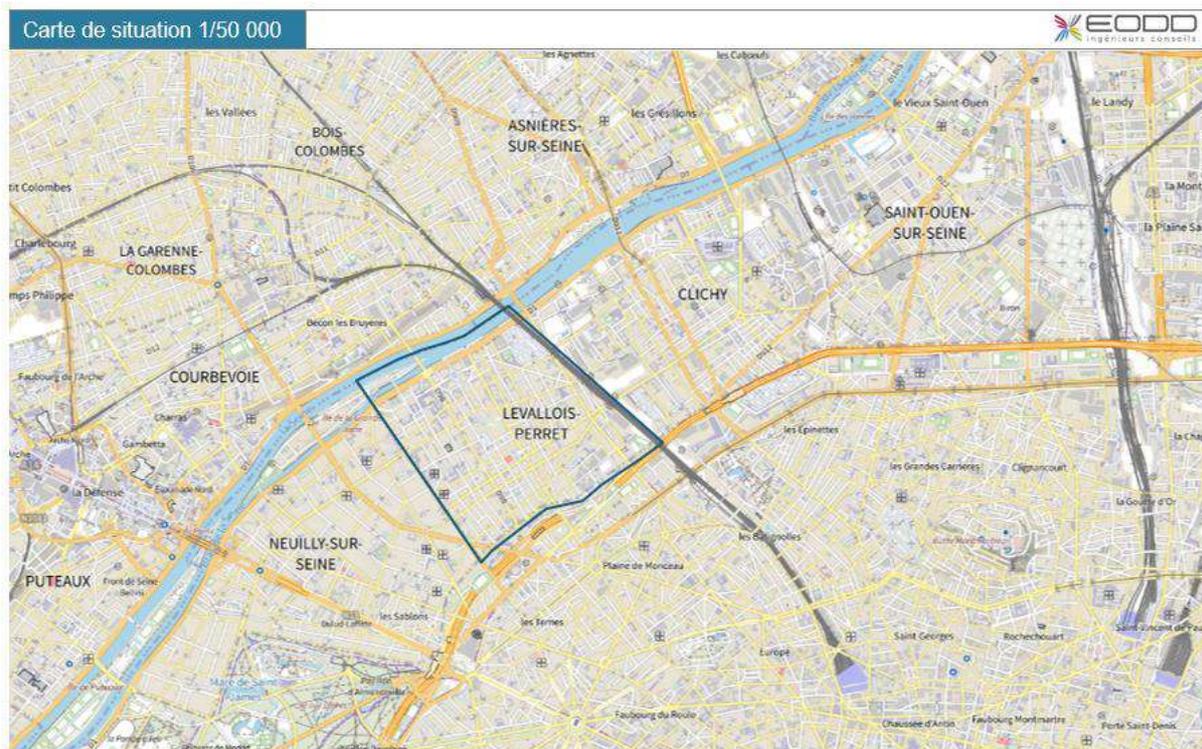


Figure 1 : Carte de localisation de la commune de Levallois-Perret (source du fond de plan : Géoportail)

Le site du projet se situe plutôt dans la partie ouest de la commune, en limite communale avec Neuilly-sur-Seine. Le site de projet se localise plus précisément au 4 rue Kléber. Il est desservi par la rue Kléber, la rue Chaptal et la rue de l’Aspirant Dargent au sud.

Le projet s’insère en section cadastrale OM, sur les parcelles 152, 002 et 003 d’une superficie totale d’environ 10 680 m². Le site est aujourd’hui occupé par :

- l’Hôpital Franco-britannique ;
- à l’est, l’école d’infirmière (IFSI) ;
- au sud, au droit du triangle « Aspirant Dargent », des anciennes habitations et une ancienne imprimerie.



Figure 2 : Illustrations de l'architecture du site existant (source : EODD)

Vue aérienne du site du projet



Légende

 Périmètre d'étude

Source : Géoportail

 50 m



Figure 3 : Vue aérienne du site (source du fond de plan : Géoportail)

3.2 Description du projet

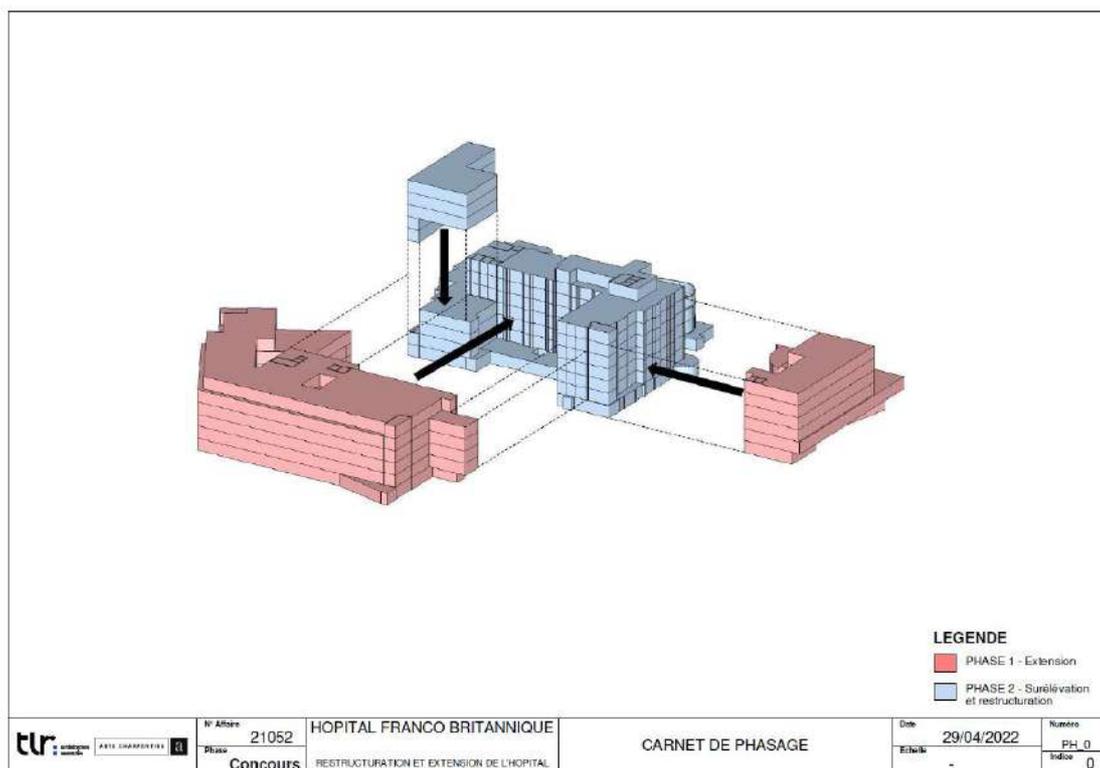
Le projet consiste en la démolition et restructuration de l’Hôpital Franco-britannique afin de pouvoir offrir plus de service dans un cadre où la qualité de vie fait partie intégrante du projet.

Le nouvel hôpital prend à son compte les quatre missions de la fondation Cognacq-Jay :

- soigner, prendre soin ;
- accompagner, soutenir ;
- protéger, éduquer, enseigner ;
- innover au service du bien commun.

L’Hôpital Franco-britannique constitue un équipement compact et hautement fonctionnel dans un contexte urbain dense. La partie existante et les parties d’extension sont d’abord pensées comme une seule entité urbaine. L’agencement des services dans le volume global répond aux spécificités de chaque programme, au degré de nécessité d’interconnexion, ainsi qu’au rapport de chaque service à la ville.

Le projet prévoit la démolition d’une partie des bâtiments existants et la restructuration des autres parties de l’hôpital. Le plan ci-dessous illustre le bâtiment existant qui reste en place et les extensions en rouge. En effet, le bâtiment principal va être restructurer et une surélévation est prévue.



Les extensions prennent place au droit des deux bâtiments démolis identifiés sur la carte ci-dessous :

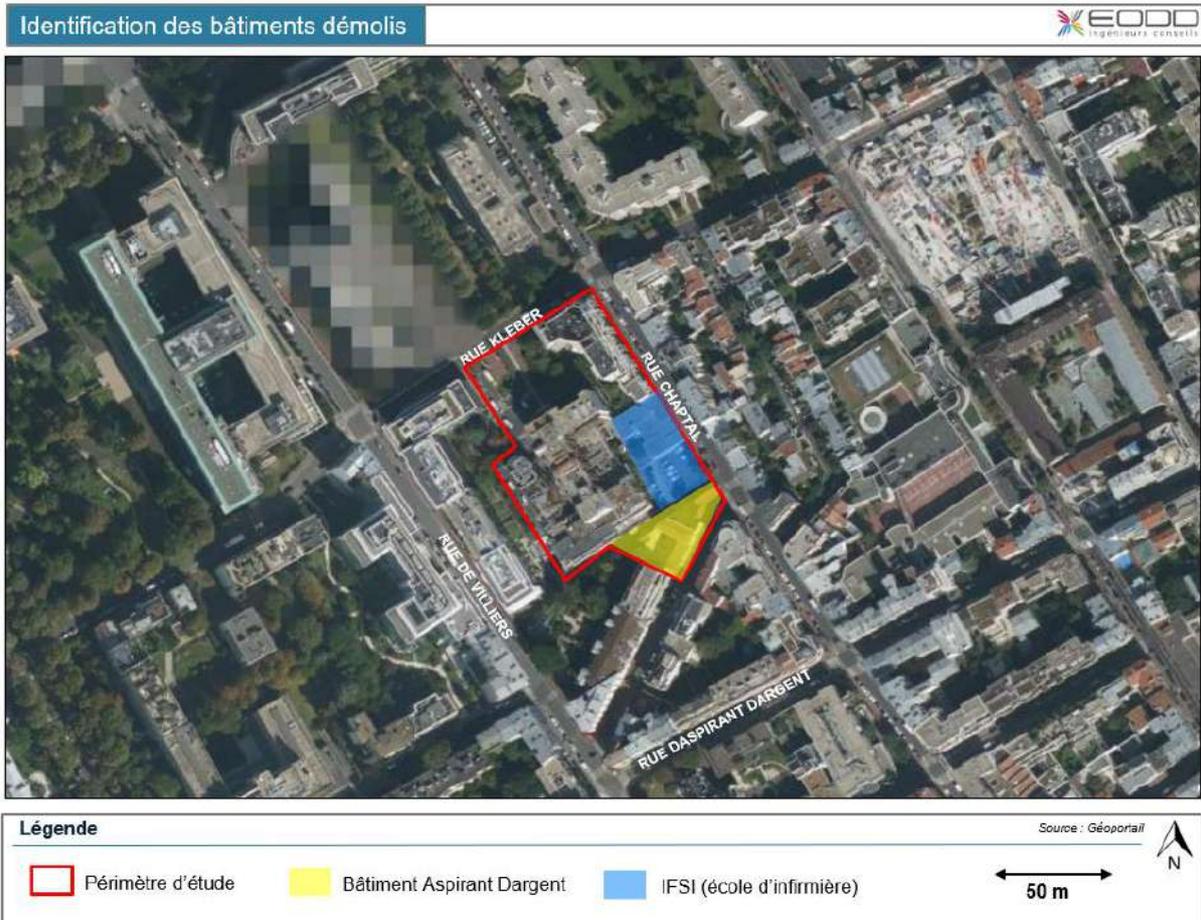


Figure 4 : Identification des bâtiments démolis (source du fond de plan : Géoportail)

Sur deux niveaux de sous-sol techniques et logistiques, se pose un socle ouvert à la ville (RDC et R+1) avec des entrées spécifiques aux différents pôles. L'accès principal de la rue Chaptal se fait par le hall d'accueil avec son jardin central et ses points d'interconnexion avec le centre de santé, les consultations et les étages. L'entrée des urgences et l'accès à la chimiothérapie et à la radiothérapie se situent sur la rue Kléber. L'entrée de la crèche forme une entité indépendante du côté de la rue de l'Aspirant Dargent.

Les étages supérieurs (R+2 à R+5) constitue le volume le plus conséquent contenant le bloc opératoire, la chirurgie ambulatoire, les urgences gynécologie-obstétriques, le tertiaire médical et la chimiothérapie, l'unité USI/USC, ainsi que de nombreux services d'hébergement et de locaux techniques. Les liaisons verticales sont positionnées de manière à garantir des flux optimaux. La circulation en double-8, un élément clef pour l'efficacité et l'évolutivité fonctionnelle de l'hôpital, est structurante à chaque niveau.

Les patios et le jardin central constituent un apport de lumière naturelle et d'ambiance agréable aux bureaux et aux chambres.

Les deux derniers étages (R+6 et R+7) forment la 5^{ème} façade du projet. Regroupant le pôle administratif, le restaurant du personnel et le pôle wellness des soins de support, ces étages offrent des accès aux terrasses avec des vues dégagées sur les toits végétalisés et la silhouette de la ville autour. HFB offre ainsi une haute qualité à la vie au travail, ainsi qu'aux soins de ses patients.

Enfin, en termes de stationnement, le projet prévoit l'extension du R-2 de 50 places dédiées au personnel de l'établissement.

Un parking aérien de 20 places va être démolé au droit du bâtiment IFSI (école d'infirmière), de même que 35 places de stationnement au R-1 seront supprimées. Toutefois ces 35 places ne sont plus utilisées depuis plusieurs années.

En termes de travaux, un phasage en deux temps est prévu :

- phase 1 : démolition de l'école d'infirmière et du bâtiment d'Aspirant Dargent avec extension de la partie « *Chaptal* » et « *Kleber 1* » et surélévation de la zone A ;
- phase 2 : extension « *Kléber 2* » et réhabilitation des zones B et D.

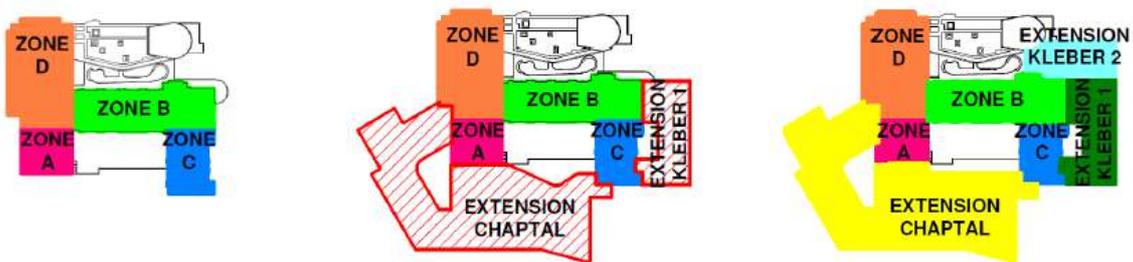


Figure 5 : Localisation des extensions prévues par rapport au bâtiment existant (source : ISMS)



Figure 6 : Plan masse du projet (source : ISMS)

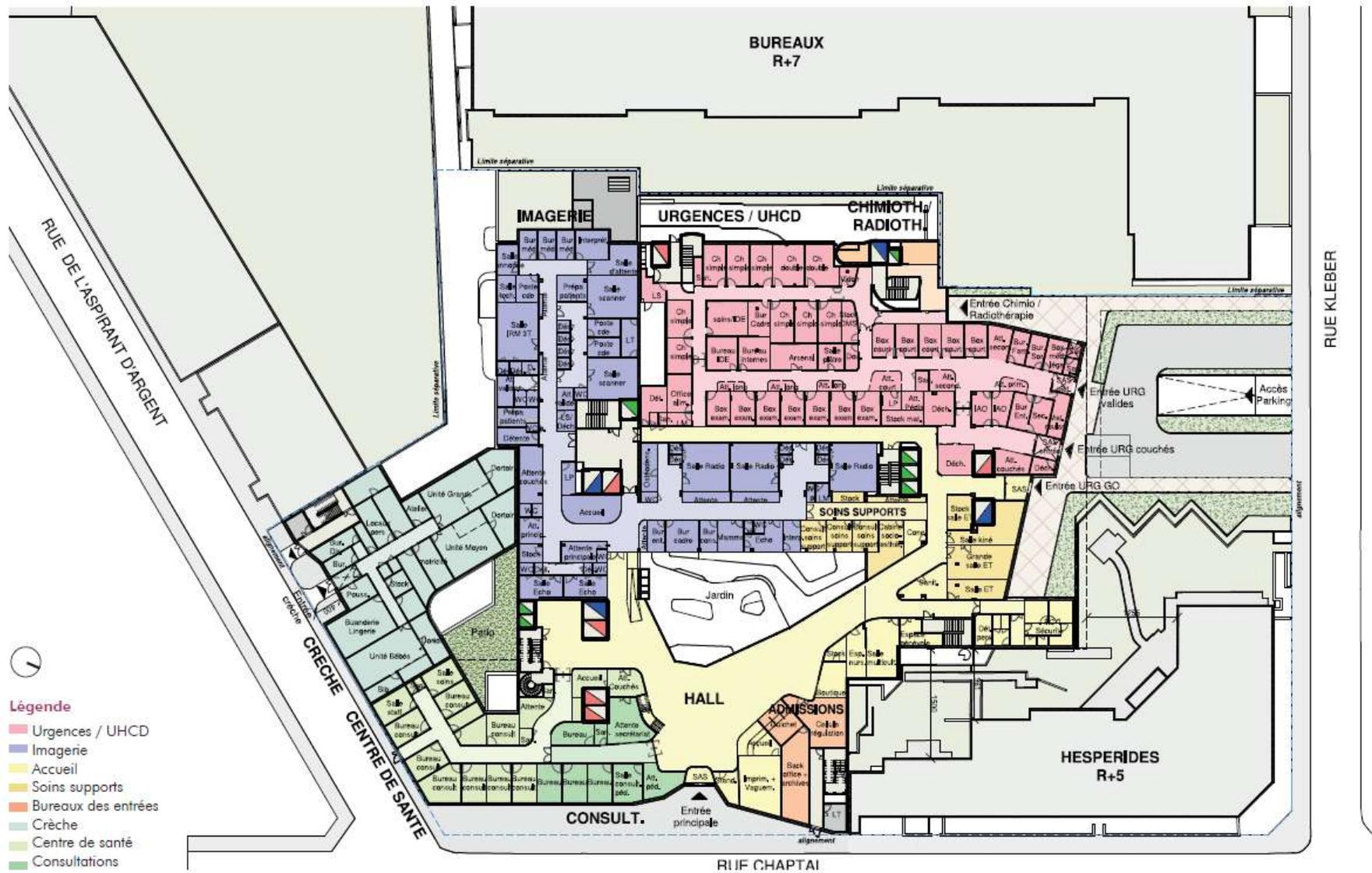


Figure 7 : Plan du rez-de-chaussée (source : ISMS)

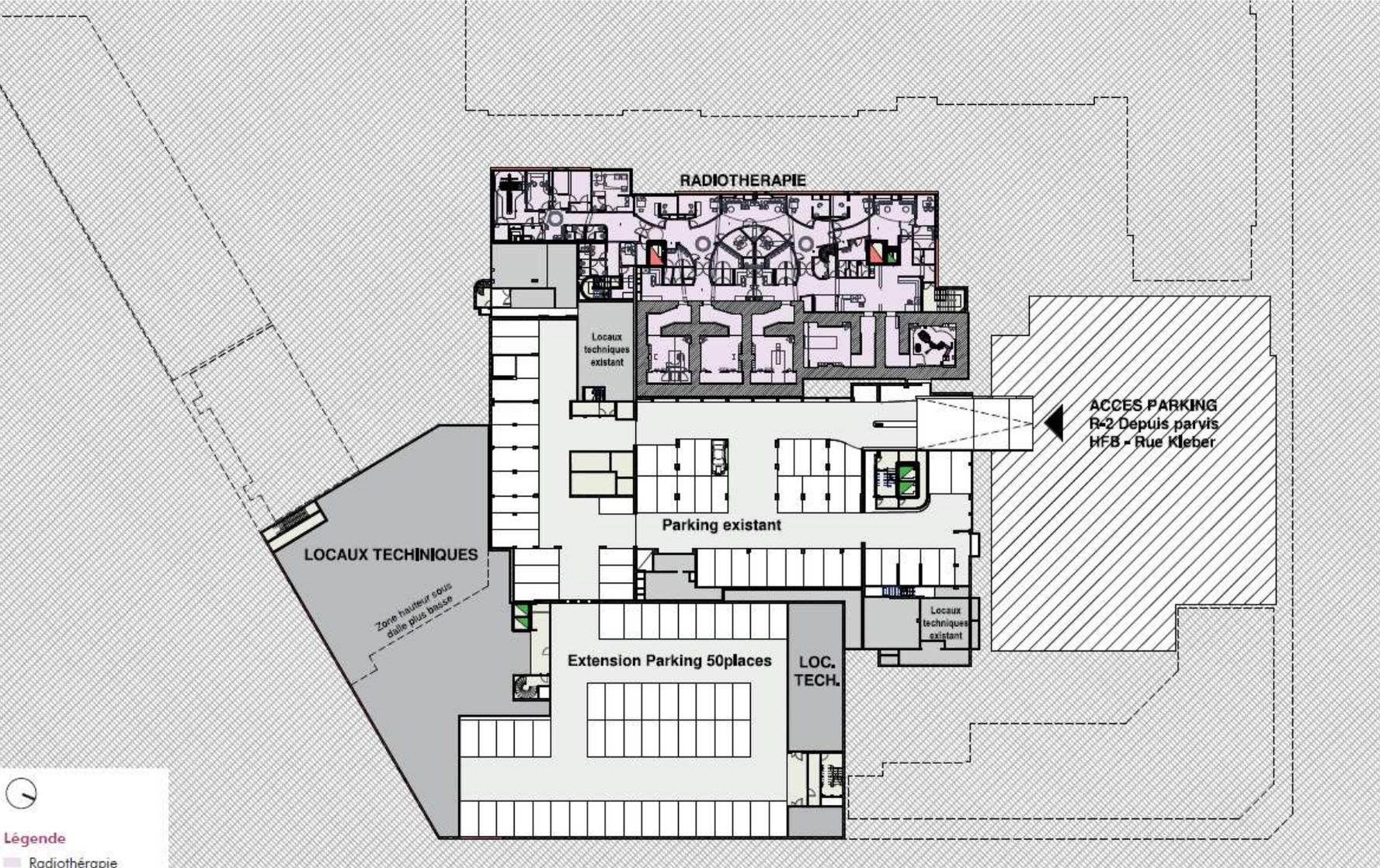


Figure 8 : Plan du R-2 (source : ISMS)

L'Hôpital compte actuellement 213 lits et 39 places de stationnement et ses activités sont réparties sur trois sites différents :

- 4 rue du Kléber (bâtiment principal) ;
- 3 rue Barbès ;
- 12 rue Barbès.

Le projet consiste en l'extension et la restructuration des bâtiments existants visant :

- le regroupement de l'ensemble des activités sur le site du 4 rue Kléber ;
- l'amélioration du plateau technique ;
- le développement d'un projet de médecine de diagnostic et de médecine ambulatoire ;
- des travaux de modernisation et de mise aux normes de la structure ;
- la construction de parkings ;
- l'installation d'une crèche ;
- la création d'un cœur social au sein de l'hôpital permettant le développement de services aux patients et le développement d'échanges entre utilisateurs.

La volonté est de pouvoir accueillir dorénavant 291 lits et 100 places de stationnement dont 38 % de lits en chambres individuelles.

Le projet sera conçu selon la RT 2012 -20 %.

3.3 Intentions architecturales

Une notice architecturale a été rédigée, elle est jointe en **annexe 7C** de ce présent document.

Le rez-de-chaussée et le R+1 forme un socle ouvert à la ville dont la forme des façades guide les visiteurs vers l'entrée principale et son seuil accueillant.

Afin d'intégrer l'établissement dans son contexte urbain, la volumétrie du bâtiment a été sculptée par un jeu de typologies de façade différenciées pour atténuer la perception de la masse bâtie de l'hôpital et donner à voir un assemblage d'éléments de taille plus réduite, plus à l'échelle du contexte urbain.

Les façades sont actuellement en cours de réflexion avec l'Architecte des bâtiments de France donc aucune illustration du projet n'est à ce stade possible.

Une attention particulière est portée à la Qualité de vie (QVT) au travail.

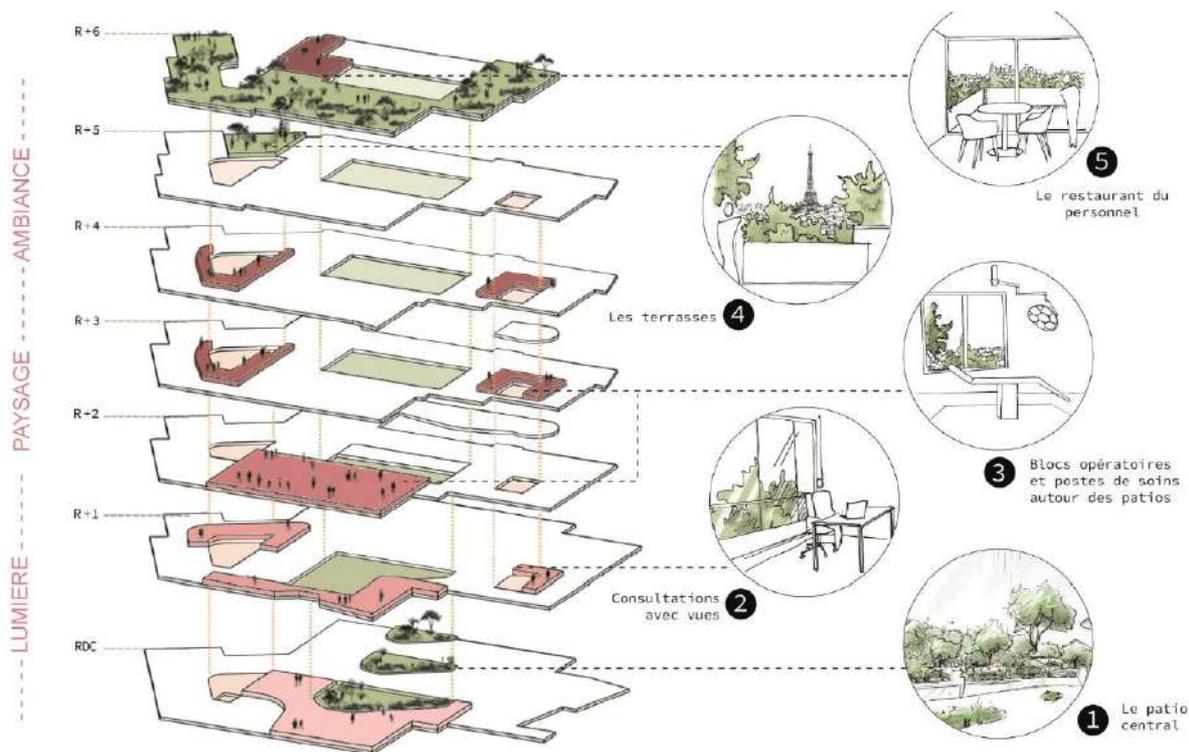


Figure 9 : Qualité de vie au travail (source ISMS)

3.4 Intentions paysagères

L'objectif est de marquer le paysage, donnant une nouvelle identité végétale au lieu, autour d'un écosystème permettant d'enrichir la biodiversité.

En termes de surface, la surface d'espace vert initial est d'environ 428 m². Et les surfaces envisagées dans le cadre du futur projet s'élèvent à 3 316 m² qui se décomposent de la manière suivante :

- parvis Kléber : 173 m² ;
- patio jardin RDC : 159 m² ;
- espaces verts côté rue Chaptal : 101 m² ;
- toitures végétalisées - 2 883 m².

Un jardin central se positionne au cœur du bâtiment autour duquel se déploie la circulation est le grand îlot central, avec un jeu d'enchevêtrement de terrasses et de strates végétales.

Ce jardin constitue la scénerie majeure de l'hôpital, visible depuis l'entrée de la rue Chaptal, ainsi que depuis chaque point du hall.



Figure 10 : plan du jardin central et du hall d'entrée (source : ISMS)

De plus, dans une démarche d'amélioration de valorisation de la biodiversité à l'échelle du quartier et de la ville, seront mis en place la gestion différenciée, le traitement écologique, le recyclage des déchets verts et la diversification des essences plantées avec des végétaux principalement indigènes.

Les divers aménagements paysagers et la densification végétale contribueront par ailleurs à la lutte contre l'effet de chaleur urbain.



- | | | | |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| 1. Equipements techniques | 4. Terrasse soins support | 7. Siquière J. P. Gravier | 10. Terrasse de la maternité |
| 2. Terrasse restaurant | 5. Jardin central | 8. Entrée principale | |
| 3. Terrasse direction | 6. Terrasse de biodiversité | 9. Entrée crèche | |

Figure 11 : Vue depuis le haut des aménagements paysagers au droit du site d'étude (source : ISMS)

La terrasse biodiversité (n°6 sur le plan ci-dessus) d'une grande surface est aménagée de manière à laisser la nature s'installer. De nombreuses installations favorisent la venue de la faune locale (abris, fagots de bois...). La végétation est diversifiée et compose des refuges de biodiversité pour une faune variée.

Enfin, les toitures non accessibles seront végétalisées avec une végétation extensive qui demandera peu d'entretien et permettra de gérer une partie des eaux pluviales.

3.5 Trame viaire

La place Kléber, l'entrée de service, est principalement dédiée au flux d'ambulances vers les urgences.

Le regroupement et la réorientation des flux de piétons vers la rue Chaptal désengorgent la place et libèrent l'espace à la circulation des véhicules de service.

La rampe vers le parking du sous-sol est maintenue et forme l'élément autour duquel circulent les ambulances en surface.

Le volume minéral en proue à l'angle entre la rue de l'Aspirant Dargent et de la rue Chaptal marque le point d'arrivée des flux piétons depuis le métro Anatole France.

3.6 Gestion des eaux pluviales

Le réseau d'assainissement est dit « communal » ce qui signifie qu'il est unitaire (même réseau pour les eaux usées et les eaux pluviales).

Les eaux recueillies rejoignent l'usine de prétraitement de Clichy avant d'être transportées vers la station de traitement des eaux usées « Seine aval » localisée sur la commune d'Achères (78).

En termes réglementaire, le Plan local d'urbanisme de Levallois-Perret prévoit, pour la gestion des eaux pluviales : « *Pour toute construction nouvelle ou reconstruction, et quelle que soit la taille de l'unité foncière concernée, le rejet des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement ne pourra excéder un débit maximal fixé à 2 L/s/ha* ».

L'objectif souhaité est une rétention maximale par bassin de rétention avec limiteur de débit au réseau comme fixé par le PLU.

Afin de limiter les rejets et les volumes de stockage, le projet prévoit la création de toitures entièrement végétalisées avec une épaisseur comprise entre 15 et 30 cm et la création d'espaces verts sur dalle.

Notons que c'est le règlement d'assainissement Paris Ouest La Défense qui énonce les prescriptions selon les échanges avec le service d'assainissement de la Ville de Levallois. Une demande de zéro rejet est demandé sur les extensions créées. Au regard de l'impossibilité de maintenir 100 % des eaux pluviales, une dérogation sera demandée à ce sujet.

Le projet n'est pas soumis à la Loi sur l'eau aussi bien au titre déclaratif qu'à autorisation. La nappe phréatique n'est pas touchée par le projet, ainsi aucune modification des écoulements d'eau existants au droit du site n'est relevée.

4. Enjeux environnementaux

4.1 Planification urbaine

Les parcelles (OM152, OM02 et OM03 au cadastre) se situent en zone UA au Plan local d'urbanisme (PLU) de Levallois-Perret approuvé en 2012 et modifié en 2013 et 2015. Elle correspond au tissu urbain ancien de Levallois, rénové sur certains îlots par des opérations d'aménagement comme des ZAC. Le règlement de la zone UA conforte cette mixité urbaine, tout en favorisant l'accueil de logements neufs, notamment au travers d'une certaine limitation des destinations bureau, commerce et artisanat, sauf dans le secteur UAa implanté le long d'axes bruyants et à proximité des transports en commun (métro, gare SNCF, bus).

La nature du projet est compatible avec le zonage au PLU.

Le site d'étude n'est pas concernée par une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) identifié au PLU de Levallois-Perret.

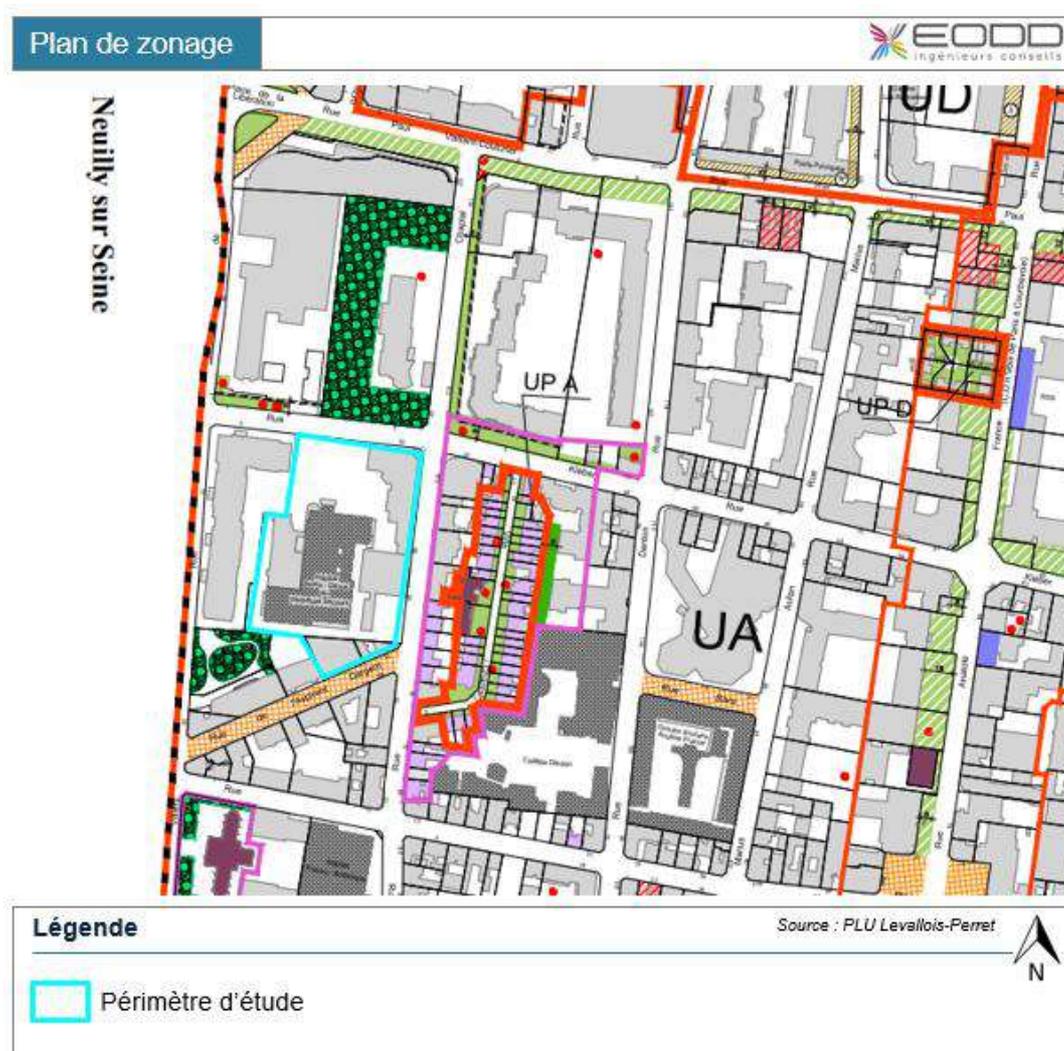


Figure 12 : Plan de zonage du PLU de Levallois-Perret au droit du site d'étude (source : PLU Levallois-Perret)

Le projet est compatible avec le PLU.

4.2 Milieu physique

4.2.1 Climat

Le territoire communal possède un climat océanique dégradé chaud sans saison sèche. Les hivers et les printemps sont doux, les automnes pluvieux et les étés chauds.

La pluviométrie y est assez importante (moyenne annuelle de 641,9 mm dans les Hauts-de-Seine) et la température moyenne est de 10,9°C.

L'îlot de chaleur urbain global que forme l'agglomération parisienne augmente la chaleur de quelques degrés.

Le climat ne présente pas d'enjeu particulier dans la mise en œuvre du projet et le projet n'aura pas d'impact sur le climat. Le projet sera largement végétalisé, ce qui permettra de limiter les effets d'îlots de chaleur urbain (ICU) locaux.

4.2.2 Topographie et géologie

Le site de Levallois-Perret se localise au sein d'une vaste plaine alluviale, descendant en pente douce des anciennes fortifications de Paris vers le méandre de la Seine. L'altitude moyenne est de 32 m NGF. Le site d'étude se situe à environ 30 m NGF, avec des variations non significatives.

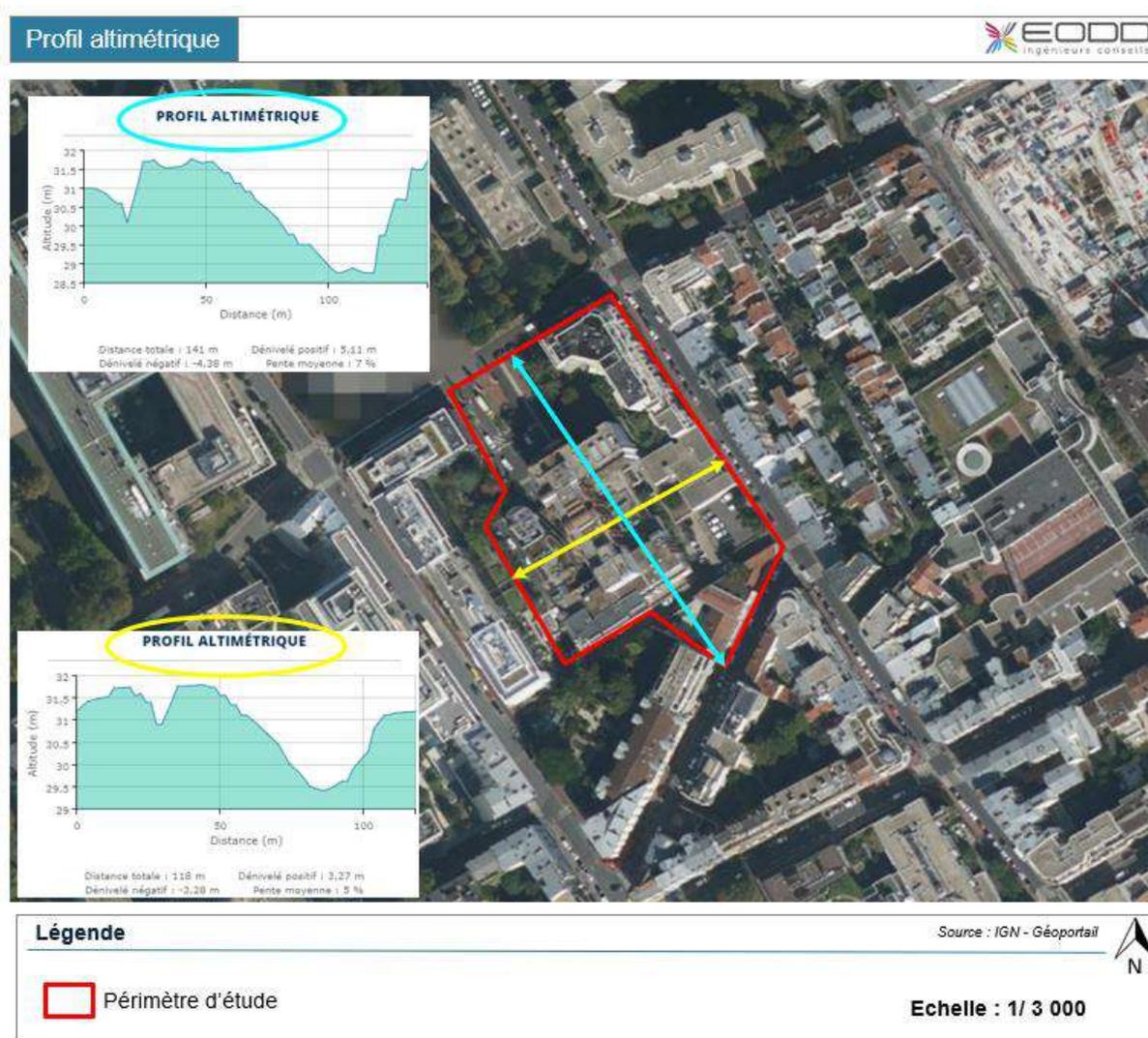


Figure 13 : Profil altimétrique du site (source : EODD)

Selon la carte géologique du Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) le sous-sol du site d'étude est composé dans la partie nord du site de remblais sur alluvions modernes tandis que la partie sud est constitué d'alluvions anciennes.

Le projet n'aura pas d'impact sur la topographie du site. Il aura peu d'impact sur la géologie. La création des deux extensions entraînera quelques terrassements et la création de nouvelles fondations.

4.2.3 Hydrologie et hydrogéologie

Le site du projet se situe à environ 730 m au sud de la Seine.

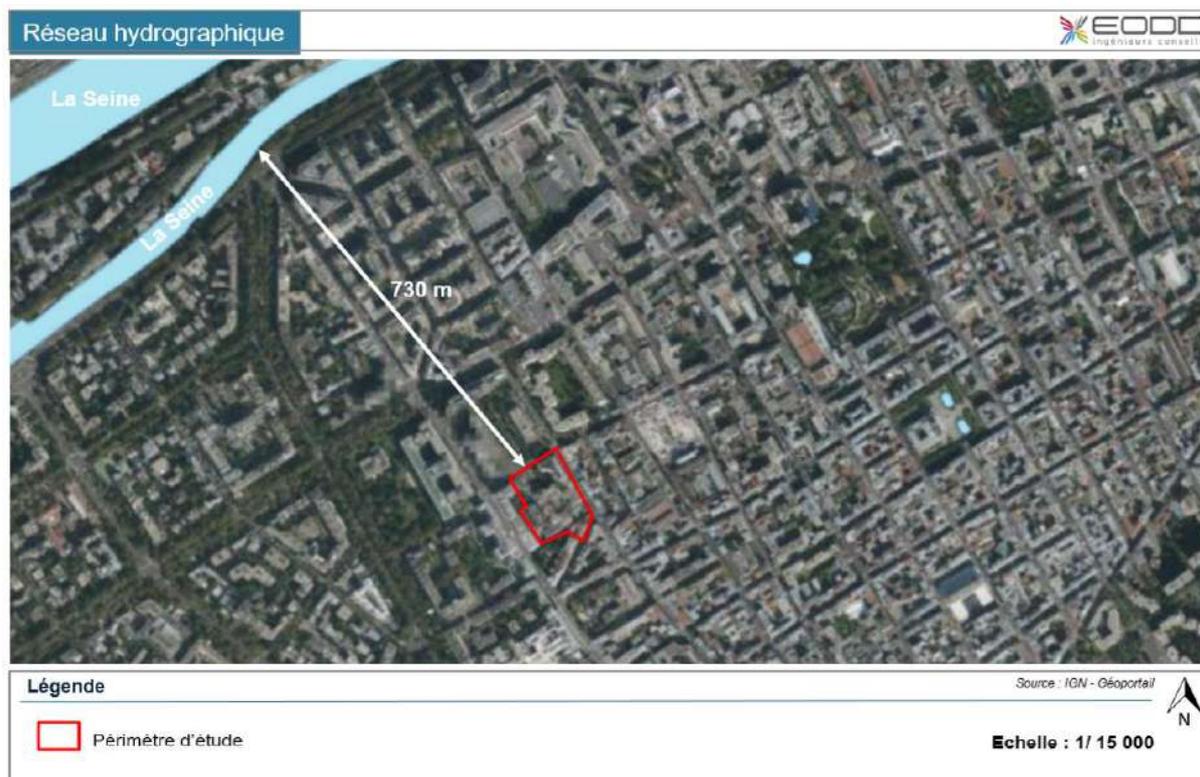


Figure 14 : Réseau hydrographique (source : EODD)

Au droit du site, deux masses d'eaux souterraines sont présentes :

- « Éocène du Valois » FRHG104 – niveau 1 ;
- « Albien-néocomien captif » FRHG218 – niveau 2 plus profonde.

La principale sensibilité de la nappe est la pollution par les pesticides et les nitrates.

D'après le BRGM, un forage a été réalisé sur la parcelle à l'ouest du site d'étude. Ce dernier est descendu jusqu'à 50 m de profondeur et le niveau de l'eau a été mesuré vers 12,8 m de profond.

De plus, le site d'étude n'est pas compris dans un périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable d'après l'Agence régionale de la santé (ARS).

Le réseau hydrographique ne représente pas d'enjeu pour le projet. La nappe d'eau est profonde (environ 12,8 m) et la nature du projet n'entraînera aucune incidence dessus.

4.3 Milieu naturel

Un pré-diagnostic écologique a été réalisé par EODD Ingénieurs Conseils afin de démontrer si le projet engendre ou pas des enjeux écologiques au droit du site d'étude. Cette étude est jointe en **annexe 7A**.

4.3.1 Zonage réglementaire et d'inventaire

Le périmètre du projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000, le plus proche prend place à environ 6,7 km au nord-est et il s'agit du site « *Sites de Seine-Saint-Denis* ».

De plus, le site n'accueille aucune ZNIEFF de type I et de type II, la zone identifiée la plus proche étant le « *Bois de Boulogne* » situé à plus de 1,5 km au sud-ouest et correspond à une ZNIEFF de type II.

Le site n'accueille pas non plus de Parc naturel régional ou national (PNR/PNN), d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), de site UNESCO, de Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) ou de Réserve naturelle (RN).

Notons la présence d'un Espace naturel sensible (ENS) au nord dans l'aire d'étude éloignée (rayon de 1 km) autour du site d'étude.

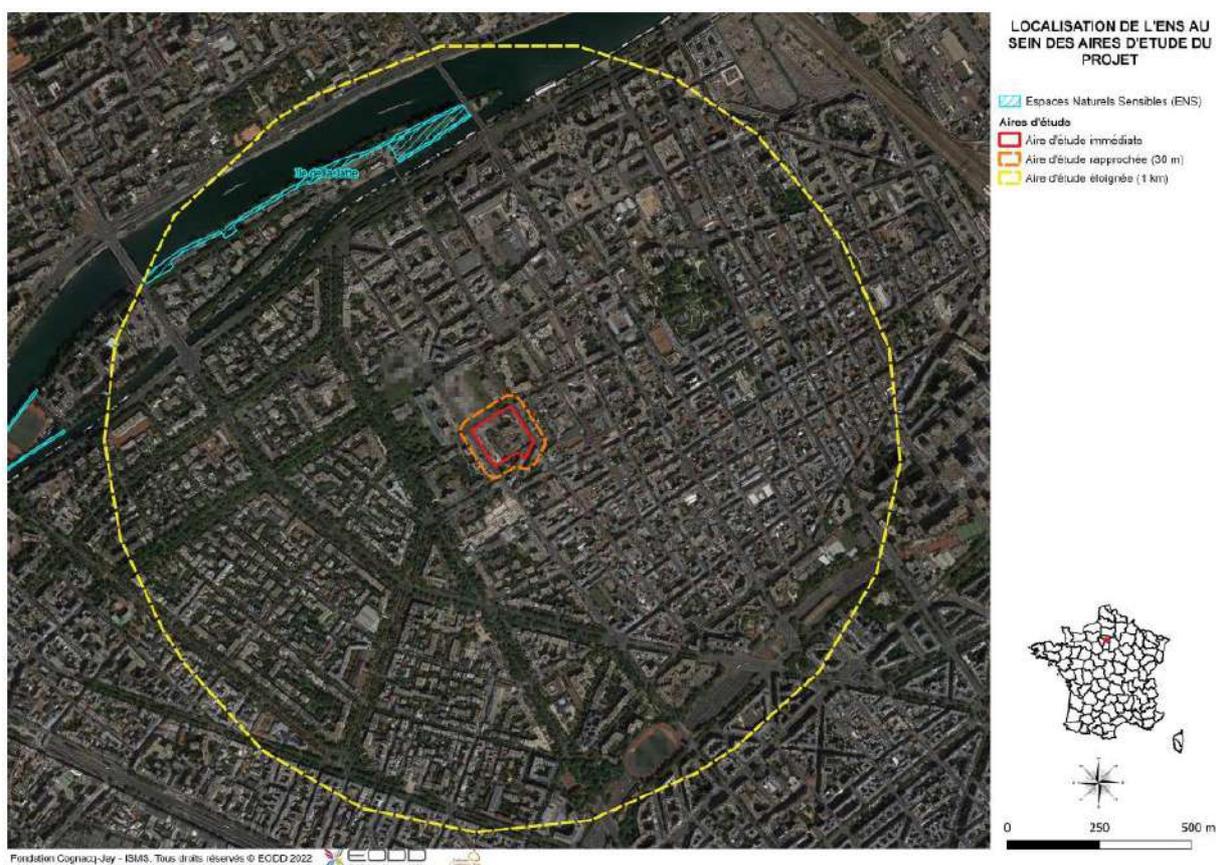


Figure 15 : Localisation de l'ENS dans l'aire d'étude éloignée (source : pré-diagnostic écologique - EOOD)

4.3.2 Milieu naturel *in situ*

Un pré-diagnostic écologique a été réalisée afin de démontrer si le projet engendre ou pas des enjeux écologiques au droit du site d'étude sur le milieu naturel (**annexe 7A**).

Le site est déjà urbanisé, quelques espaces verts sont aménagés. D'après le passage écologique réalisé le 20 septembre 2022, les habitats relevés présentent un enjeu écologique négligeable.

En ce qui concerne la flore, aucune espèce floristique n'a été identifiée, toutefois quatre espèces exotiques envahissantes ont été relevées : Ailante glanduleux, Buddleia de David, Conyze du Canada et le Laurier-cerise.

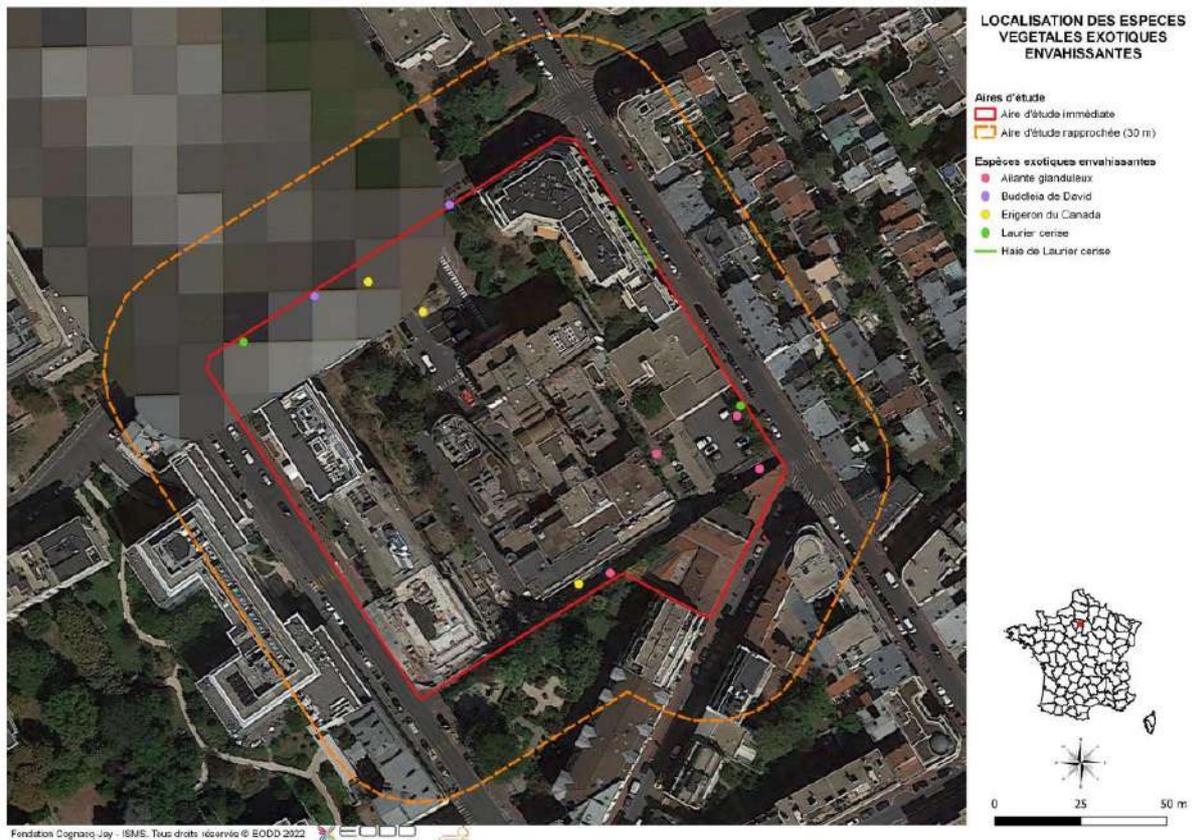


Figure 16 : localisation des espèces végétales exotiques envahissantes au droit du site d'étude (source : Pré-diagnostic écologique – EODD)

Concernant la faune, seules 5 espèces ont été recensées sur les aires d'étude immédiate et rapprochée, dont une espèce protégée : la Mésange bleue. Seuls le Merle noir et le Pigeon ramier sont potentiellement nicheurs sur site.



Figure 17 : localisation de l’avifaune contactées et de ses habitats au droit du site d’étude (source : Pré-diagnostic écologique – EODD)

Pour les autres groupes taxonomiques : mammifères, amphibiens, reptiles et insectes ; aucune espèce protégées n’ont été inventoriées.

La distance importante qui sépare le projet des sites répertoriés (ZNIEFF de type II « Bois de Boulogne », et la zone Natura 2000 « Sites de Seine Saint-Denis ») les plus proches et le contexte urbain du site d’étude ne laissent présager aucune fonctionnalité écologique entre les sites.

Aucun habitat ou flore patrimonial ou protégé n’a été identifié. Toutefois, pour la faune, une espèce relevée est protégée : la Mésange bleue et deux espèces sont potentiellement nicheuses sur site : le Merle noir et le Pigeon ramier. L’enjeu écologique reste globalement très faible pour la faune.

4.4 Contexte socio-économique

4.4.1 Population et activités

Source : Dossier complet INSEE – commune de Levallois-Perret

La commune de Levallois-Perret compte 66 082 habitants (données INSEE RP2019). Sur la période la plus récente, la dynamique démographique est positive avec environ 818 habitants en plus depuis 2013.

Le projet s'insère dans un secteur urbain mixte dense, accueillant du logement collectif, de l'activité, et des espaces verts publics et des bureaux.

Les parcelles du projet sont délimitée au nord par la rue Kléber, à l'est par la rue Chaptal, au sud par la rue de l'Aspirant Dargent et à l'ouest par un immeuble de bureaux.

Le projet s'insère dans un environnement urbain mixte (logements, activités, espaces verts).

4.4.2 Hôpital Franco-britannique

L'établissement est exclusivement dédié aux soins, ainsi qu'à la recherche et à l'enseignement dans le domaine de la cancérologie.

L'Institut Hospitalier Franco-Britannique est né en 2008 de la fusion de deux hôpitaux : l'Hôpital Notre-Dame du Perpétuel Secours et le Hertford British Hospital, qui avaient été fondés l'un et l'autre il y a plus d'un siècle.

Depuis le 1^{er} mars 2019, l'Hôpital Franco-britannique est adossé à la Fondation Cognacq-Jay, dans le cadre d'un groupement de coopération sanitaire entre l'association de l'Œuvre du Perpétuel Secours et la Fondation : le GCS IHFB - Cognacq-Jay.

L'établissement compte 213 lits et 39 places de stationnement, 700 professionnels dont 120 médecins répartis sur cinq pôles d'activités :

- chirurgies viscérale, orthopédique, gynécologique et urologique ;
- femme-Mère-Enfant : maternité 2A ;
- cancérologie médicale et chirurgicale ;
- médecine interne et gériatrie aigüe ;
- urgences (46 000 passages par an) et USC.

L'activité va permettre d'agrandir l'hôpital afin de recevoir plus de patients et ainsi mieux répondre à la demande.

4.5 Risques naturels, technologiques et sanitaires

4.5.1 Risques naturels

Le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) des Hauts-de-Seine a été réactualisé et approuvé le 22 mars 2016.

Le site d'étude est peu exposé aux risques naturels :

- il n'est pas exposé à l'aléa retrait gonflement des sols argileux ;
- le risque séisme est très faible ;
- aucun mouvement de terrain ;
- le potentiel radon sur la commune est faible ;
- le site n'est pas concerné par le PPRI de la Seine.

Notons que la commune de Levallois-Perret est couverte par le Plan de prévention des risques inondation (PPRI) de la Seine approuvé en janvier 2004. Cependant, le site d'étude n'est pas concerné par ce risque d'inondation.

4.5.2 Risques technologique et sanitaire

Le territoire communal de Levallois-Perret accueille de nombreux sites BASOL et BASIAS, cependant, aucun site BASOL n'est relevé au droit du site d'étude. Concernant les sites BASIAS, l'hôpital est identifié comme un ancien site toujours en activités.

Un diagnostic amiante et plomb a été réalisé au droit des bâtiment démolis, il a été détecté la présence de ces deux composés à plusieurs endroits.

Notons également qu'une étude de pollution est en cours de réalisation afin de s'assurer de l'absence de pollution notamment au droit de l'ancienne imprimerie.

L'ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) la plus proche du site d'étude correspond à la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), soumise à Enregistrement, à environ 150 m au nord du site d'étude.

Le Transport de matières dangereuses (TMD) est identifié via une canalisation de gaz naturel. Cette dernière se localise à environ 550 m au nord-est du site d'étude.

Le respect des normes en matière de transport de matières dangereuses doit empêcher tout incident pouvant impacter le site du projet.

Le site n'est pas concerné de manière notable par un risque naturel. Il est toutefois identifié à la liste des sites BASIAS, toujours en activité de part ces activités médiales.

4.6 Contexte urbain

4.6.1 Desserte et accessibilité

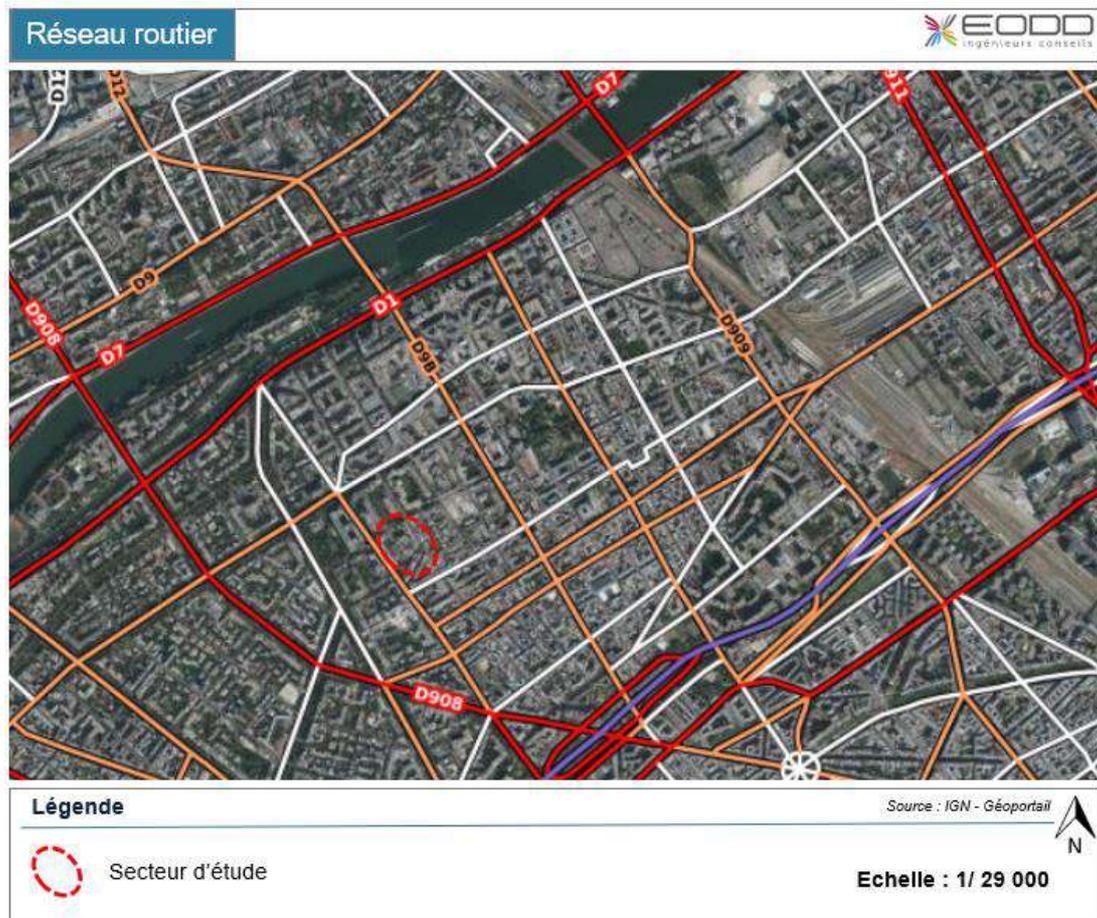
Une étude trafic a été réalisée par le bureau d'étude CDVIA à la demande de la MOA, en septembre 2022. Cette étude est jointe en **annexe 7B**.

Le secteur d'étude est situé dans un secteur au tissu urbain très dense. L'Hôpital Franco-britannique s'insère au cœur d'un maillage routier dense également.

L'Hôpital Franco-britannique est situé entre deux axes de distribution principaux que sont la rue de Villers et la rue Anatole France. Les Quais Charles Pasqua et le boulevard Bineau sont des axes routiers structurants.

Les autres axes routiers aux alentours de l'Hôpital Franco-britannique ont une fonction de desserte locale. Plusieurs rues locales à Levallois sont à sens unique ce qui implique de nombreuses boucles de circulation.

L'entrée principale de l'hôpital s'effectue sur la voie de desserte locale : rue Kléber.



Le réseau routier autour du site se trouve au cœur d'un maillage riche avec la RD98 à l'est et la RD908 au sud-ouest.

4.6.1.1 Transports en commun

L'Hôpital Franco-britannique bénéficie de la proximité de l'arrêt de métro de la ligne 3 « *Anatole France* ». À cela s'ajoutent deux lignes de bus (93 et 174) qui desservent le site d'étude. Les arrêts « *Hôpital du perpétuel secours* » et « *Voltaire Villiers* » sont les deux arrêts les plus proches de l'hôpital. L'ensemble de ces arrêts de transports en commun se situe dans un périmètre de 10 minutes à pied de l'hôpital.

La gare de Clichy Levallois se situe à 2 km environ de l'Hôpital Franco-britannique. Le bus 174 permet de relier la gare et le site d'étude.

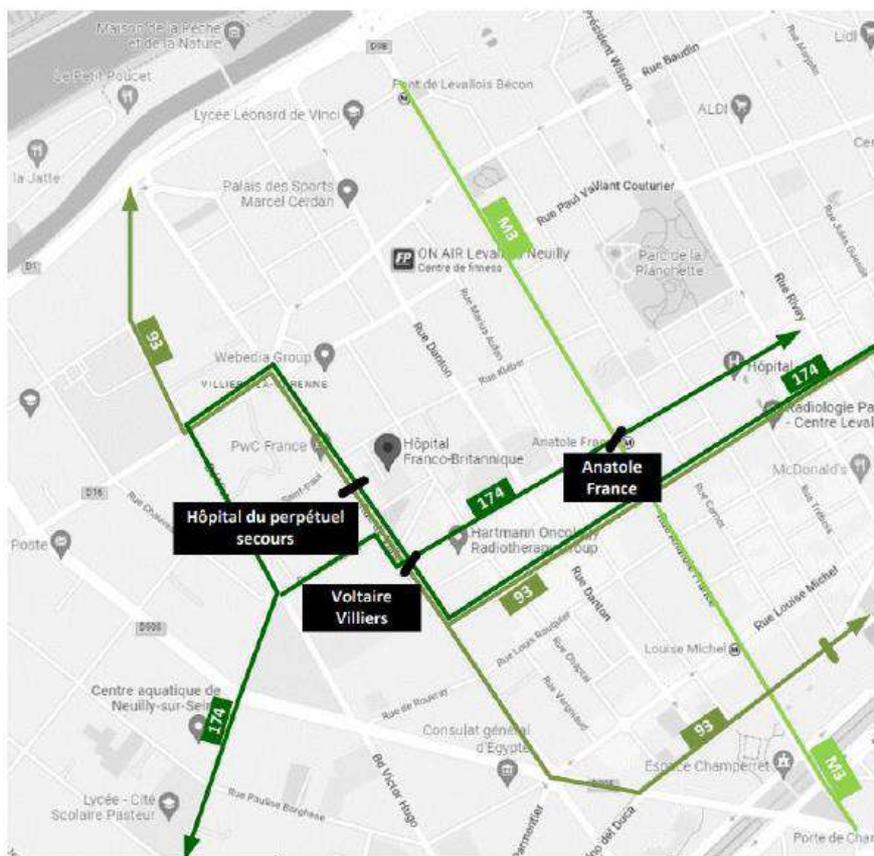


Figure 18 : Plan des principaux réseaux de transports autour de l’hôpital (source : étude trafic – CDVIA)

4.6.1.2 Dessertes piétonnes et cyclables

Les aménagements cyclables les plus proches de l’Hôpital Franco-britannique sont les bandes cyclables situées sur la rue Voltaire et la rue Paul Vaillant Couturier. Malgré une discontinuité du réseau, l’Hôpital Franco-fritannique se raccorde rapidement à des aménagements permettant la liaison avec Paris ou le reste du département des Hauts-de-Seine.

Pour la desserte piétonne, des cheminements piétons existent en interne afin de circuler su sein de l’enceinte de l’hôpital. De plus, les axes routiers alentour sont aménagés de trottoirs. Aucune voie ou piste cyclable n’est aménagée au droit du site d’étude.

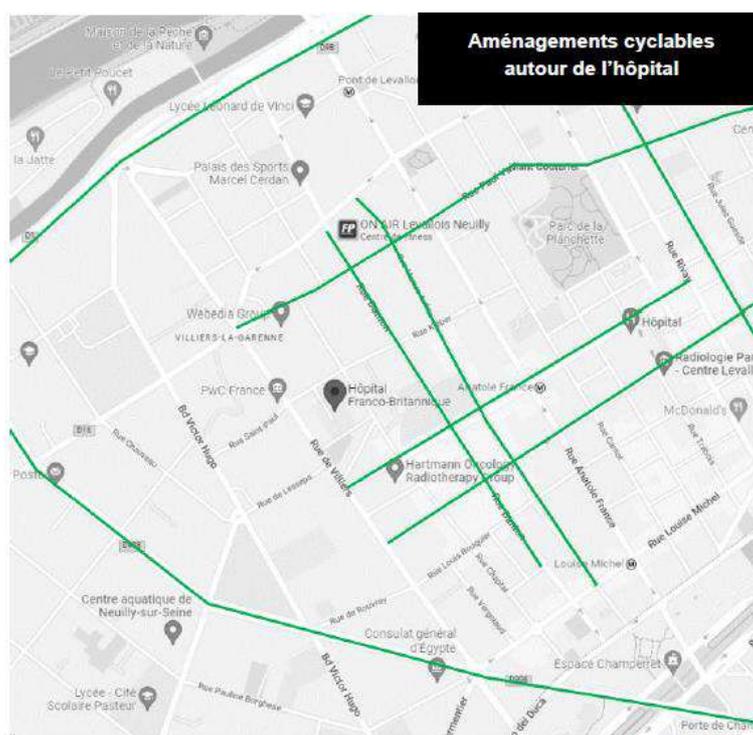


Figure 19 : Aménagement cyclables autour de l'hôpital (source : étude trafic - CDVIA)

Le site bénéficie d'une très bonne desserte en transports en commun et est également accessible en modes actifs (piétons et vélo notamment).

4.6.2 Trafic

Une étude trafic a été réalisée par le BET CDVIA à la demande de la MOA, en septembre 2022. Cette étude est jointe en **annexe 7B**.

Ce projet va générer des flux supplémentaires sur le secteur. Il s'agit par conséquent d'analyser les impacts de ces déplacements sur l'environnement autour de l'hôpital et de préconiser des mesures permettant de minimiser ces impacts et optimiser l'accessibilité au site.

Les actifs venant travailler à Levallois-Perret se déplacent en majorité en transports en communs pour le motif domicile-travail (48 %).

Une part significative se déplace en voiture (24 %) et également à pied (16 %).

Une campagne de comptages routiers a été réalisée le mardi 6 septembre 2022 (comptages directionnels et comptages automatiques). La carte ci-dessous présente les données en trafic journalier (jours ouvrés).

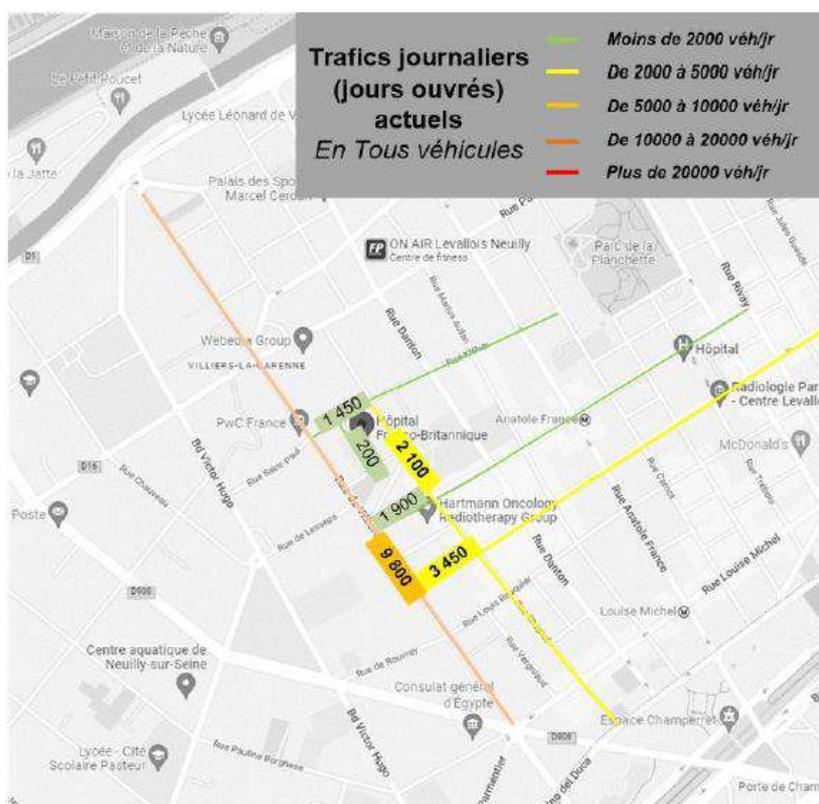


Figure 20 : Carte des trafics (source : étude trafic - CDVIA)

Globalement sur le secteur de l’Hôpital Franco-britannique, les niveaux de trafics journaliers sont modérés sur les voiries desservant le site hormis au droit de la rue de Villiers qui constitue un axe nord-sud structurant.

L’analyse de fonctionnement des carrefours a été réalisée à l’échelle rapprochée de l’Hôpital Franco-britannique. L’analyse concerne donc uniquement quatre carrefours dont deux gérés par feux et deux gérés par le système de priorités. En situation actuelle, on note que les carrefours ne présentent aucune difficulté de circulation aux heures de pointes. Aucune réserve de capacité est en dessous de 50 %. Néanmoins il est important de préciser que ces carrefours peuvent être impactés par les congestions de carrefours. La file d’attente du carrefour Villiers/Paul Vaillant Couturier/ boulevard du Château peut par exemple se reporter sur le carrefour Kleber/Villiers et en perturber le fonctionnement.

Le volume de flux généré par le projet a été estimé selon trois motifs de déplacements liés à l’hôpital :

- les salariés ;
- les visiteurs/patients ;
- les livraisons.

Le projet génère un trafic supplémentaire faible. En effet en heure de pointe du matin le projet devrait générer 21 véhicules supplémentaires et en heure de pointe du soir 38 véhicules supplémentaires.

	Répartition des flux supplémentaires générés			
	Emis HPM	Reçu HPM	Emis HPS	Reçu HPS
Salariés	0	10	13	15
Visiteurs/Patients	3	6	4	6
Livraison	1	1	0	0
TOTAL	4	17	17	21

Figure 21 : répartition des flux supplémentaires générés en fonction de la typologie (source : étude trafic - CDVIA)

Aujourd'hui l'hôpital génère 200 véhicules à la journée. Avec les nouveaux flux supplémentaires calculés, celui-ci génèrera 384 véhicules supplémentaires à la journée soit un total de 584 véhicules par jour.

Notons qu'en heures de pointe du matin et du soir la rue Kleber révèle des signes de congestion au droit de l'entrée de l'Hôpital Franco-britannique et de l'entrée du Ministère de l'intérieur. En effet, ces deux entrées se faisant face, certains mouvements peuvent se retrouver bloqués notamment par les mouvements tournants (nombreux) vers l'entrée du Ministère de l'intérieur. Il conviendrait de prendre cet élément en compte pour la suite du projet d'extension de l'Hôpital Franco-britannique avec le léger trafic supplémentaire prévu.

En termes de modes actifs, aucune congestion des transports en commun n'est à prévoir.

4.6.3 Ambiance acoustique

Le Plan de prévention des bruits de l'environnement (PPBE) des Hauts-de-Seine approuvé en décembre 2018 et actuellement dans sa troisième génération (2022-2026) prévoit diverses actions pour diminuer les endroits les plus bruyants du département. Une de ces opérations a déjà été réalisée avec le réaménagement du boulevard de Verdun (RD 908) qui vise à favoriser le déplacement à vélo et l'utilisation des transports en commun.

Le site n'est pas concerné d'après les cartes de bruit stratégiques à des sources de bruit. Les cartes ci-dessous présentent les cartes de bruit stratégique de type A en Lden en journée.

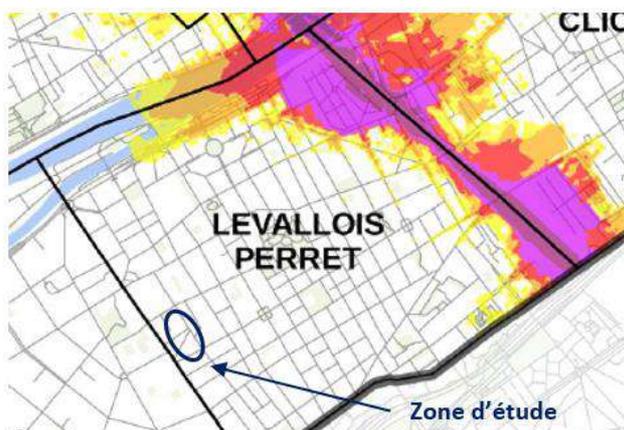


Figure 22 : Carte de bruit stratégique du réseau ferré SNCF sur la commune de Levallois-Perret (source : préfecture des Hauts de Seine)

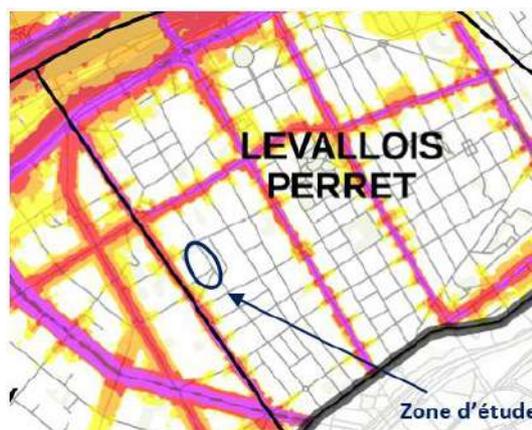


Figure 23 : Carte de bruit stratégique des routes sur la commune de Levallois-Perret (source : préfecture des Hauts de Seine)

D'après le classement sonore des infrastructures routières applicable depuis 2000 sur le département des Hauts-de-Seine, le site d'étude n'est pas bordé par une voirie identifiée à l'arrêté préfectoral listant les infrastructures routières « bruyantes ».

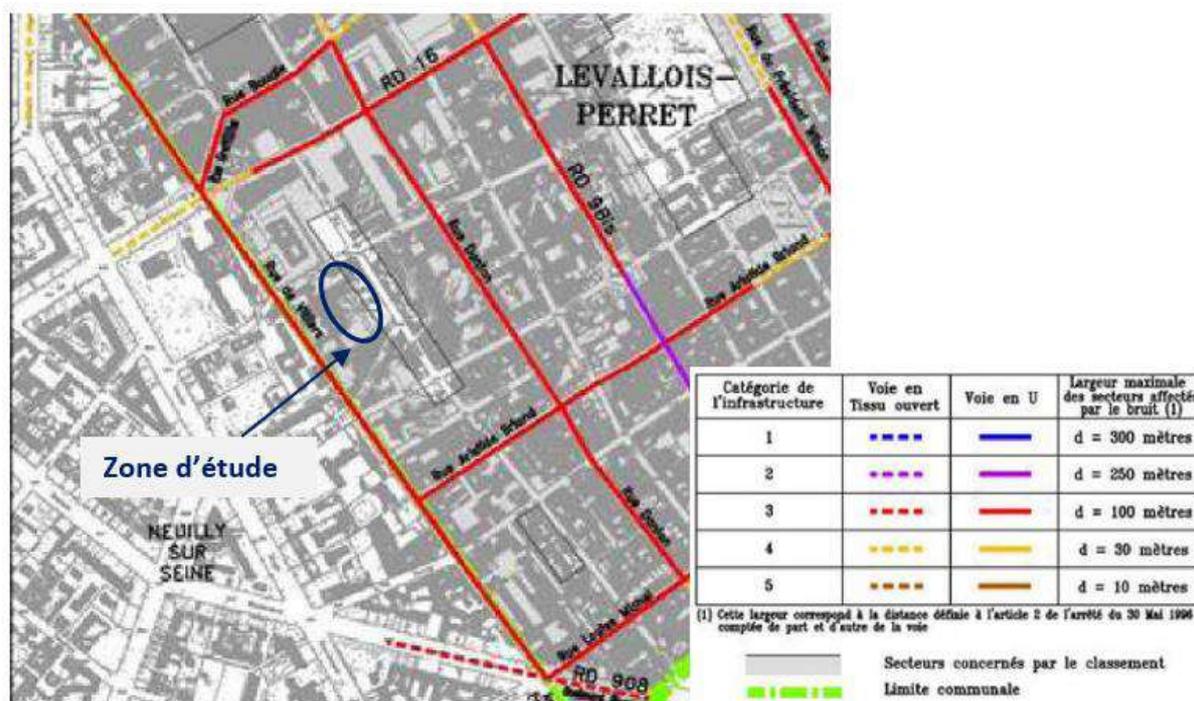


Figure 24 : Classement sonore des infrastructures routières (source : PLU de Levallois-Perret)

Le projet n'est pas concerné par des nuisances acoustiques émanant d'infrastructures routières. De plus, le flux de trafic supplémentaire n'est pas de nature à modifier de manière significative le trafic existant et donc l'ambiance acoustique du secteur.

4.6.4 Qualité de l'air

Le contexte urbain dense, la proximité avec de nombreuses infrastructures routières majeures et de grandes zones d'activités sont des facteurs qui dégradent nettement la qualité de l'air local.

Le bilan cartographique annuel d'Airparif pour Levallois-Perret témoigne en 2021 du respect des valeurs réglementaires ou guides pour les poussières (PM), l'ozone, le dioxyde d'azote et le benzène. La crise sanitaire a cependant fait baisser les émissions de polluants et les résultats sont plus favorables par rapport à 2019. Cependant, l'amélioration du parc de véhicules, le nouveau fonctionnement du télétravail et le développement constant des transports en commun laissent penser que les résultats de 2021 peuvent s'inscrire dans le temps.

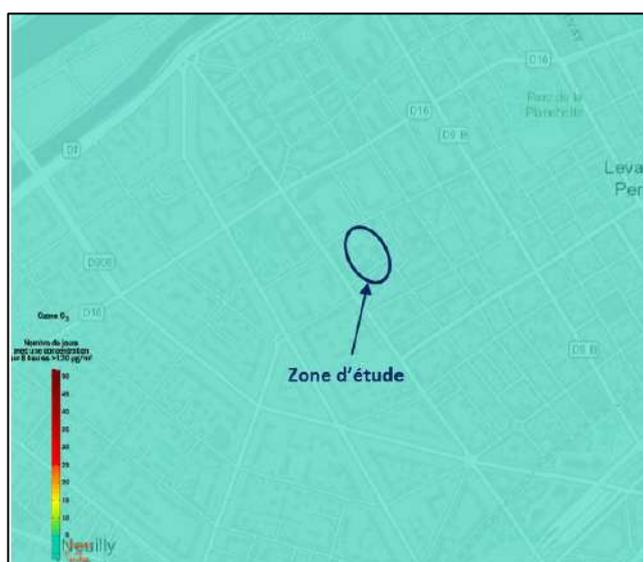


Figure 25 : Bilan annuel du nombre de jour avec une concentration sur 8h > 120 µg/m³ en Ozone en 2021 (source : Airparif)



Figure 26 : Bilan annuel des concentrations en dioxyde d'azote au droit du projet en 2021 (source : Airparif)

Le projet n'aura pas d'impact sur la qualité de l'air. Il n'y aura pas de flux massif de véhicules supplémentaires induit par le projet.

4.7 Contexte paysage et patrimonial

4.7.1 Paysage

Le paysage local est typique d’un paysage urbain avec une imperméabilisation importante et des ensembles immobiliers bordés par des infrastructures de transport. Quelques espaces verts viennent agrémenter l’entrée de l’hôpital et notons la présence du square Jean-Pierre Gratzner identifié au PLU comme faisant partie du patrimoine végétal de la commune de Levallois-Perret.

La carte ci-dessous extraite du PLU met en avant le patrimoine bâti et végétal sur le territoire communal de Levallois-Perret.



Figure 27 : Localisation du patrimoine bâti et végétal au droit du site d’étude (source : Rapport de présentation du PLU de Levallois-Perret)

4.7.2 Patrimoine

Le site se situe dans trois périmètres de protection au titre des abords des monuments historiques :

- Église réformée « *la petite Etoile* » ;
- Villa Mauresque ;
- Hôpital anglais Hertford British (Hospital Corporation).

Les masques urbains entre les monuments et le site du projet sont nombreux et ne laissent aucune visibilité du site depuis les trois monuments historiques.

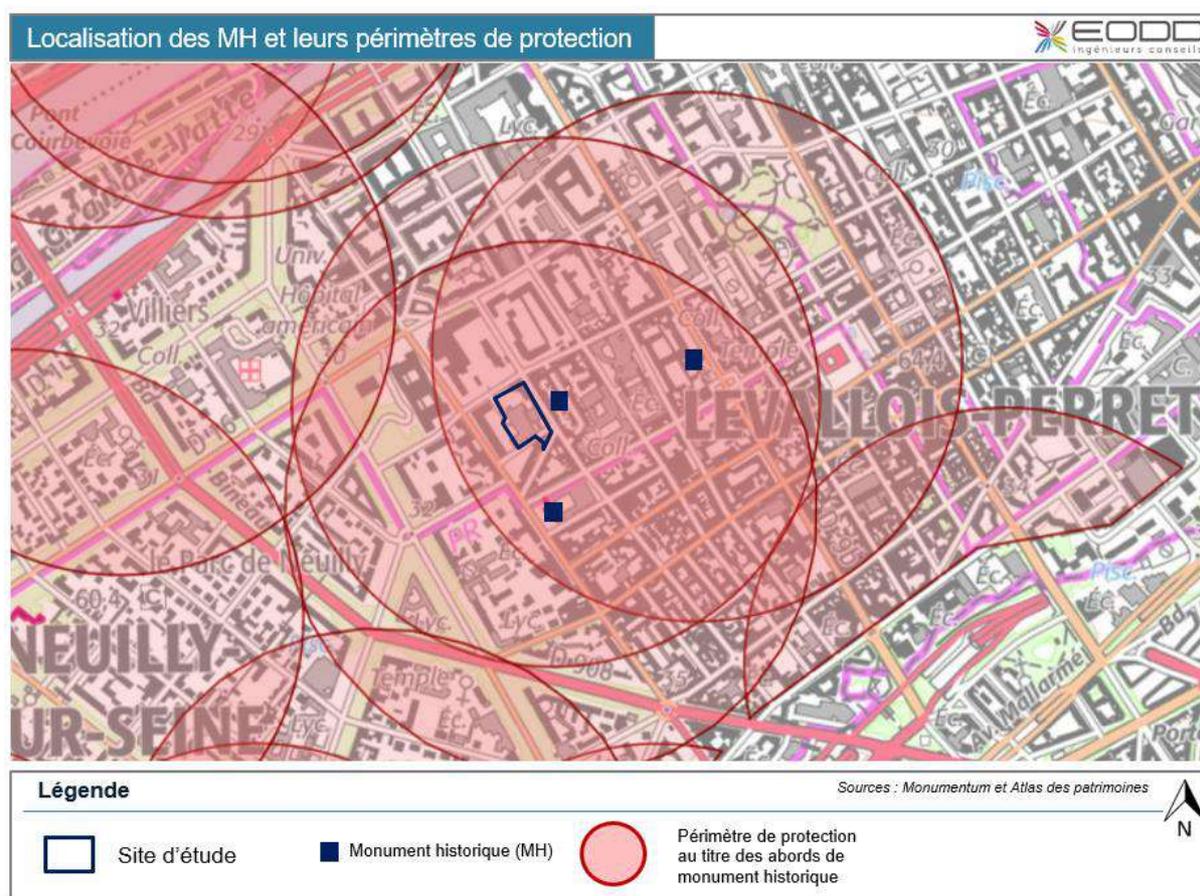


Figure 28 : Localisation des MH et leurs abords par rapport au site d'étude (source : Monumentum, atlas des patrimoines)

Le site d'étude ne fait pas l'objet d'une inscription en site inscrit ou classé. Néanmoins, le site d'étude se localise à environ 450 m à l'est du site inscrit « *quartiers urbains* » de Neuilly-sur-Seine et à environ 745 m au nord du site « *ensemble urbain de Paris* ».

Le projet est couvert par plusieurs périmètres de protection de monument historique (500 m), la MOA a pris contact avec un Architecte des bâtiments de France (ABF) pour s'assurer que le projet ne porte pas atteinte à ce patrimoine protégé. Le rendez-vous est fixé courant octobre.

S'agissant des visibilité à faible échelle (notamment depuis la rue Chaptal ou la rue Kléber), les nouvelles constructions ne constitueront pas un impact visuel notable en raison du caractère urbain du site.

6. Effet sur l'environnement et mesures

Dans cette partie sont présentés les effets potentiels du projet sur l'environnement (sur les thématiques à enjeu pré-identifiées) en phase chantier puis en phase post-aménagement. Pour chacun des impacts mentionnés, des mesures sont proposées visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs.

6.1 Phase chantier

La mise en œuvre de mesures environnementales en phase travaux permettra de limiter les incidences temporaires du projet sur l'environnement. **Une charte de chantier propre sera élaborée et annexée au dossier de marché des entreprises. Cette charte abordera les enjeux environnementaux généraux (nuisances sonores, plan de circulation, gestion des eaux de ruissellement, patrimoine, déchets...) et ceux plus spécifiquement liés à l'opération (pollution des sols, déplacement).**

Légende : **Enjeux environnementaux**

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Habitations/ Patients	Impact sur les riverains proches et les patients de l'hôpital, nuisances sonores et poussières principalement.		Opérations de communication (sensibilisation, information et formation : dates des travaux, horaires, mesures de précautions mises en œuvre) auprès des riverains notamment => charte de chantier propre. Limitation des nuisances visuelles via optimisation de la propreté du chantier. Adaptation des horaires de travaux.	
Déplacements et accessibilité	Augmentation du trafic, circulation d'engins de chantier. Réduction de voie voire coupures temporaires.		Charte de chantier propre Sécurisation des accès. Stationnement des engins dans l'emprise du projet au maximum. Respect des réglementations pour la circulation des véhicules. Plan d'installation chantier (délimitant les différentes zones) et plan de circulation des véhicules de chantier. Circulations des engins de chantier et des piétons portées au plan d'installation chantier.	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
Eaux superficielles	Production de matières en suspension.		Emprise limitée	
	Production potentielle de polluants provoquant le ruissellement d'eau souillée.		Produits chimiques stockés sur des bacs de rétention. Zones de stockages ventilées et abritées des intempéries. Engins de chantier conformes, contrôlés et nettoyés. Aires de stationnement aménagées. Kit d'intervention d'urgence mis en place sur le chantier en cas de déversement accidentel. Identification des produits potentiellement polluants.	
Eaux usées	Faible impact en phase chantier.			
Sols et sous-sol / pollution	Prise en compte du diagnostic pollution et des mesures mises en avant (actuellement en cours de réalisation).		cf. mesures de réduction des impacts sur les eaux superficielles. Les déblais seront évacués en filières adaptées. Les préconisations émises dans l'étude de pollution seront prises en compte.	
Énergie	Empreinte Carbone et énergétique des matériaux de construction et de l'énergie dépensée pour le chantier (déplacements d'engins...).			
Déconstruction	Libération de substances dangereuses lors de la déconstruction de bâtiments. La présence de plomb et d'amiante a été identifiée, il conviendra de se référer aux différents rapports établis en fonction des bâtiments Un diagnostic PEMD issu de la démolition est en cours de réalisation, il met en avant notamment les		Mise en place d'une charte de chantier propre : arrosage lors de la déconstruction pour limiter les poussières, protection des arbres conservés. Délimitation de la zone déconstruite. Programme de déconstruction. Suppression de l'ensemble des éléments contenant du plomb et de l'amiante. Communication auprès des usagers et des riverains.	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
	filières de réemploi des déchets de chantier.			
Risque technologique et sanitaire	Une étude de pollution est en cours, les prescriptions émises dans cette étude seront respectées		Respect des préconisations émises dans l'étude de pollution.	
Milieu naturel	Faible enjeu en termes d'avifaune et de reptiles Présence d'espèces exotiques envahissantes		Période favorable pour l'abatage et la suppression des haies de mi-septembre à mi-février. Passage d'un écologue avant la phase préalable de travaux pour l'arrachage de l'ensemble des espèces végétales exotiques envahissantes.	
Niveaux sonores	Création de nuisances sonores en lien avec les engins de chantier.		Opérations de communication (sensibilisation, information et formation) (dates des travaux, horaires, mesures de précautions mises en œuvre) auprès des riverains. Les chefs de chantiers et ouvriers sont informés en phase de préparation sur les exigences d'un chantier à faibles nuisances. Les concepteurs veilleront en cours de chantier que les principes sont respectés. Engins de chantier respectant la réglementation en termes d'émissions sonores. Planning des phases bruyantes du chantier.	
Émissions de poussières	Démolition de bâtiments et donc production de poussières		Protection des intervenants et du voisinage : limitation des émissions particulières (brumisation et arrosage) via le programme de déconstruction. Utilisation de bâches sur les camions mais également pour le stockage de matériaux pulvérulents. Vérification en cours de chantier que les dispositions du règlement sanitaire départemental sont bien respectées.	

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Évitement	Réduction	Compensation
			Respect des dispositions réglementaires en termes d'émissions de fibres et de particules.	
Déchets du BTP	Un diagnostic déchets avant démolition est en cours de réalisation, il sera conforme aux nouvelles dispositions de l'art. L126-34 du Code de la construction et de l'habitation. Les prescriptions émises seront obligatoirement respectées.		Dispositions contractuelles fournisseurs pour limiter les déchets à l'achat (achat en vrac, conditionnements plus grands...). Réduction des déchets à la source :	

Figure 29 : Synthèse des effets et mesures en phase chantier

6.2 Phase post-aménagement

Légende : **Enjeux environnementaux**

PHASE POST-AMENAGEMENT				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Évitement	Réduction	Compensation
Emploi	Création de 16 emplois			
Déplacements et accessibilité	Augmentation du trafic non significative par rapport à l'existant.		Favoriser le déplacement par les modes actifs	
Stationnement	50 places de stationnement supplémentaire pour le personnel Parking vélo peu visible d'après l'étude trafic de CDVIA – annexe 7B		Proximité avec les transports en commun Déplacement du parking vélo au niveau de l'entrée de l'hôpital pour le rendre plus visible et accroître l'utilisation des modes actifs (cf. annexe 7B) Proposition de mise en place de dépose-minute (cf. annexe 7B)	
Ressource en eau	Pas d'impact notable.			
Eaux pluviales	Site déjà imperméabilisé. Création d'espace vert.		Mise en place de toitures végétalisées, aménagement sur dalle. Une partie des eaux pluviales sera versée au réseau public conformément aux prescriptions en la matière sur le secteur.	
Eaux souterraines	Pas de prélèvement ou modification des eaux souterraines prévu.			
Eaux usées	Eaux usées à traiter.		Raccordement au réseau d'eaux usées existant.	
Sols et sous-sols	Pas d'impact notable.			
Pollution des sols	Pas d'impact notable.			

PHASE POST-AMENAGEMENT				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Évitement	Réduction	Compensation
Milieu naturel	Création d’aménagement paysager : toitures végétalisées, végétalisation massive avec une vraie diversité plantée.		Mise en place de deux nichoirs à mésanges bleues : https://boutique.lpo.fr/produit/JO0154 selon les critères suivants : À poser à au-moins 2m de haut, orientation est / sud-est voire nord-est. Les mettre en place dans des arbres. Palette végétale indigène en majorité, les espèces exotiques envahissantes sont proscrites. Gestion différenciée favorable à la biodiversité. Préservation de la perméabilité écologique pour la petite faune.	
Nuisances sonores et vibratoires	Augmentation non significative du trafic.			
Qualité de l’air	Augmentation du trafic nulle.		Mesures incitatives sur la mobilité durable.	
Nuisances lumineuses	Émissions lumineuses nouvelles et/ou différentes.		La pollution lumineuse sera limitée au strict nécessaire par des éclairages adaptés. Réduction des impacts avec un choix d’orientation, de couleur et d’intensité peu impactant.	
Gestion des déchets	Production de déchets non dangereux et dangereux en lien avec les activités médicales.		Tri à la source des déchets et pratique du tri sélectif pour l’ensemble des déchets ménagers et liés à l’activité médicale	
Energie	Objectif RT 2012 -20%			
Conclusion	Les mesures ainsi proposées permettent au projet de s’ancre harmonieusement dans le contexte urbain, patrimonial et paysager de Levallois-Perret.			

Figure 30 : Synthèse des effets et mesures après aménagement

7. Conclusion

Le projet consiste en l’extension et la restructuration de l’Hôpital Franco-britannique en lieu et place de parcelles déjà urbanisées. En effet actuellement l’école d’infirmière et un bâtiment vacant sont implantés en lieu et place de l’extension

Le volumes des deux extensions prévues n'affecteront pas le paysage urbain local de manière significative. Au contraire, les perceptions seront améliorées avec une végétalisation globale des parcelles et des toitures, et la biodiversité locale en sera renforcée.

Le site d'étude est couvert par des périmètres de protection des abords de monument historique. Un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est prévue dans le mois d'octobre afin de définir avec lui les possibilité architecturale et paysagère au droit du secteur.

La desserte du site ne constitue pas d'enjeu puisqu'elle est performante et sera renforcée dans les années à venir. Le site n'a pas d'enjeu majeur en matière de risques et d'environnement.

Au regard des faibles enjeux de l'état initial, des caractéristiques du projet et des études menées, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Naturellement, toutes les mesures nécessaires en phase chantier permettant d'éviter d'éventuelles pollutions des sols et d'éventuelles nuisances pour les riverains seront prises en compte et intégrées au cahier des charges des entreprises.

8. Annexes

Annexe 7A : Pré-diagnostic écologique – EODD 2022

Annexe 7B : Étude trafic – CDVIA 2022

Annexe 7C : Notice architecturale – tlr associés 2022

Annexe 7D : Visuel projet

Annexe 7E : planning études et travaux



FONDATION COGNACQ JAY - ISMS

**EXPERTISE ET INGÉNIERIE EN MATIÈRE DE FAUNE,
FLORE ET HABITATS**

Pré-diagnostic faune-flore-habitats dans le cadre de
l'extension de l'hôpital Franco-Britannique à Levallois-
Perret (92)

FONDATION COGNACQ-JAY - ISMS

Adresse : /

Téléphone : 06 29 82 71 34

Destinataire : Yoann CORDIER

Email : y.cordier@groupeisms.com

Pré-diagnostic faune-flore-habitats dans le cadre de l'extension de l'hôpital franco-britannique à Levallois- Perret (92)

Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils

IDENTIFICATION		MAITRISE DE LA QUALITE		
		Chef de projet	Supervision	Libération
N° Contrat	P08056	N. SOLLIER	J-F. NAU	J-F. NAU
Indice	0			
Révision	27/09/2022			
Nb de pages (hors annexes)	42	Rédacteur(trice) principal(e) du rapport		
Nb d'annexes	0	Solenn CHAUDET / Flora DRUEZ		

Vos contacts et interlocuteurs pour le suivi de ce dossier :



Centre Léon Blum
✉ : 171-173 rue Léon Blum
69100 Villeurbanne

☎ : 04.72.76.06.90

📠 : 04.72.76.06.99

Chef de projet : N. SOLLIER n.sollier@eodd.fr

Directeur métier : J.F. NAU jf.nau@eodd.fr

www.eodd.fr

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
1.1	PRÉSENTATION DU PROJET	5
1.2	LOCALISATION DU PROJET.....	5
2	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	6
2.1	AIRES D'ÉTUDE DES ZONES RÉGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE	6
2.2	SYNTHÈSE DES LÉGISLATIONS APPLICABLES AU PROJET	8
2.2.1	<i>Réglementation</i>	<i>8</i>
2.2.1.1	Réglementation européenne.....	8
2.2.1.2	Réglementation nationale française.....	8
2.2.2	<i>Listes rouges</i>	<i>9</i>
2.2.2.1	Listes rouges européennes.....	9
2.2.2.2	Listes rouges nationales	9
2.2.2.3	Listes rouges régionales d'Ile-de-France	9
2.3	CONTEXTE ÉCOLOGIQUE GÉNÉRAL	10
2.3.1	<i>Bibliographie.....</i>	<i>10</i>
2.3.1.1	Flore.....	11
2.3.1.1.1	<i>Flore patrimoniale.....</i>	<i>11</i>
2.3.1.1.2	<i>Flore exotique envahissante.....</i>	<i>12</i>
2.3.1.2	Faune.....	12
2.3.1.2.1	<i>Avifaune</i>	<i>12</i>
2.3.1.2.2	<i>Amphibiens.....</i>	<i>13</i>
2.3.1.2.3	<i>Reptiles</i>	<i>13</i>
2.3.1.2.4	<i>Mammifères terrestres.....</i>	<i>14</i>
2.3.1.2.5	<i>Chiroptères.....</i>	<i>14</i>
2.3.1.2.6	<i>Insectes</i>	<i>14</i>
2.3.2	<i>Zonages du patrimoine naturel.....</i>	<i>15</i>
2.3.2.1	Zonages réglementaires du patrimoine naturel.....	15
2.3.2.1.1	<i>Natura 2000.....</i>	<i>15</i>
2.3.2.1.2	<i>Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope</i>	<i>16</i>
2.3.2.1.3	<i>Réserve Naturelle Nationale (RNN) ou Régionale (RNR)</i>	<i>17</i>
2.3.2.1.4	<i>Forêt de protection</i>	<i>17</i>
2.3.2.1.5	<i>La Convention Ramsar.....</i>	<i>17</i>
2.3.2.2	Zonages d'inventaire du patrimoine naturel	18
2.3.2.2.1	<i>Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....</i>	<i>18</i>
2.3.2.2.2	<i>Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux</i>	<i>18</i>
2.3.2.3	Autres zonages du patrimoine naturel.....	19
2.3.2.3.1	<i>Parc naturel régional</i>	<i>19</i>
2.3.2.3.2	<i>Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)</i>	<i>19</i>
2.3.2.4	Synthèse des zonages du patrimoine naturel	21
2.3.3	<i>Potentialité des zones humides.....</i>	<i>21</i>
2.4	FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE	23
2.4.1	<i>A l'échelle du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....</i>	<i>23</i>
2.4.2	<i>A l'échelle locale</i>	<i>23</i>
3	PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE.....	26
3.1	DATE DE PROSPECTION	26
3.2	RÉSULTATS DE LA PROSPECTION.....	26

3.2.1	<i>Expertise habitats</i>	26
3.2.2	<i>Expertise flore</i>	30
3.2.3	<i>Expertise faune</i>	35
3.2.3.1	Avifaune.....	35
3.2.3.2	Mammifères	38
3.2.3.2.1	<i>Mammifères terrestres</i>	38
3.2.3.2.2	<i>Chiroptères</i>	38
3.2.3.3	Amphibiens	39
3.2.3.4	Reptiles.....	39
3.2.3.5	Insectes.....	40
3.2.3.5.1	<i>Rhopalocères</i>	40
3.2.3.5.2	<i>Autres espèces</i>	40
4	CONCLUSIONS DU PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	41

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION NATIONALE ET COMMUNALE DU PROJET	5
FIGURE 2 : PRÉ-LOCALISATION DES MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES © AGROCAMPUS OUEST	22
FIGURE 3 : OBSTACLES AU DÉPLACEMENT DES ESPÈCES DU SITE, S. CHAUDET © EODD, 2022	24
FIGURE 4 : LOCALISATION DU PROJET DANS LE SRCE ILE-DE-FRANCE	25
FIGURE 5 : BÂTIMENT ET PETITS ESPACES VERTS, S. CHAUDET © EODD 2022	27
FIGURE 6 : HAIE MONOSPÉCIFIQUE, S. CHAUDET © EODD 2022	27
FIGURE 7 : ESPACE VERT ARBORÉ, S. CHAUDET © EODD 2022	28
FIGURE 8 : AILANTHE GLANDULEUX ET BUDDLÉIA DE DAVID SUR SITE, S. CHAUDET © EODD 2022	30
FIGURE 9 : CONIZE DU CANADA ET HAIE DE LAURIER-CERISE SUR SITE, S. CHAUDET © EODD 2022	31
FIGURE 10 : PIGEON RAMIER SUR SITE, S. CHAUDET © EODD 2022	35
FIGURE 11 : BÂTIMENTS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE, S. CHAUDET © EODD 2022	38
FIGURE 12 : ROCHER FAVORABLE AU LÉZARD DES MURAILLES, S. CHAUDET © EODD 2022	39

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	6
TABLEAU 2 : LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES ESPÈCES VÉGÉTALES PATRIMONIALES	11
TABLEAU 3 : ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RENSEIGNÉES PAR LA BIBLIOGRAPHIE	12
TABLEAU 4 : LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES OISEAUX PROTÉGÉS OU MENACÉS POTENTIELLEMENT PRÉSENTS SUR SITE	13
TABLEAU 5 : CARACTÉRISATION DES HABITATS RECENSÉS AU SEIN DU SITE D'ÉTUDE	26
TABLEAU 6 : ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RECENSÉES AU SEIN DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	31
TABLEAU 7 : LISTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES RECENSÉES AU SEIN DU SITE D'ÉTUDE	32
TABLEAU 8 : BIO-ÉVALUATION DE L'AVIFAUNE CONTACTÉE SUR LES AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET RAPPROCHÉE	36
TABLEAU 9 : LISTE DES ESPÈCES DE RHOPALOCÈRES CONTACTÉES SUR SITE	40

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	7
CARTE 2 : LOCALISATION DE L'ENS AU SEIN DES AIRES D'ÉTUDE	20
CARTE 3 : HABITATS PRÉSENTS AU SEIN DU SITE	29
CARTE 4 : LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES OBSERVÉES AU SEIN DU SITE	34
CARTE 5 : LOCALISATION DES OBSERVATIONS D'OISEAUX ET DES HABITATS FAVORABLES À LEUR NIDIFICATION	37
CARTE 6 : SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	42

1 INTRODUCTION

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

L'Hôpital Franco-Britannique est le fruit de la fusion de deux hôpitaux implantés sur la commune de Levallois-Perret, le Hertford British Hospital d'une part localisé au 3 Rue Barbes et l'Hôpital du Perpétuel Secours, localisé au 4 rue Kleber.

La présente mission consiste en la réalisation d'un pré-diagnostic faune-flore-habitats pour identifier les enjeux écologiques liés à la réalisation de l'extension et la restructuration de l'Hôpital franco-britannique de Levallois-Perret (92).

L'opération consiste en :

- Le regroupement de l'ensemble des activités sur le site du 4 rue Kléber.
- L'amélioration du plateau technique.
- Le développement d'un projet de médecine de diagnostic et de médecine ambulatoire.
- Des travaux de modernisation et de mise aux normes de la structure.
- Démolition des bâtiments IFSI et Aspirant d'Argent
- La construction de parkings.
- L'installation d'une crèche.
- La création d'un cœur social au sein de l'hôpital permettant le développement de services aux patients et le développement d'échanges entre utilisateurs.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixe à 62 200 000 € HT Travaux en valeur janvier 2022, pour 17 800 m² SDO d'extension et 8 900 m² SDO de restructuration de l'existant, ERP type U – 2^{ème} catégorie.

1.2 LOCALISATION DU PROJET

Le site prend place sur le territoire de la région Ile-de-France, dans le département des Hauts-de-Seine (92) et sur la commune de Levallois-Perret, au-nord-ouest de Paris.



Figure 1 : Localisation nationale et communale du projet

2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 AIRES D'ÉTUDE DES ZONES RÉGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRE

Les aires d'étude sont définies de la manière suivante :

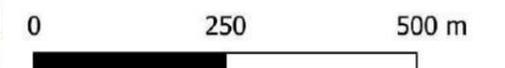
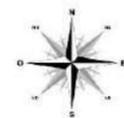
Tableau 1 : Définition des aires d'étude

AIRES D'ETUDE DU PROJET		
AIRE D'ETUDE	DISTANCE TAMPON	DESCRIPTION
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	0 km	Périmètre projet et travaux Inventaires naturalistes et étude bibliographique des espèces faunistiques et floristiques.
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	0-30 m	Zone potentiellement affectée, notamment diverses perturbations pendant toute la durée d'exploitation (poussières, bruits, circulations d'engins, ...). Etude bibliographique des espèces faunistiques et floristiques. Prospection succincte lors des passages de terrain.
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	1 km	Zone des effets éloignés et induits possibles, prenant en compte l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet. L'étude du fonctionnement écologique global, l'intégration du réseau Natura 2000 ainsi que l'étude des zonages liés au patrimoine naturel sont réalisées à l'échelle de cette aire d'étude.



LOCALISATION DES AIRES D'ETUDE DU PROJET

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (30 m)
-  Aire d'étude éloignée (1 km)



2.2 SYNTHÈSE DES LÉGISLATIONS APPLICABLES AU PROJET

2.2.1 RÉGLEMENTATION

2.2.1.1 Réglementation européenne

- Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil.
- Règlement d'exécution (UE) N° 828/2011 de la Commission du 17 août 2011 suspendant l'introduction dans l'Union de spécimens de certaines espèces de faune et de flore sauvages.
- Directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.
- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle remplace la première Directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979.
- Règlement (CE) N° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.
- Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
- Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe du 19 septembre 1979.

2.2.1.2 Réglementation nationale française

- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national.
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- Arrêté du 09 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.
- Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire.
- Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national.
- Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée.
- Arrêté du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000, relatif à la protection des écrevisses autochtones.
- Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

2.2.2 LISTES ROUGES

2.2.2.1 Listes rouges européennes

- Liste rouge européenne des mammifères terrestres (UICN, 2019).
- Liste rouge européenne des chiroptères (UICN, 2016).
- Liste rouge des oiseaux d'Europe (UICN, 2015).
- Liste rouge européenne des insectes (UICN, 2010).
- Liste rouge européenne des reptiles et amphibiens (UICN, 2009).

2.2.2.2 Listes rouges nationales

- Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN, 2019).
- Liste rouge des Mammifères de France métropolitaine (UICN, 2017).
- Liste rouge des Oiseaux nicheurs en France métropolitaine (UICN, 2016).
- Liste rouge des Odonates de France métropolitaine (UICN, 2016).
- Liste rouge des Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN, 2015).
- Liste rouge des Papillons de jour de France métropolitaine (UICN, 2012).
- Liste rouge des Orchidées de France métropolitaine (UICN, 2009).
- Liste rouge des Orthoptères de France (ASCETE, 2004).

2.2.2.3 Listes rouges régionales d'Ile-de-France

- Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France (2018).
- Liste rouge régionale des Orthoptera, Phasmida et Mantodea d'Ile-de-France (2018).
- Liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France (2017).
- Liste rouge régionale des rhopalocères et zygènes d'Ile-de-France (2016)
- Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (2014)
- Liste rouge régionale des libellules d'Ile-de-France (2014).

2.3 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE GÉNÉRAL

2.3.1 BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie a pour but de compiler l'ensemble des informations documentaires ayant trait à la flore et à la faune qui concernent le secteur du projet sur la commune de Levallois-Perret. Cette analyse bibliographique se base principalement sur la consultation des documents officiels ainsi que sur les données naturalistes fournies par les associations locales. Les données de 2017 à 2022 sont considérées pour la faune et de 2012 à 2022 pour la flore.

Dans le cas présent et pour la faune, les informations proviennent du site : <https://www.faune-idf.org> (LPO), au niveau du périmètre du projet et au niveau communal, de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), au niveau communal et de Geonat'IDF au niveau communal.

Pour ce qui est de la flore, les informations proviennent également de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), à l'échelle de la commune.

À noter que les informations suivantes font l'état de la connaissance naturaliste sur la commune à un temps donné. Bien entendu, l'absence de données sur une espèce ne signifie pas l'absence de cette espèce sur le périmètre étudié. De même, une espèce citée par la bibliographie ne sera pas nécessairement observée sur le terrain.

Les données décrites ci-après sont les seules données bibliographiques disponibles. Les autres groupes taxonomiques n'étaient pas mentionnés dans la littérature.

2.3.1.1 Flore

2.3.1.1.1 Flore patrimoniale

Au total, 8 espèces patrimoniales et/ou protégées ont été recensées sur le territoire communal de Levallois-Perret ces dix dernières années, dont une est protégée au niveau régional. **Parmi celles-ci, seules 3 espèces sont potentiellement présentes sur le site d'étude** au regard des habitats pré-identifiés par une analyse de l'ortho-photo du site.

De ces 3 espèces, 2 sont menacées à l'échelle mondiale ou nationale. Si elles sont présentes sur le site, elles auront probablement été plantées pour leur caractère ornemental et ne seront donc pas considérées comme patrimoniales.

Les espèces identifiées comme potentiellement présentes ont été activement recherchées lors de l'inventaire de terrain.

Tableau 2 : Liste bibliographique des espèces végétales patrimoniales

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DHFF	PN FR	PR IDF	CONV BERNE	LR M	LR E	LR FR	LR IDF	ZNIEFF	ESPECES ZH	DATE DERNIERE OBS	SOURCE	POTENTIALITE
<i>Aesculus hippocastanum L., 1753</i>	Marronnier d'Inde	/	/	/	/	VU	VU	NA	/	/	/	2019	INPN	Oui
<i>Allium ursinum L., 1753</i>	Ail des ours	/	/	/	/	/	LC	LC	LC	D	/	2020	INPN	Non
<i>Campanula persicifolia L., 1753</i>	Campanule à feuilles de pêcher	/	/	/	/	/	/	LC	EN	D	/	2020	INPN	Oui
<i>Cistus ladanifer L., 1753</i>	Ciste à gomme	/	/	/	/	/	/	NT	/	/	/	2019	INPN	Non
<i>Dianthus deltoides L., 1753</i>	Œillet deltoïde	/	/	Art. 1	/	/	/	LC	VU	D	/	2019	INPN	Non
<i>Geranium sanguineum L., 1753</i>	Géranium sanguin	/	/	/	/	/	LC	LC	LC	D	/	2020	INPN	Non
<i>Lilium candidum L., 1753</i>	Lis candide	/	/	/	/	/	NT	LC	/	/	/	2018	INPN	Oui
<i>Vitis vinifera L., 1753</i>	Vigne cultivée	/	/	/	/	LC	LC	LC	CR	/	/	2019	INPN	Non

DHFF : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992.

PN : Protection Nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 ; **PR IDF** : Protection Régionale en Ile de France : Arrêté interministériel du 4 décembre 1990

Article I : Interdiction de destruction partielle ou totale, de vente et d'utilisation hors exploitation agricole ;

LR N : Liste Rouge Nationale 2018, **LR IDF** : Liste Rouge Régionale en Ile de France 2013 :

CR : En danger critique d'extinction _ **EN** : En danger _ **VU** : Vulnérable _ **NT** : Quasi-menacée _ **LC** : Préoccupation mineure _ **NA** : Non applicable

ZNIEFF : **D** : Espèce déterminante de ZNIEFF au niveau régional

ESPÈCE ZONES HUMIDES : Espèce caractéristique des zones humides et permettant leur désignation selon l'Arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

CONV. BERNE : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe entrée en vigueur le 1^{er} juin 1982.

2.3.1.1.2 Flore exotique envahissante

En ce qui concerne les Espèces Exotiques Envahissantes, communément appelées espèces invasives, une espèce est renseignée par la bibliographie sur le territoire communal de Levallois Perret. Il s'agit de l'Ailante glanduleux. Au regard de la menace pour la biodiversité qu'elle représente, cette espèce a été activement recherchée sur le site et cartographiée.

Elle est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Espèces Exotiques Envahissantes renseignées par la bibliographie

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	EEE UE	EEE FR	ESPECES ZH	DATE DERNIERE OBS	SOURCE	POTENTIALITE
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	/	Oui (Annexe 3)	/	2020	INPN	Oui
<p>EEE : Espèce classée en tant qu'Espèce Exotique Envahissante au niveau Européen, National ou Régional</p> <p>ESPÈCE ZONES HUMIDES : Espèce caractéristique des zones humides et permettant leur désignation selon l'Arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.</p>							

2.3.1.2 Faune

2.3.1.2.1 Avifaune

D'après la bibliographie, 49 espèces d'oiseaux sont mentionnées à l'échelle communale, dont 34 espèces protégées. Au total, 30 espèces utilisent potentiellement l'aire d'étude immédiate en nidification, en alimentation ou en repos, dont 19 espèces protégées.

Seules les espèces protégées au niveau national et potentiellement présentes sur site sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Liste bibliographique des oiseaux protégés ou menacés potentiellement présents sur site

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DO	LR MON	LR EU	LR FR	LR IdF	ZNIEFF IdF	Dernière année d'observation	Précision	Potentialité d'observation sur site
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	III	/	LC	LC	LC	NT	/	2022	Commune	Espèce potentielle
<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	III	/	LC	LC	LC	NT	/	2021	Commune	Espèce potentielle
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	III	/	LC	LC	VU	NT	/	2022	Commune	Espèce potentielle
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	III+VI	/	LC	LC	LC	LC	/	2022	Commune	Alimentation possible
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771)	Faucon pèlerin	III	I	LC	LC	LC	VU	D	2018	Commune	Alimentation possible
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	III	/	LC	LC	LC	LC	/	2022	Commune	Espèce potentielle
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	III	/	LC	LC	LC	LC	/	2020	Commune	Espèce potentielle
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	III	/	LC	LC	NT	LC	/	2022	Commune	Alimentation possible
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	III	/	LC	LC	LC	LC	/	2022	Commune	Espèce potentielle
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	III	/	LC	LC	LC	LC	/	2022	Commune	Espèce potentielle
<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange nonnette	III	/	LC	LC	LC	LC	/	2019	Commune	Espèce potentielle
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	III	/	LC	LC	LC	VU	/	2022	Commune	Espèce potentielle
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Orite à longue queue	III	/	LC	LC	LC	NT	/	2022	Commune	Alimentation possible
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	III	/	LC	LC	LC	LC	/	2022	Commune	Espèce potentielle
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	III	/	LC	LC	LC	LC	/	2022	Commune	Espèce potentielle
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	III	/	LC	LC	LC	LC	/	2019	Périmètre projet	Espèce potentielle
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	III	/	LC	LC	VU	EN	/	2021	Commune	Espèce potentielle
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	III	/	LC	LC	LC	LC	/	2022	Commune	Espèce potentielle
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	III	/	LC	LC	VU	VU	/	2022	Commune	Espèce potentielle

PN FR : Protection nationale : **Arrêté du 29 octobre 2009**. _ **III** : **Article 3** : Espèces protégées _ **VI** : **Article 6** : Espèces pouvant faire l'objet d'autorisation exceptionnelle de désairage
DO : Directive Oiseaux 1979. **I** : **Annexe I** : Espèces faisant l'objet de mesures de conservations spéciales concernant leur habitat
LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2018, EUR : Européenne _ 2015, FR : Française _ 2016, IDF : Ile-de-France _ 2017).
EN : En danger _ **VU** : Vulnérable _ **NT** : Quasi-menacée _ **LC** : Préoccupation mineure
ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France. **D** : Déterminante

2.3.1.2.2 Amphibiens

D'après la bibliographie, aucune espèce d'amphibien n'est connue sur la commune. De plus, l'aire d'étude immédiate n'est pas favorable à ce groupe taxonomique (aucun point d'eau ou de boisement pour la phase terrestre). Ainsi, aucun amphibien n'est attendu sur site.

2.3.1.2.3 Reptiles

D'après la bibliographie, aucune espèce de reptile n'est connue sur la commune. Au regard des habitats de l'aire d'étude immédiate, le Lézard des murailles, espèce protégée au niveau national, peut toutefois être présent sur site. Une attention a été portée à l'espèce lors de la visite de site.

2.3.1.2.4 Mammifères terrestres

D'après les données bibliographiques, seules deux espèces de mammifères terrestres sont recensées sur la commune : le Rat noir et le Rat surmulot. Ces deux espèces sont communes et non protégées.

2.3.1.2.5 Chiroptères

Aucune donnée concernant les chiroptères n'a été identifiée au niveau communal.

2.3.1.2.6 Insectes

- **Rhopalocères**

D'après la bibliographie, 7 espèces de rhopalocères sont connues sur la commune. Toutes ces espèces sont communes et non protégées.

- **Autres insectes**

Aucune donnée concernant les odonates, les orthoptères ou les coléoptères n'a été identifiée au niveau communal.

CONCLUSION BIBLIOGRAPHIE

Pour la faune, la bibliographie mentionne 14 espèces protégées potentiellement reproductrices au sein de l'aire d'étude immédiate. Cela concerne uniquement l'avifaune. Ces espèces sont liées aux arbres et aux haies du site, ainsi qu'aux bâtiments. Cela reflète un contexte très urbain, fortement anthropisé avec peu de potentialités d'accueil de la faune.

En ce qui concerne la flore, seules 3 espèces protégées ou menacées sont potentiellement présentes au regard des habitats du site d'étude, ainsi qu'une espèce exotique envahissante : l'Ailante glanduleux. Les espèces patrimoniales recensées n'ont aucune chance d'être des espèces spontanées sur site mais peuvent être plantées à des fins ornementales. Elles ne seront alors pas considérées comme patrimoniales.

2.3.2 ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

- Les **zonages réglementaires**, qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être contraintes. Ce sont les sites du réseau européen Natura 2000, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, les Réserves Naturelles Nationales et Régionales, ...
- Les **zonages d'inventaires du patrimoine naturel**, élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et qui n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ce sont notamment les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II - grands ensembles écologiquement cohérents - et ZNIEFF de type I - secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable).

D'autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires de développement et d'expérimentation du développement durable (ex. : Parcs naturels régionaux – Pnr) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (ex. : Espaces Naturels Sensibles).

2.3.2.1 Zonages réglementaires du patrimoine naturel

La désignation de zones naturelles protégées répond à différentes législations qui trouvent leur source à plusieurs niveaux d'instance : départementaux, régionaux, nationaux, européens et même internationaux. On retrouve de cette manière les statuts suivants : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Nationale, Réserve Naturelle Régionale, Forêts de protection, Parc Naturel National, Parc naturel régional, Sites Natura 2000, sites soumis à la Convention RAMSAR sur les zones humides, ...

Tous les périmètres protégés, présents dans un rayon de 5 kilomètres autour du périmètre projet sont repris ci-après.

2.3.2.1.1 *Natura 2000*

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Le réseau Natura 2000 est constitué de :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » du 21 mai 1992.
- Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 30 novembre 2009.

Le réseau Natura 2000 favorise le maintien, l'adoption et le développement de pratiques qui permettent de préserver ou de restaurer la qualité des espaces naturels et de la vie rurale. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Pour remplir ses obligations, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000 un document de gestion dit « Document d'Objectifs » (DocOb). Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice car il est rédigé de façon concertée et les actions qui le composent sont appliquées sur la base du volontariat.

Le réseau européen de sites Natura 2000 couvre 18,4 % du territoire, il comprend :

- 22 594 sites en ZSC au titre de la directive Habitats, Faune, Flore.
- 5 491 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 779 sites pour 12,9 % du territoire métropolitain, soit 20 millions d'hectares.

Le réseau français se compose de :

- 1 377 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats, Faune, Flore.
- 402 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.
- 212 sites marins (ZPS ou ZSC).

Aucun site Natura 2000 n'a été identifié au sein des périmètres des aires d'étude. Le site le plus proche est la ZPS « Sites de Seine-Saint-Denis » à environ 6,7 km au nord-est du projet.

2.3.2.1.2 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope sont des aires protégées à caractère réglementaire, qui ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées.

Ces biotopes sont nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Ils peuvent être constitués par des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou par toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme. Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée.

Règlementation

La réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en des interdictions d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes.

Les interdictions édictées visent le plus souvent : l'écobuage, le brûlage des chaumes, le brûlage ou broyage de végétaux sur pied, la destruction de talus ou de haies, les constructions, la création de plans d'eau, la chasse, la pêche, certaines activités agricoles par exemple : épandage de produits antiparasitaires, emploi de pesticides), les activités minières et industrielles, le camping, les activités sportives (telles que motonautisme ou planche à voile par exemple), la circulation du public, le survol aérien en-dessous d'une certaine altitude, la cueillette, ...

Aucun APPB n'a été identifié au sein des périmètres des aires d'étude.

2.3.2.1.3 Réserve Naturelle Nationale (RNN) ou Régionale (RNR)

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Les Réserves ont pour objectif la conservation d'espaces fragiles à travers une réglementation qui prend en compte le contexte local. Les actions des Réserves s'articulent autour de trois enjeux : protéger, gérer et sensibiliser. Selon les objectifs des espaces à protéger, ainsi que selon la situation géographique, l'initiative de classement d'un espace en réserve naturelle revient à l'Etat (Réserves Naturelles Nationales) ou à la Région (Réserve Naturelle Régionale).

Même si leurs statuts diffèrent, les Réserves Naturelles répondent à une réglementation identique. Cette dernière restreint ou interdit des activités humaines en fonction de leurs impacts sur le milieu. Ce sont surtout les travaux, la circulation des personnes, et les activités économiques qui sont visés.

Aucune RNN ou RNR n'a été identifiée dans les périmètres des aires d'étude.

2.3.2.1.4 Forêt de protection

Le classement en Forêt de protection est un dispositif ancien permettant de protéger des écosystèmes forestiers, en leur appliquant selon le code forestier une servitude nationale d'urbanisme et un régime forestier spécial : les défrichements et constructions d'infrastructures sont interdits. Ce classement, prononcé par décret en Conseil d'Etat, constitue l'outil juridique le plus contraignant pour la protection des forêts. A ce jour, 1 % de la surface forestière française est concernée par ce classement.

Aucune forêt de protection n'a été identifiée dans les périmètres des aires d'étude.

2.3.2.1.5 La Convention Ramsar

La Convention a pour mission « *La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier* ».

Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus divers et les plus productifs. Elles fournissent des services essentiels et toute notre eau douce. Toutefois, elles continuent d'être dégradées et transformées pour d'autres usages. La Convention a adopté une large définition des zones humides comprenant tous les lacs et cours d'eau, les aquifères souterrains, les marécages et marais, les prairies humides, les tourbières, les oasis, les estuaires, les deltas et étendues intertidales, les mangroves et autres zones côtières, les récifs coralliens et tous les sites artificiels tels que les étangs de pisciculture, les rizières, les retenues et les marais salés.

Dans le contexte des « trois piliers » de la Convention, les parties contractantes s'engagent :

- à œuvrer pour l'utilisation rationnelle de toutes leurs zones humides ;
- à inscrire des zones humides appropriées sur la liste des zones humides d'importance internationale (la « Liste de Ramsar ») et à assurer leur bonne gestion ;
- à coopérer au plan international dans les zones humides transfrontières, les systèmes de zones humides partagés et pour les espèces partagées.

Aucun site Ramsar n'a été identifié au sein des périmètres des aires d'étude.

2.3.2.2 Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

2.3.2.2.1 *Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I sont des sites particuliers généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. Elles correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.
- Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'une zone de type II fasse l'objet de certains aménagements sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

Aucune ZNIEFF n'a été identifiée au sein des périmètres des aires d'étude. La ZNIEFF la plus proche se localise à 1,5 km et il s'agit de la ZNIEFF de type II : « Bois de Boulogne ».

2.3.2.2.2 *Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux*

L'inventaire des ZICO a débuté en France dès les années 1980. Basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, il a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux. Dans les ZICO, la surveillance et le suivi des espèces constituent un objectif primordial. Elles sont établies en application de la directive 2009/147/CE sur la protection des oiseaux et de leurs habitats. Elles ont été délimitées par le réseau des ornithologues français sur la base des critères proposés dans une note méthodologique. Après validation, elles sont appelées à être désignées en Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Tout comme les autres états membres, la France s'est engagée à désigner en (ZPS) au titre de la directive Oiseaux les sites nécessitant des mesures particulières de gestion et de protection pour conserver les populations d'oiseaux sauvages remarquables en particulier ceux inscrits à l'annexe I de la directive. Ces désignations qui correspondent à un engagement de l'Etat et ont seules une valeur juridique, sont pour la plupart effectuées sur la base de l'inventaire des ZICO, ce qui ne signifie pas pour autant que toutes les ZICO devront être systématiquement, dans leur intégralité, désignées en ZPS.

Les ZICO correspondent à de grandes surfaces qui doivent être prises en compte dans le processus d'élaboration du document d'urbanisme lorsque :

- L'Etat n'a pas encore désigné en ZPS, après une étude naturaliste fine, les surfaces effectivement utiles à la conservation des oiseaux cités par la directive.
- L'Etat a déterminé par cette même étude naturaliste, qu'il n'était pas nécessaire de désigner de telles ZPS au vu de la réalité de l'importance des surfaces d'une ZICO considérée.

Au niveau local, il est important d'intégrer la notion de ZICO lors de l'établissement des PLU de façon à éviter toute destruction d'habitat d'oiseaux supplémentaire, en tenant compte des secteurs et des milieux les plus sensibles pour les espèces à protéger.

Aucune ZICO n'a été identifiée au sein des périmètres des aires d'étude.

2.3.2.3 Autres zonages du patrimoine naturel

2.3.2.3.1 *Parc naturel régional*

Il existe 56 Parcs naturels régionaux en France. Ils ont en commun un « esprit Parc naturel régional » conjugué de façon différente selon les besoins et les particularités de chaque territoire. « L'esprit Parc naturel régional » est un ensemble de valeurs qui guident les acteurs du projet dans leur démarche de développement du territoire. Ces valeurs sont la « marque de fabrique » d'un Parc naturel régional qui le distingue d'autres outils d'aménagement et de développement (ex : communautés de communes, syndicats mixtes, communautés urbaines, agglomérations, ...).

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Aucun Parc naturel régional n'a été identifié dans les périmètres des aires d'étude.

2.3.2.3.2 *Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)*

La création des ENS s'appuie sur les Articles L. 142-1 à L. 142-13 et R. 142-1 à R. 142-19 du Code de l'Urbanisme et la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports n° 95-62 du 28 juillet 1995 relative aux recettes et emplois de la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Depuis 1985, le législateur permet aux Départements d'asseoir leur politique environnementale et de pérenniser leurs actions en faveur du milieu naturel et plus particulièrement des Espaces Naturels Sensibles. À la date du dernier recensement (2010) en France, environ 80 départements ont décidé de se doter de moyens financiers plus adaptés à ce type d'actions et ont voté l'application de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS).

Sur plus de 74 départements, 3 050 Espaces Naturels Sensibles ont été acquis, représentant au minimum 70 000 hectares, et 270 000 hectares ont été désignés en zone de préemption.

Un ENS a été identifié dans l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de l'île de Jatte à 750 au nord du site. Ce site englobe une île de la Seine, les habitats et espèces présentes dans l'ENS sont donc des espèces liées au milieu aquatique ou aux boisements.

Le projet est trop loin et trop déconnecté de cet espace pour qu'une incidence du projet soit à prévoir. Aucune contrainte réglementaire n'est attendue pour les ENS.



LOCALISATION DE L'ENS AU SEIN DES AIRES D'ETUDE DU PROJET

- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Aires d'étude**
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (30 m)
- Aire d'étude éloignée (1 km)



Carte 2 : Localisation de l'ENS au sein des aires d'étude

2.3.2.4 Synthèse des zonages du patrimoine naturel

Au sein des aires d'étude, seul un ENS a été recensé. Il est situé à 750 m du projet. Aucune contrainte réglementaire n'est associée aux zonages du patrimoine naturel.

2.3.3 POTENTIALITE DES ZONES HUMIDES

L'Agrocampus Ouest et l'INRA ont réalisés en 2014 une carte des milieux potentiellement humides de France. Ce sont des enveloppes d'alerte concernant les zones humides sous forme cartographique. Cette cartographie permet d'apprécier les probabilités de trouver des zones humides au sein des emprises projet.

Cette cartographie indique l'absence de probabilité de présence de zones humides sur le périmètre d'étude. La localisation du site est visible sur la carte en page suivante.

CONCLUSION ENJEU ZONES HUMIDES

La cartographie d'alerte de potentialité de zones humides de l'INRA montre que l'aire d'étude immédiate n'est pas concernée par les enveloppes susceptibles de contenir une zone humide.



PRE-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

Aires d'étude
Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée (30 m)

Classes de probabilité de présence de milieux potentiellement humides
Milieux potentiellement humides

- probabilité assez forte
- probabilité forte
- probabilité très forte
- Plans d'eau



Figure 2 : Pré-localisation des milieux potentiellement humides © AGROCAMPUS OUEST

2.4 FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE

2.4.1 A L'ÉCHELLE DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est l'outil de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue régionale. Cette dernière a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. Par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relient (les corridors), elle vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes, notamment dans le contexte de changement climatique.

La Trame Verte et Bleue se veut également un véritable outil d'aménagement du territoire, selon les termes mêmes de la Loi Grenelle 1. Cette approche a permis d'amorcer une profonde mutation dans le regard porté sur les territoires. Il ne s'agit plus d'opposer conservation de la nature et développement des territoires, mais de les penser ensemble.

Les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) constituent des documents importants dans la hiérarchie des outils de planification territoriale. Ils sont élaborés conjointement par l'Etat (DRIEE) et la Région, avec l'assistance technique du réseau des agences d'urbanisme.

Le SRCE se base sur l'identification des éléments suivants :

- « **Réservoirs de biodiversité** » : Ils correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.
- « **Corridors écologiques d'importance régionale** » : Ils assurent les connexions entre réservoirs de biodiversité et / ou espaces perméables, en offrant aux espèces des conditions favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leurs cycles de vie.
- « **Trame bleue** » : La trame bleue est constituée d'éléments aquatiques (cours d'eau, zones humides) et d'espaces d'interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques. Cette définition intègre la dimension latérale des cours d'eau favorables à leurs déplacements et à l'accomplissement de leurs cycles de vie.
- « **Trame verte** » : La « trame verte » est constituée principalement de corridors écologiques terrestres, haies, ripisylves, lisières (ou zones écotonales dans leur ensemble), bosquets, bandes enherbées, ...

Le SRCE Ile-de-France a été approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013. La figure suivante présente le projet au sein du SRCE Ile-de-France.

Le projet dans le SRCE :

La figure 4 suivante présente le projet au sein du SRCE Ile-de-France.

Le projet se situe au sein du tissu urbain de la grande couronne de Paris et **n'intercepte ni réservoir de biodiversité ni corridor écologique d'importance régionale.**

2.4.2 A L'ÉCHELLE LOCALE

À l'échelle locale, **aucune continuité écologique ou réservoir de biodiversité ne sont présents.** Le site est en activité, fréquenté par l'Homme de manière permanente et est entouré de routes : la rue Kléber au nord, la rue Chaptal à l'est, la rue de Villiers à l'ouest et un grand mur sépare le square Jean Pierre Gratzner et l'aire d'étude immédiate au sud.

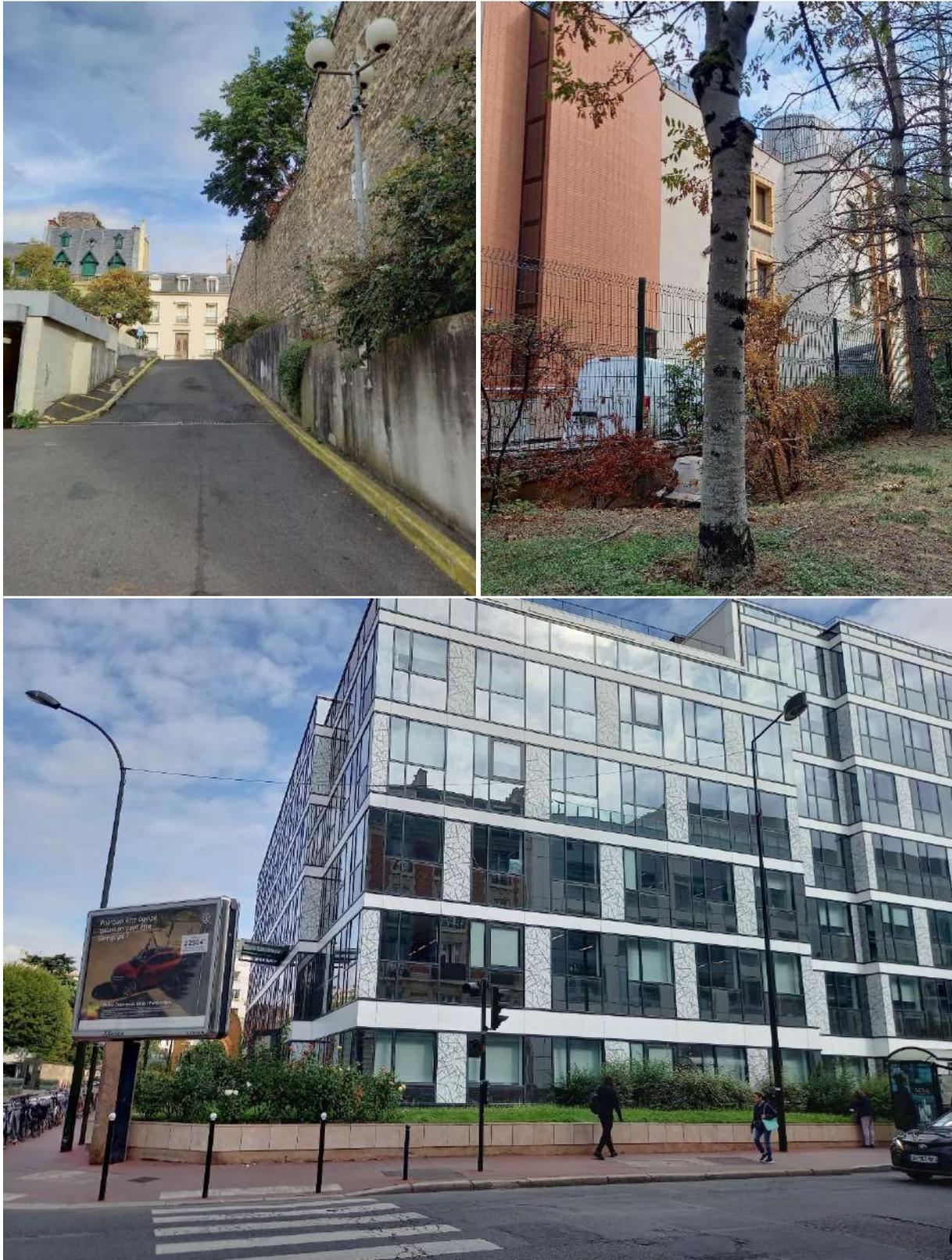


Figure 3 : Obstacles au déplacement des espèces du site, S. Chaudet © EODD, 2022

Le projet se situe en plein tissu urbain de la grande couronne de Paris et n'intercepte ni réservoir de biodiversité ni corridor écologique. Ainsi, le projet n'aura pas d'impact sur le SRCE Ile-de-France.

Le projet n'intercepte pas non plus d'éléments des continuités écologiques locales, il est localisé sur un site en activité, entouré de routes et avec très peu d'espaces végétalisés.

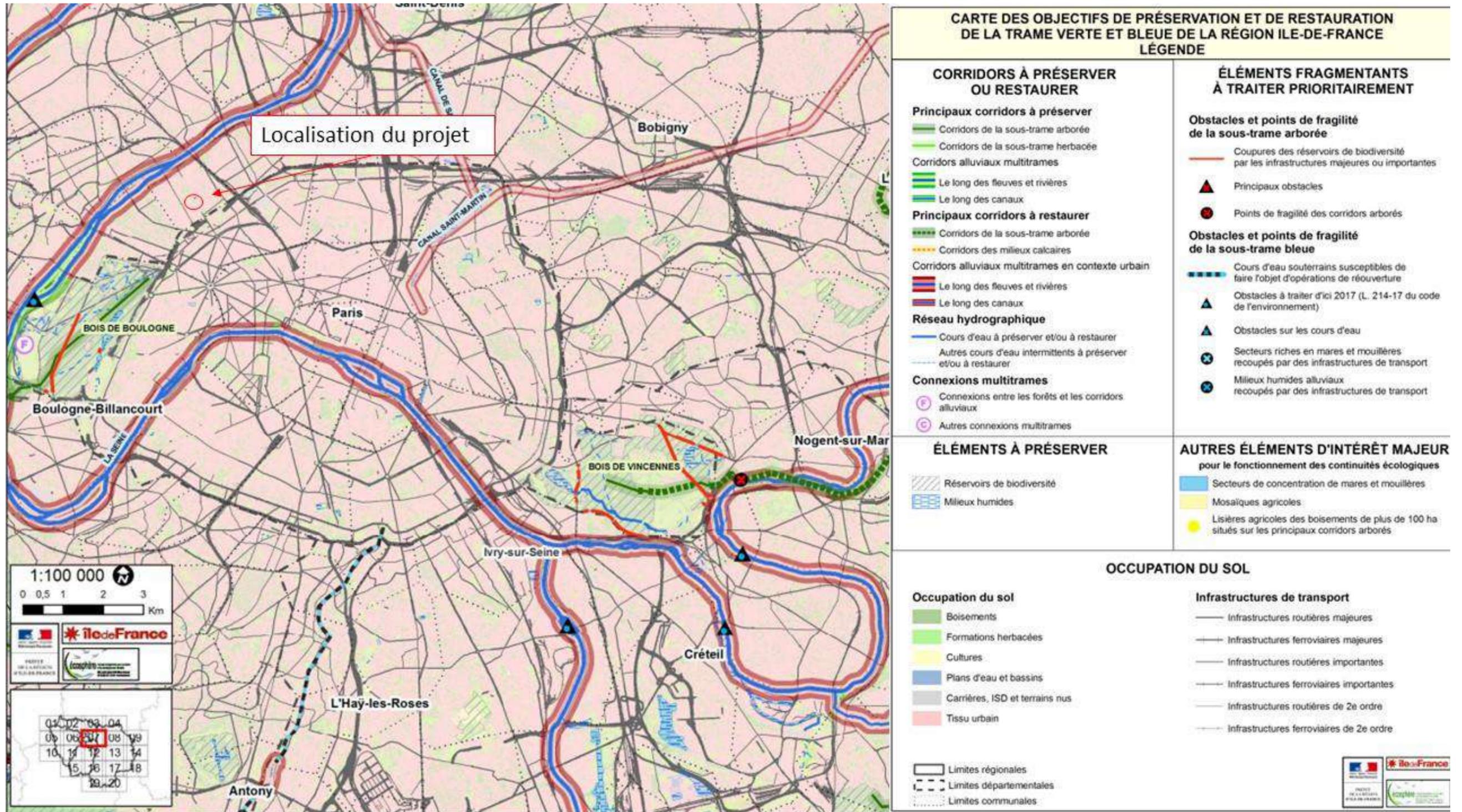


Figure 4 : Localisation du projet dans le SRCE Ile-de-France

3 PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

3.1 DATE DE PROSPECTION

La visite de terrain a été réalisée le 20 septembre 2022 par Solenn CHAUDET.
Le temps était ensoleillé, la température était de 17°C et il n'y avait pas de vent.

3.2 RÉSULTATS DE LA PROSPECTION

3.2.1 EXPERTISE HABITATS

Le site, d'une surface d'environ 1,5 ha, est localisé dans une zone entièrement urbanisée.
Il se compose majoritairement de bâtiments occupés et des voiries les desservants. De petits espaces verts sont présents sur le site, fortement entretenus et constitués principalement d'espèces horticoles.
Une haie monospécifique régulièrement taillée est présente dans un de ces espaces verts.
Des alignements d'arbres sont également présents au sud-est du site.

Les habitats sont anthropiques et ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier d'un point de vue de la flore et des habitats.

Tableau 5 : Caractérisation des habitats recensés au sein du site d'étude

Intitulé	Code EUNIS	Code Corine Biotope	Surface (ha)	Représentativité (%)	Etat de conservation	Enjeu de conservation
Alignement d'arbres	G5.1	84.1	0,02	1,1 %	Sans objet	Négligeable
Bâtiment	J1.3	86.1	0,94	61,2 %	Sans objet	Négligeable
Espace vert	I2.23	85.2	0,05	3,3 %	Mauvais	Faible
Espace vert arboré	I2.23	85.2	0,20	13,1 %	Mauvais	Faible
Haie monospécifique	FA.1	84.2	0,01	0,9 %	Mauvais	Faible
Voirie	J4.2	86.1	0,31	20,4 %	Sans objet	Négligeable

* Les états de conservation sont « sans objet » lorsque les habitats ne suivent pas une succession de végétation naturelle.



Figure 5 : Bâtiment et petits espaces verts, S. CHAUDET © EODD 2022



Figure 6 : Haie monospécifique, S. CHAUDET © EODD 2022

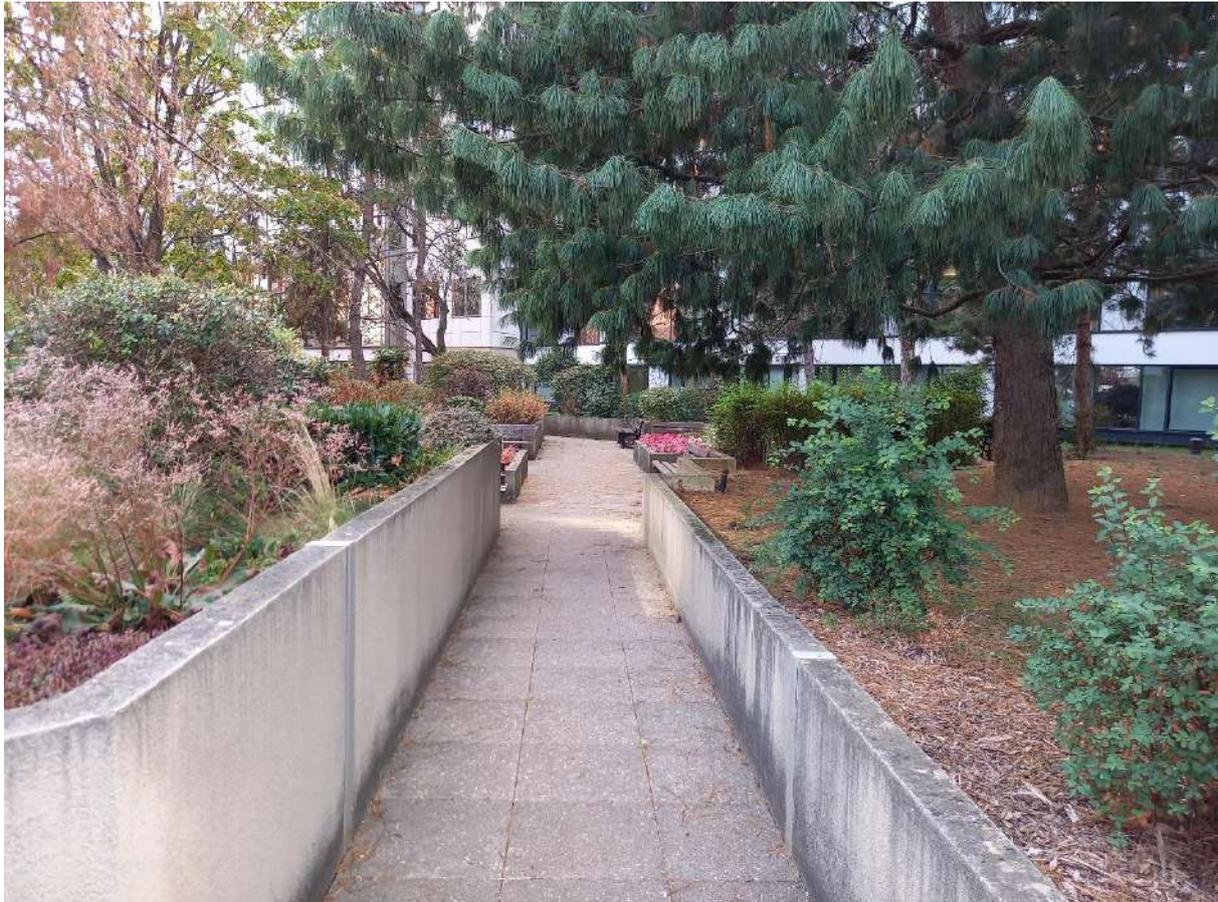
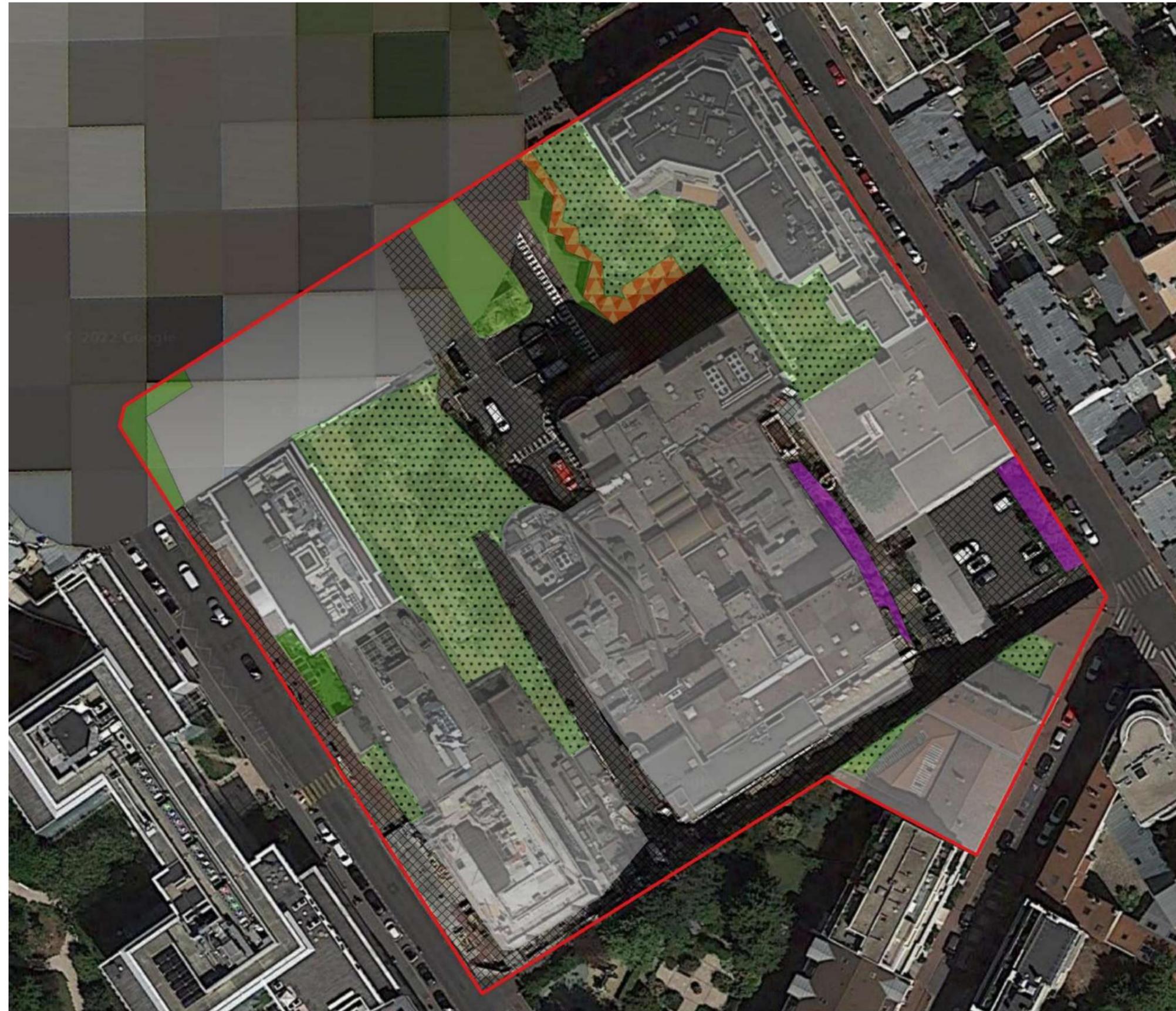


Figure 7 : Espace vert arboré, S. CHAUDET © EODD 2022

CONCLUSION ENJEU HABITATS

Aucun habitat d’intérêt communautaire n’est présent au sein de l’aire d’étude immédiate et l’état de conservation des habitats est mauvais.

Ainsi, les habitats du site d’étude présentent un enjeu écologique négligeable.

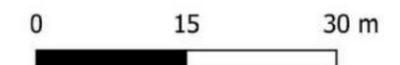
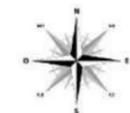


HABITATS PRESENTS AU SEIN DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

Aire d'étude immédiate

Habitats en présence

- Alignement d'arbres
- Bâtiments
- Espace vert
- Espace vert arboré
- Haie monospécifique
- Voierie



Carte 3 : Habitats présents au sein du site

3.2.2 EXPERTISE FLORE

Au total, 48 espèces végétales ont été inventoriées. La liste des espèces observées ainsi que leurs statuts sont présentés dans le tableau en page suivante.

Aucune espèce protégée ou ayant un statut de conservation défavorable n'a été déterminée au sein de l'aire d'étude immédiate. Le cortège floristique est peu diversifié et principalement composé d'espèces communes et horticoles. La flore spontanée est très peu présente sur ce site.

Parmi les espèces observées, 4 correspondent à des espèces exotiques envahissantes (EEE). Il s'agit des espèces suivantes :

- **L'Ailante glanduleux** (*Ailanthus altissima*) observée au sud du site et classé comme EEE avérée en Ile-de-France ;
- **Le Buddleia du père David** (*Buddleja davidii*) présent au nord du site et classé comme EEE potentielle en Ile-de-France ;
- **La Conyze du Canada** (*Erigeron canadensis*) observée au nord et au sud du site et classée comme EEE potentielle en Ile-de-France ;
- **Le Laurier cerise** (*Prunus laurocerasus*), planté comme haie à l'est du site et quelques individus à l'ouest. Il est classé comme EEE potentielle en Ile-de-France.



Figure 8 : Ailanthus glanduleux et Buddleja de David sur site, S. Chaudet © EODD 2022



Figure 9 : Conize du Canada et haie de Laurier-cerise sur site, S. Chaudet © EODD 2022

Tableau 6 : Espèces exotiques envahissantes recensées au sein de l'aire d'étude immédiate

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	EEE UE	EEE FR	EEE IdF	FLORE ZH
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	Préoccupantes	Oui (Annexe 3)	Avérée	/
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David	/	/	Potentielle	/
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	/	/	Potentielle	/
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	/	/	Potentielle	/
<p>EEE : Espèce classée en tant qu'Espèce Exotique Envahissante au niveau Européen, National ou Régional FLORE ZH : Espèce caractéristique des zones humides et permettant leur désignation selon l'Arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.</p>					

CONCLUSION ENJEU FLORE

Aucune espèce floristique protégée n'a été identifiée au sein de l'aire d'étude immédiate, mais 4 espèces exotiques envahissantes sont présentes. Des mesures devront être prises en phase travaux et exploitation afin de limiter leur expansion et les nuisances qu'elles impliquent sur la biodiversité locale.

L'enjeu lié à la flore est globalement faible. Aucune contrainte réglementaire n'est associée à la flore à ce stade de l'étude.

Tableau 7 : Liste des espèces végétales recensées au sein du site d'étude

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DHFF	PN FR	PR IdF	LRM	LRE	LR FR	LR IdF	ZNIEFF	CONV. BERNE	EEE	FLORE ZH
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	/	/	/	LC	LC	LC	NE	/	/	/	/
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Avérée	/
<i>Berberis gagnepainii</i> C.K.Schneid., 1908	/	/	/	/	NE	NE	NE	NE	/	/	/	/
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Potentielle	/
<i>Catalpa ovata</i> G.Don, 1837	/	/	/	/	LC	NE	NE	NE	/	/	/	/
<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	Arbre de Judée	/	/	/	LC	LC	NA	NE	/	/	/	/
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande Chélidoine	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Choisya ternata</i> Kunth, 1823	Oranger du Mexique	/	/	/	NE	NE	NE	NE	/	/	/	/
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Convolvulus sabatius</i> Viv., 1824	/	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset	/	/	/	NE	NE	LC	NE	/	/	/	Oui
<i>Cornus alba</i> L., 1767	Cornouiller blanc	/	/	/	NE	NE	NE	NE	/	/	/	/
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Cotinus coggygia</i> Scop., 1771	Arbre à perruque	/	/	/	LC	LC	LC	NE	/	/	/	/
<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois, 1902	Cotonéaster de Franchet	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Deutzia scabra</i> Thunb., 1781	Deutzia	/	/	/	LC	NE	NE	NE	/	/	/	/
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	Potentielle	/
<i>Eriobotrya japonica</i> (Thunb.) Lindl., 1821	Ériobotrie du Japon	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun	/	/	/	LC	LC	LC	NE	/	/	/	/
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	/	/	/	LC	LC	LC	DD	/	/	/	Oui
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	/	/	/	/	NE	NE	NE	NE	/	/	/	/
<i>Ipomoea indica</i> (Burm.) Merr., 1917	Ipomée des Indes	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Magnolia grandiflora</i> L., 1759	Magnolia à grandes fleurs	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	Pariétaire officinale	/	/	/	NE	NE	LC	DD	/	/	/	/
<i>Parthenocissus tricuspidata</i> (Siebold & Zucc.) Planch., 1887	Vigne vierge à trois becs	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Pinus wallichiana</i> A.B.Jacks., 1947	Pin pleureur de l'Himalaya	/	/	/	LC	NE	NE	NE	/	/	/	/
<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	Arbre des Hottentots	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DHFF	PN FR	PR IdF	LRM	LRE	LR FR	LR IdF	ZNIEFF	CONV. BERNE	EEE	FLORE ZH
<i>Potentilla indica (Andrews) Th. Wolf, 1904</i>	Fraisier de Duchesne	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Prunus laurocerasus L., 1753</i>	Laurier-cerise	/	/	/	LC	LC	NA	NE	/	/	Potentielle	/
<i>Pyracantha coccinea M. Roem., 1847</i>	Buisson ardent	/	/	/	NE	NE	DD	NE	/	/	/	/
<i>Salix babylonica L., 1753</i>	Saule de Babylone	/	/	/	NE	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Senecio vulgaris L., 1753</i>	Séneçon commun	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Solanum nigrum L., 1753</i>	Morelle noire	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Sonchus asper (L.) Hill, 1769</i>	Laiteron rude	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Sonchus oleraceus L., 1753</i>	Laiteron potager	/	/	/	NE	NE	LC	LC	/	/	/	/
<i>Spiraea cantoniensis Lour., 1790</i>	Spirée de Canton	/	/	/	LC	NE	NE	NE	/	/	/	/
<i>Taxus baccata L., 1753</i>	If à baies	/	/	/	LC	LC	LC	NE	/	/	/	/
<i>Thuja occidentalis L., 1753</i>	Thuya du Canada	/	/	/	LC	NE	NA	NE	/	/	/	/
<i>Tilia platyphyllos Scop., 1771</i>	Tilleul à grandes feuilles	/	/	/	LC	LC	LC	LC	/	/	/	/
<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle rampant	/	/	/	NE	LC	LC	LC	/	/	/	/

DHFF : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992.

PN : Protection Nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 ; **PR IdF** : Protection Régionale Ile-de-France : Arrêté interministériel du 11 mars 1991

LRM : Liste Rouge Mondiale 2020, **LRE** : Liste Rouge Européenne 2019, **LR N** : Liste Rouge Nationale 2018, **LR Ile-de-France** : Liste Rouge Régionale de Ile-de-France 2020 :

LC : Préoccupation mineure _ **DD** : Données insuffisantes _ **NA** : Non applicable _ **NE** : Non évaluée

ZNIEFF : **_D** : Espèce déterminante de ZNIEFF au niveau régional _ **C** : espèce complémentaire

CONV. BERNE : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe entrée en vigueur le 1^{er} juin 1982. **Annexe I** Espèces de flore strictement protégées

EEE : Espèce classée en tant qu'**Espèce Exotique Envahissante** au niveau Européen, National ou Régional

FLORE ZH : Espèce caractéristique des zones humides et permettant leur désignation selon l'Arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.



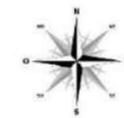
LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (30 m)

Espèces exotiques envahissantes

- Ailante glanduleux
- Buddleia de David
- Erigeron du Canada
- Laurier cerise
- Haie de Laurier cerise



0 25 50 m

3.2.3 EXPERTISE FAUNE

3.2.3.1 Avifaune

Au total, seules 5 espèces d'oiseaux ont été recensées, dont une espèce protégée au niveau national : la Mésange bleue.



Figure 10 : Pigeon ramier sur site, S. Chaudet © EODD 2022

La liste des espèces contactées ainsi que leurs bio-évaluations sont présentées dans le tableau suivant.

Après analyse fine des habitats de l'aire d'étude immédiate et des potentialités d'accueil du site, seules 7 espèces protégées mentionnées dans la bibliographie sont jugées nicheuses potentielles sur le site :

- **L'Accenteur mouchet (enjeu de conservation modéré)** : potentiellement nicheur dans les petites haies et bosquets du site.
- **Le Chardonneret élégant (enjeu de conservation modéré)** : potentiellement nicheur dans les grands arbres du site (résineux notamment).
- **La Fauvette à tête noire (enjeu de conservation faible)** : potentiellement nicheuse dans les petites haies et bosquets du site.
- **Le Pinson des arbres (enjeu de conservation faible)** : potentiellement nicheur dans les grands arbres du site.
- **Le Rougegorge familier (enjeu de conservation faible)** : potentiellement nicheur dans les petites haies et bosquets du site.
- **Le Serin cini (enjeu de conservation fort)** : potentiellement nicheur dans les grands résineux du site.
- **Le Verdier d'Europe (enjeu de conservation modéré)** : potentiellement nicheur dans les grands résineux du site.

Tableau 8 : Bio-évaluation de l’avifaune contactée sur les aires d’étude immédiate et rapprochée

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	DO	LR MON	LR EU	LR FR	LR IdF	ZNIEFF IdF	Statut biologique sur le site	Enjeu de conservation local
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir	/	II	LC	LC	LC	LC	/	Nicheur potentiel	Faible
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	III	/	LC	LC	LC	LC	/	Alimentation	Faible
<i>Psittacula krameri</i> (Scopoli, 1769)	Perruche à collier	/	/	LC	/	NA	NA	/	Alimentation	Faible
<i>Columba livia domestica</i> (Gmelin, 1789)	Pigeon biset domestique	/	/	LC	LC	DD	LC	/	Alimentation	Faible
<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	/	II + III	LC	LC	LC	LC	/	Nicheur potentiel	Faible

PN FR : Protection nationale : **Arrêté du 29 octobre 2009**. **III** : **Article 3** : Espèces protégées
DO : Directive Oiseaux 1979. **II** : **Annexe 2** : Espèces chassables _ **III** : **Annexe 3** : Espèces commercialisables
LR : Listes Rouges (MON : Mondiale _ 2018, EUR : Européenne _ 2015, FR : Française _ 2016, IDF : Ile-de-France _ 2017).
LC : Préoccupation mineure _ **NA** : Non applicable _ **DD** : Données insuffisantes
ZNIEFF IDF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France.

La carte suivante présente la localisation des observations d’espèces.

CONCLUSION ENJEU AVIFAUNE

Au total, seules 5 espèces ont été recensées sur les aires d’étude immédiate et rapprochée, dont une espèce protégée. Seuls le Merle noir et le Pigeon ramier sont potentiellement nicheurs sur site.

La bibliographie mentionne la présence potentielle de 7 espèces protégées potentiellement nicheuses au sein du site projet, dont 3 à enjeu de conservation modéré et une espèce à enjeu de conservation fort. Toutes ces espèces sont liées aux grands arbres et aux haies du site.

Des inventaires en période de nidification permettraient de confirmer / infirmer la présence de ces espèces.

Une contrainte réglementaire est pressentie pour l’avifaune.



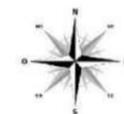
LOCALISATION DE L'AVIFAUNE CONTACTÉE ET SES HABITATS DE NIDIFICATION

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (30 m)

Espèces

- Merle noir
- Mésange bleue
- Perruche à collier
- Pigeon biset
- Pigeon ramier
- Habitat favorable à l'avifaune



0 25 50 m

3.2.3.2 Mammifères

3.2.3.2.1 Mammifères terrestres

Aucune espèce n'a été contactée lors de la visite de terrain. De plus, aucune espèce patrimoniale n'est mentionnée dans la bibliographie.

Au regard des habitats en présence sur site, aucune espèce patrimoniale n'est attendue sur site.

CONCLUSION ENJEU MAMMIFERES TERRESTRES

Aucune espèce n'a été contactée et aucune espèce patrimoniale n'est mentionnée dans la bibliographie.

Ainsi, aucune contrainte réglementaire n'est pressentie pour ce groupe taxonomique.

3.2.3.2.2 Chiroptères

Aucune écoute nocturne n'a été réalisée pour ce groupe. Le pré-diagnostic se base seulement sur l'identification des potentialités d'accueil du site pour les chiroptères.

Aucun élément de l'aire d'étude immédiate n'est favorable au gîte des chiroptères, les arbres sont trop jeunes et ne présentent pas de cavité ou de décollement d'écorces et les bâtiments du site ne présentent aucune fissure ou interstice favorable.

Ainsi, l'aire d'étude immédiate constitue uniquement une zone d'alimentation pour certaines espèces utilisant notamment les lampadaires en milieu urbain pour chasser.



Figure 11 : Bâtiments de l'aire d'étude immédiate, S. Chaudet © EODD 2022

CONCLUSION ENJEU CHIROPTERES

Aucun élément de l'aire d'étude immédiate n'est favorable au gîte des chiroptères. Le site projet représente uniquement une zone de chasse pour les chiroptères adaptés au milieu urbain.

Ces habitats ne sont pas protégés par la loi, ainsi aucune contrainte réglementaire n'est pressentie pour ce groupe taxonomique.

3.2.3.3 Amphibiens

Aucun amphibien n'a été contacté au sein des aires d'étude immédiate et rapprochée. Au regard des habitats présents sur le site, aucune espèce n'est attendue en phase aquatique ou terrestre.

CONCLUSION ENJEU AMPHIBIENS

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée au sein des aires d'étude immédiate et rapprochée. Aucun habitat n'est favorable à ce groupe dans l'aire d'étude immédiate pour leur phase aquatique ou terrestre.

Aucune contrainte n'est donc pressentie pour ce groupe taxonomique.

3.2.3.4 Reptiles

Aucun reptile n'a été contacté au sein des aires d'étude immédiate et rapprochée et aucune espèce n'est mentionnée dans la bibliographie.

Cependant, le Lézard des murailles peut potentiellement fréquenter le site projet, qui comporte quelques zones de bordure et de pierriers favorables à l'espèce. Bien qu'il n'ait pas été observé, l'espèce est jugée potentiellement présente sur site. Des inventaires complémentaires permettraient de préciser l'utilisation ou non du site par l'espèce.



Figure 12 : Rocher favorable au Lézard des murailles, S. Chaudet © EODD 2022

CONCLUSION ENJEU REPTILES

Aucune espèce de reptiles n'a été contactée sur site et aucune espèce n'est mentionnée dans la bibliographie. Cependant, au regard des habitats du site, le Lézard des murailles est jugé potentiellement présent au sein de l'aire d'étude immédiate.

Des inventaires complémentaires en période favorable permettraient de préciser la présence ou l'absence de l'espèce sur site.

Une contrainte réglementaire est pressentie pour les reptiles.

3.2.3.5 Insectes

3.2.3.5.1 Rhopalocères

Seul le Brun du pélargonium a été contacté sur site. C’est une espèce exotique envahissante, qui ne présente aucun enjeu écologique. L’espèce est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Liste des espèces de rhopalocères contactées sur site

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PN FR	PR IdF	DHFF	LR EU	LR FR	LR IdF	ZNIEFF IdF	Statut biologique sur le site	Enjeu de conservation local
<i>Cacyreus marshalli</i> (Butler, 1898)	Brun du pélargonium	/	/	/	NA	NA	LC	/	Cycle complet	Faible
<p>PN FR : Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007. PR IdF : Arrêté du 22 juillet 1993. DHFF : Directive Habitats Faune Flore 1992. LR : Listes Rouges (EUR : Européenne _ 2010, FR : Française _ 2012, IdF : Ile-de-France _ 2016). LC : Préoccupation mineure _ NA : Non applicable ZNIEFF IdF : Espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France.</p>										

La bibliographie ne mentionne que des espèces communes et non protégées.
 Au regard des habitats, aucune espèce patrimoniale n’est attendue au sein de l’aire d’étude immédiate.

3.2.3.5.2 Autres espèces

Aucune autre espèce n’a été contactée sur site. Au regard des habitats, aucune espèce patrimoniale n’est attendue au sein de l’aire d’étude immédiate.

CONCLUSION ENJEU INSECTES

Seul le Brun du pélargonium a été contacté. L’espèce est classée en espèce invasive et ne présente aucun enjeu écologique.

Au regard des habitats de l’aire d’étude immédiate, aucune espèce patrimoniale ou protégée d’insectes n’est attendue sur le site.

Aucune contrainte réglementaire n’est pressentie pour les insectes.

4 CONCLUSIONS DU PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Après analyse de la faune et de la flore recensée, des connexions écologiques et de la bibliographie, il apparaît que l'aire d'étude immédiate présente un **faible intérêt pour la biodiversité**.

Contexte écologique général :

En ce qui concerne les zonages du patrimoine naturel, seul un ENS a été recensé dans l'aire d'étude éloignée. Il est situé à 750 m au nord du site projet.

Aucune contrainte réglementaire n'est associée à cette thématique.

Pour la fonctionnalité écologique, le projet se situe au sein du tissu urbain de la grande couronne de Paris et n'intercepte ni réservoir de biodiversité ni corridor écologique. **Ainsi, le projet n'aura pas d'impact sur le SRCE Ile-de-France.** Le projet n'intercepte pas non plus d'éléments des continuités écologiques locales et **n'aura donc aucun impact sur le déplacement des espèces**, puisqu'il s'inscrit sur un site en activité en centre urbain.

Faune :

L'aire d'étude immédiate présente des potentialités d'accueil très faibles pour la faune, seuls les arbres et arbustes des espaces verts permettent d'accueillir quelques espèces.

En effet, les grands arbres et les petites haies peuvent accueillir la nidification de plusieurs espèces protégées de passereaux (Accenteur mouchet, Rougegorge familier, Fauvette à tête noire, ...). Au total, 5 espèces ont été observées sur site, dont une espèce protégée qui n'est présente qu'en alimentation. Sept espèces protégées sont mentionnées dans la bibliographie et sont jugées potentiellement présentes.

Aucune espèce de mammifère terrestre ou d'amphibien n'a été contactée et aucune espèce patrimoniale n'est attendue pour ces groupes.

Pour les chiroptères, aucun gîte n'est présent sur site. Certaines espèces adaptées au milieu urbain utilisent potentiellement le site en zone de chasse.

Aucune espèce de reptile n'a été contactée et aucune espèce n'est mentionnée dans la bibliographie, mais le Lézard des murailles est classé comme espèce potentielle au regard des habitats.

Enfin, concernant les insectes, seules des espèces communes et non protégées ont été observées et sont attendues.

Des contraintes réglementaires sont donc pressenties pour l'avifaune et les reptiles. L'enjeu écologique est globalement très faible.

Flore / Habitats :

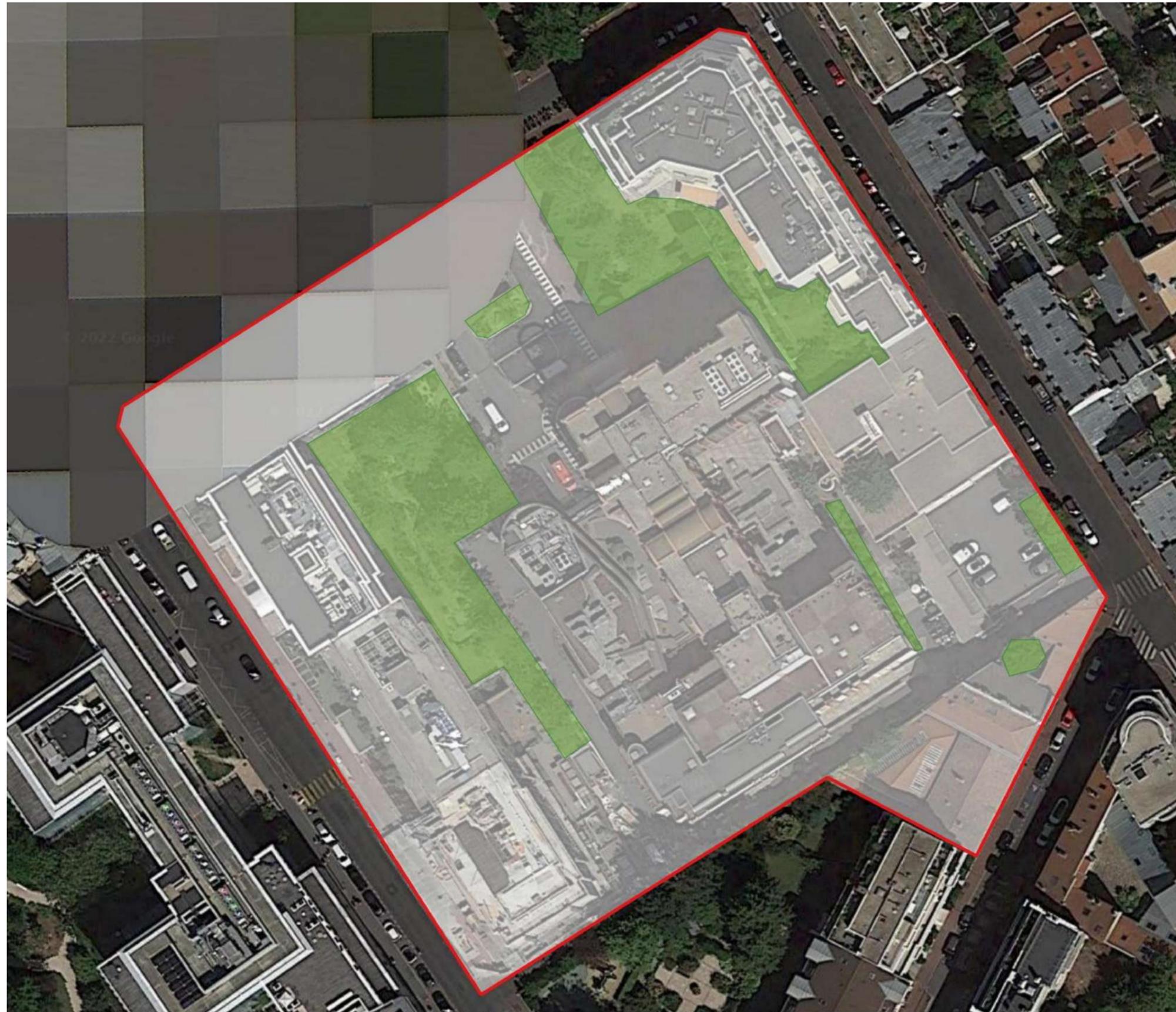
Le site d'étude est entièrement composé d'**habitats anthropiques et ne présentent pas d'enjeu de conservation particulier.**

Pour ce qui est de la flore, aucune espèce protégée n'a été inventoriée. **Quatre espèces exogènes envahissantes ont été recensées.** Ces stations seront à traiter et des mesures en phase chantier et exploitation devront être prises afin de limiter leur expansion.

Zones humides :

La cartographie d'alerte de potentialité de zones humides de l'INRA montre l'absence d'enveloppe susceptible de contenir une zone humide sur l'aire d'étude immédiate.

La carte suivante synthétise les enjeux écologiques de l'aire d'étude immédiate.



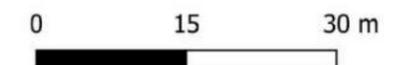
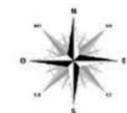
SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

Aire d'étude immédiate

Niveau d'enjeu

Nul

Faible



NOTE ARCHITECTURALE

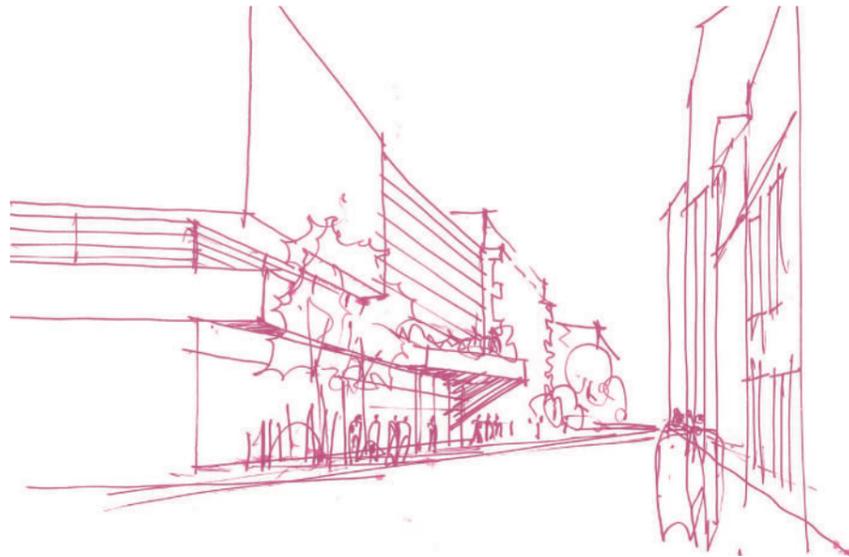
HÔPITAL FRANCO-BRITANNIQUE
Projet d'extension et de restructuration

Sommaire

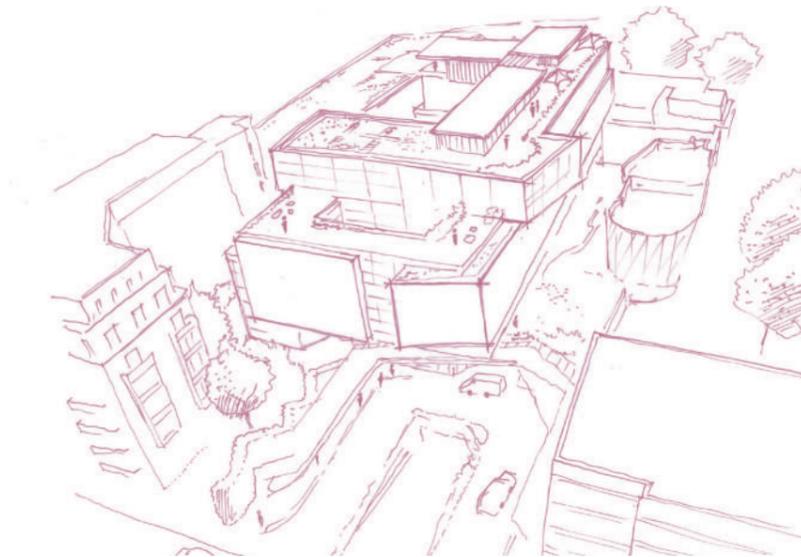
Introduction	4
Intentions générales	5
Plans	6
Volumétrie et matérialité	19
Vues extérieures	22
Hall d'entrée et jardin central	27
5 ^e façade	29

Intentions générales

Un hôpital ouvert à la ville et ses quartiers



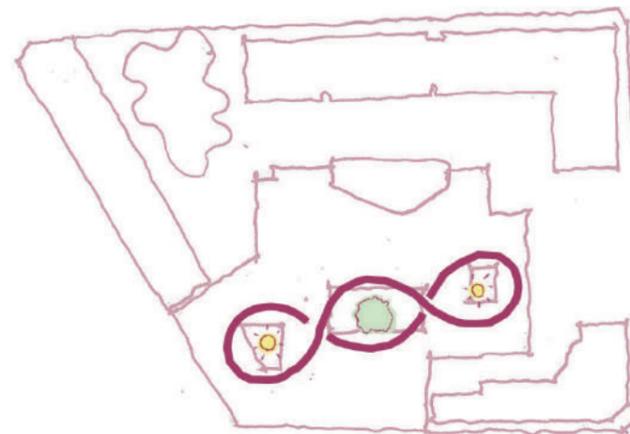
Une image renouvelée grâce au regroupement des 2 sites



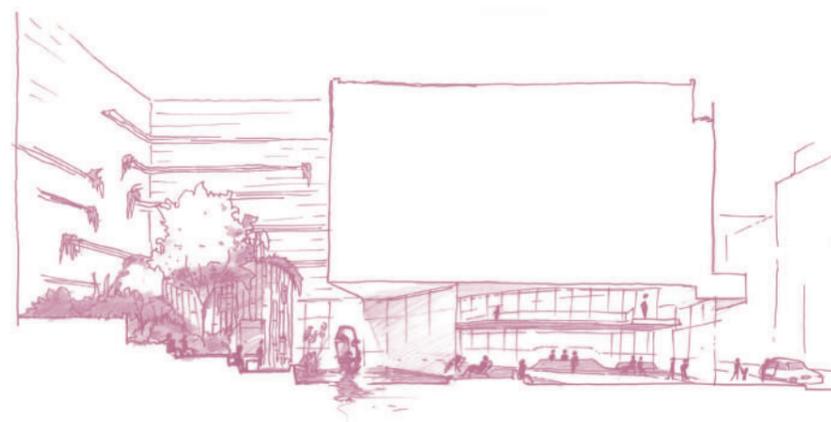
Une qualité de vie au travail pour susciter l'expertise et l'innovation



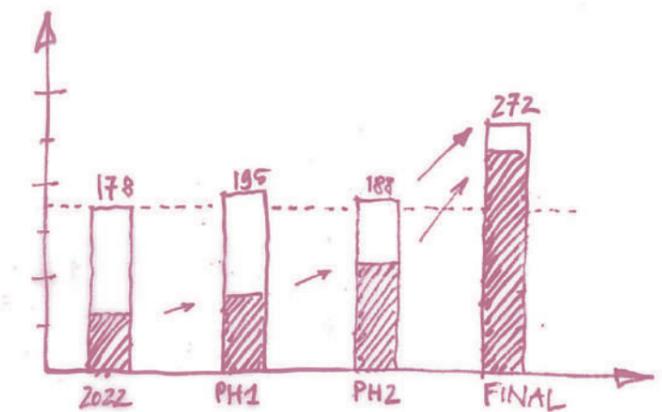
Un hôpital innovant, efficient et évolutif



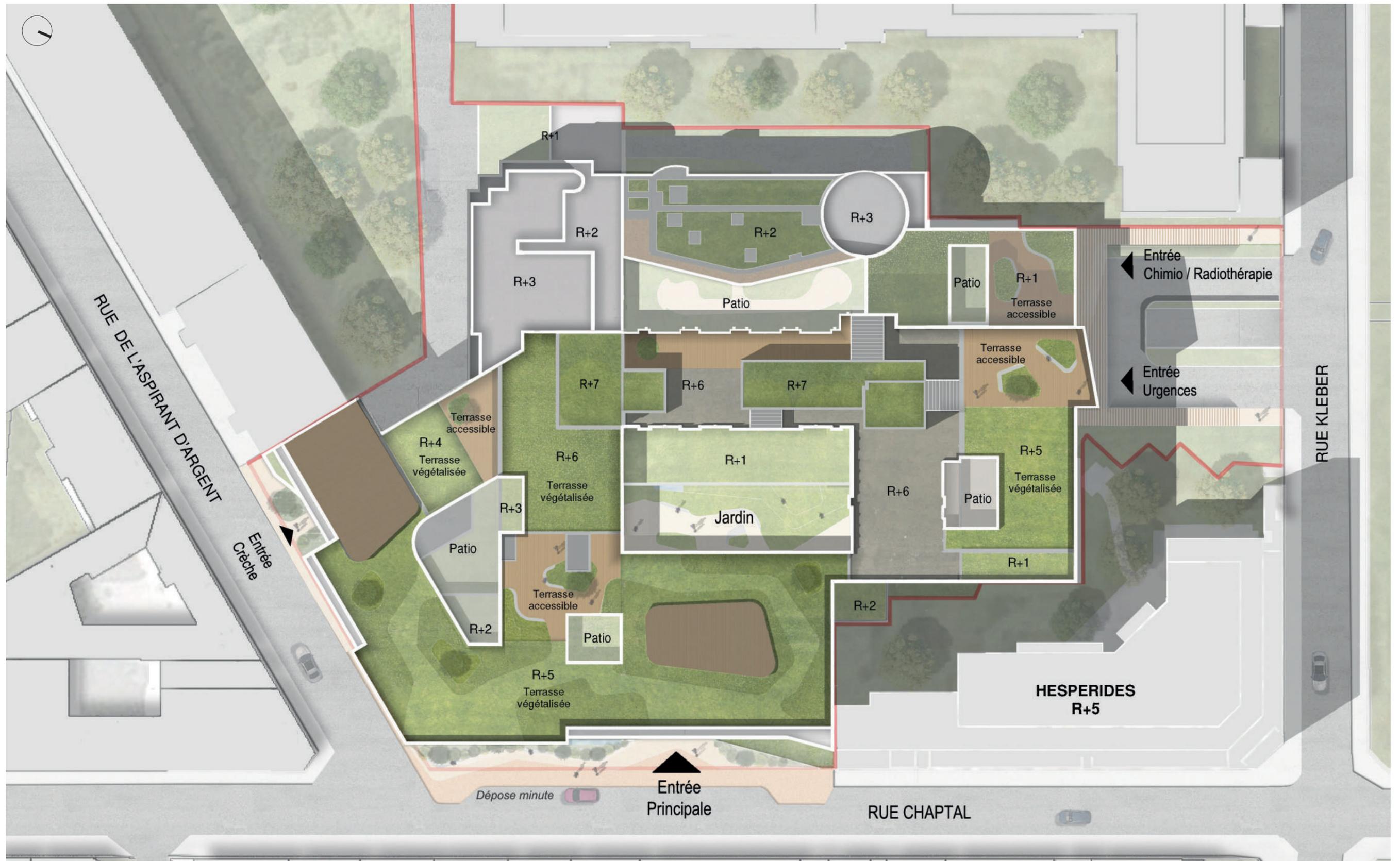
Lumière et nature au service du bien des patients



Une mutation rapide et maîtrisée



Plan masse



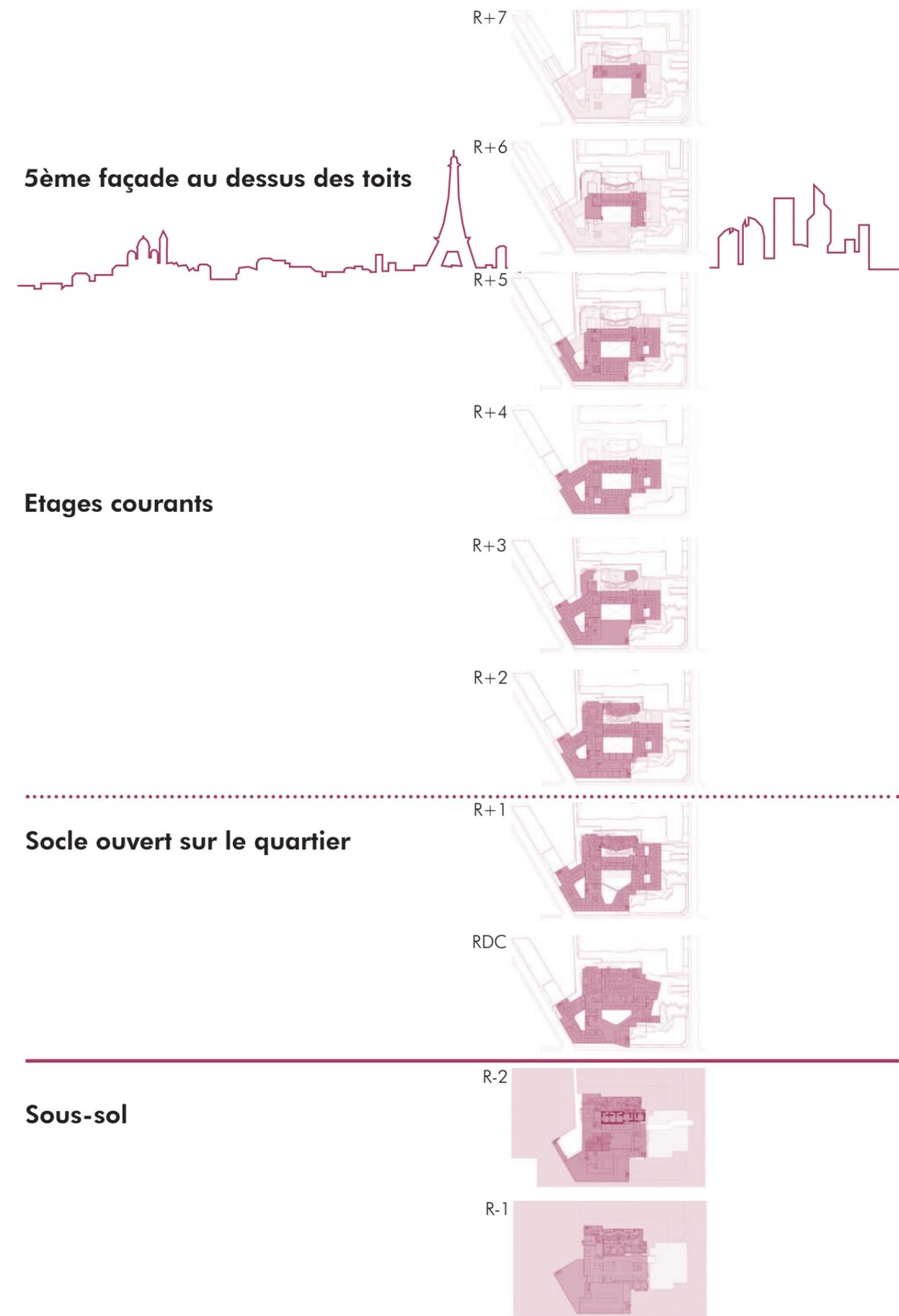
9 niveaux

HFB constitue un équipement compact et hautement **fonctionnel** dans un contexte urbain dense. La partie existante et les parties d'extension sont d'abord pensées comme **une seule entité** urbaine. L'**agencement** des services dans le volume global répond aux spécificités de chaque programme, au degré de nécessité d'interconnexion, ainsi qu'au rapport de chaque service à la ville.

Sur deux niveaux de **sous-sol techniques et logistiques**, se pose un **socle ouvert à la ville** (RDC et R+1) avec des entrées spécifiques aux différents pôles. L'accès principal de la rue Chaptal se fait par le hall d'accueil avec son jardin central et ses points d'interconnexion avec le centre de santé, les consultations et les étages. L'entrée des urgences et l'accès à la chimiothérapie et à la radiothérapie se situent sur la rue Kléber. L'entrée de la crèche forme une entité indépendante du côté de la rue de l'Aspirant Dargent.

Les étages supérieurs (R+2 à R+5) constitue le volume le plus conséquent contenant le bloc opératoire, la chirurgie ambulatoire, les urgences gynécologie-obstétriques, le tertiaire médical et la chimiothérapie, l'unité USI/USC, ainsi que de nombreux services d'hébergement et de locaux techniques. Les liaisons verticales sont positionnées de manière à garantir des flux optimaux. La circulation en double-8, un élément clef pour l'efficacité et l'évolutivité fonctionnelle de l'hôpital, est structurante à chaque niveau. Les patios et le jardin central constituent un apport de lumière naturelle et d'ambiance agréable aux bureaux et aux chambres.

Les deux derniers étages (R+6 et R+7) forment la **5e façade** du projet. Regroupant le pôle administratif, le restaurant du personnel et le pôle wellness des soins de support, ces étages offrent des accès aux terrasses avec des vues dégagées sur les toits végétalisés et la silhouette de la ville autour. HFB offre ainsi une haute qualité à la vie au travail, ainsi qu'aux soins de ses patients.



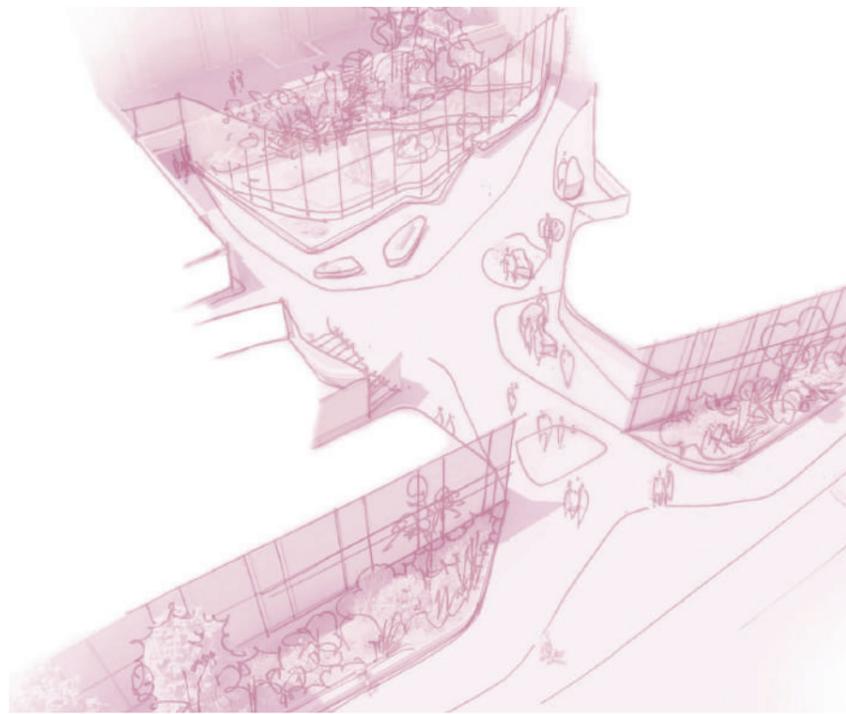
Volumétrie et matérialité

Signifier, sculpter et introduire



Le socle de l'hôpital accueillant

Le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage de l'HFB forme un socle ouvert à la ville dont la forme des façades guide les visiteurs vers l'entrée principale et son seuil accueillant.



Sculpter l'entrée

Le mobilier urbain, la végétation et le mobilier du hall d'entrée forment chacun un îlot qui composent un archipel. Les allées entre les îlots forment une circulation fluide et instinctive.



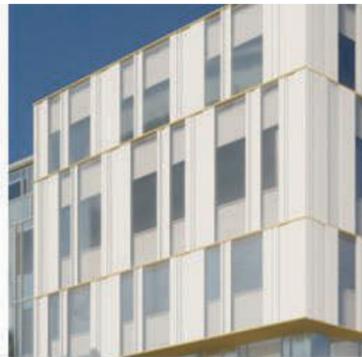
Le sol comme lien entre intérieur et extérieur

Un traitement particulier du sol est pensé de manière continue entre la ville et le cœur de l'hôpital.

Volumétrie et matérialité

Enveloppe du bâti

Façade minérale



Béton poli / blanc



Vitrage



Aluminium anodisé champagne

Façade vitrée



Vitrage émaillé teinté



Stores intégrés



Aluminium anodisé champagne

Façade vitrée du socle



Béton poli / blanc



Vitrage sérigraphié



Aluminium anodisé

La façade articule **deux aspects majeurs**. Le premier est la **fonctionnalité**, sa capacité à répondre au besoin d'éclairage naturel des espaces. Le deuxième concerne l'hôpital dans son **contexte**, sa capacité à intégrer ce bâtiment dans le tissu urbain adjacent, à créer un dialogue avec la ville et ceux qui l'habitent.

Pour répondre au **premier point**, la façade a été conçue pour répondre de la façon la plus **homogène** possible au besoin d'éclairage naturel des différents services. Les ratios de surface vitrée ont été respectés, afin d'offrir un **confort** dans l'utilisation des espaces. Les pourcentages d'ouvertures des façades sont calculés selon les besoins réels des services, en fonction de l'orientation du bâtiment et pour répondre à des **critères bioclimatiques**. Certains dispositifs ont été imaginés pour permettre de garantir une **intimité** aux patients, notamment dans les zones de consultation.

Pour intégrer l'établissement dans son contexte urbain, la volumétrie du bâtiment a été sculptée par un **jeu de typologies de façade** différenciées pour atténuer la perception de la masse bâtie de l'hôpital et donner à voir un assemblage d'éléments de taille plus réduite, plus à l'échelle du contexte urbain.

Une première de ces typologies de façade est **minérale**, s'affirme au premier plan en avancée de la seconde, crée des **ombres**, du **relief** et s'exprime comme **figure de proue** du projet, comme **élément de singularité**. Cette typologie est composée d'éléments préfabriqués en **béton poli** d'une teinte grise claire. En tant que **signal urbain**, cette façade reçoit la lumière et la renvoie vers la ville et les espaces publics pour **souligner subtilement** la présence de l'hôpital.

Hall d'entrée et jardin central

Archipel



Hall d'entrée et jardin central

L'archipel du hall d'entrée est un concept de **circulation fluide** et d'**orientation intuitive** depuis la rue Chaptal vers les services de l'hôpital. Il est composé d'**allées** et d'**îlots**.

Les îlots sont définis par des **traitements au sol**, regroupant les éléments principaux du hall : accueil, enregistrement, guichets, cafétéria et assises.

Les flux de personnes sont **guidés naturellement** entre ces îlots vers les points de montée de l'hôpital.

Le **jardin central** autour duquel se déploie la circulation est le grand îlot central, avec un **jeu d'enchevêtrement de terrasses** et de **strates végétales**.

Ce jardin constitue la **scènerie majeure** de l'hôpital, visible depuis l'entrée de la rue Chaptal, ainsi que depuis chaque point du hall.



5^{ème} façade

Sur les toits



- 1. Equipements techniques
- 2. Terrasse restaurant
- 3. Terrasse direction
- 4. Terrasse soins support
- 5. Jardin central
- 6. Terrasse de biodiversité
- 7. Square J. P. Gratzer
- 8. Entrée principale
- 9. Entrée crèche
- 10. Terrasse de la maternité

5^{ème} façade

Sur les toits

La nature dans l'établissement

Des études scientifiques montrent aujourd'hui tout le bienfait que le végétal peut apporter aussi bien pour les humains (biophilie), que pour l'environnement.

Concevoir des projets en milieu urbain dense suppose d'installer le végétal également sur les bâtiments, dans les meilleures conditions de pérennité, en prenant soin de mettre en œuvre un substrat fertile et de choisir les végétaux adaptés.

Démarche selon les référentiels de certification (QEB)

Critères

- Biodiversité
- Développement urbain durable
- Ambiance qualitative pour usager et riverains
- Gestion des eaux pluviales
- Confort hygrothermique été comme hiver
- Confort acoustique
- Confort olfactif et visuel
- Qualité sanitaire de l'air et de l'eau

PLU Levallois UA

11.2.8.2 Toitures-terrasses inaccessibles

Les toitures-terrasses inaccessibles seont végétalisées à l'exception des parties occupées par des ouvrages techniques, verrières, capteurs d'énergie [...]

11.2.8.2.3. Toitures-terrasses accessibles

En dehors des parties occupées par les ouvrages techniques visés à l'article UA10.5 ou par les circulations nécessaires aux usagers et espaces voués aux loisirs; les terrasses accessibles devront être paysagés et recevoir une végétalisation intensive, semi-intensive ou extensive.

Les vues dégagées

Pour le projet de réaménagement de l'hôpital, l'enjeu est de transformer un bloc très minéral en un bâtiment qui accueillera de nombreux espaces végétalisés, comme autant de lieux à vivre pour les patients, les visiteurs et le personnel, offrant des points de vue inédits sur la ville. Donner à voir la ville d'en haut et profiter d'un horizon ouvert est un enjeu essentiel aujourd'hui.

Ces lieux d'usages extérieurs doivent pouvoir constituer des extensions des espaces de soins, des lieux de détente, ou des lieux d'usages récréatifs. La disposition des terrasses de tailles généreuses, permet de créer des lieux différenciés pour tous.

Les terrasses

Terrasse de la maternité

Accessible depuis le pôle maternité, cette terrasse offre un lieu de ressourcement et de pause au cœur de la nature aux jeunes parents.

Terrasse wellness (Soins de support)

Cette terrasse extérieure en extension direct des espaces de soin intérieur permet dans la continuité des soins de se ressourcer au contact de la nature. La terrasse est séparée de la partie technique par des claustras en bois qui ont également l'avantage d'apporter une ambiance chaleureuse à la terrasse.

Terrasse de la direction

La terrasse accessible depuis les bureaux de la direction propose des îlots plantés avec des assises intégrées.

Terrasse cafétéria personnel

En extension de la cafétéria ces 2 terrasses offrent des vues sur Paris. Cet espace extérieur de détente, qui leur est dédié, est aménagé avec du mobilier qui permet de s'installer au cœur de la végétation.

Terrasse Biodiversité (Variante personnel extension)

Sur cette grande terrasse l'impact de l'homme est minimisé pour laisser la nature s'installer. Ici l'utilisateur est invité à observer la nature et son évolution au fil des saisons. Les différentes sorties techniques sont intégrées à l'aménagement grâce à des habillages en bois qui suivent la géométrie des aménagements. De nombreuses installations favorisent la venue d'une faune locale (abris, fagots de bois...) La végétation est diversifiée et compose des refuges de biodiversité pour une faune variée.

Toiture végétalisée

Les toitures non accessibles sont végétalisées avec une végétalisation extensive. Ces terrasses demandent peu d'entretien et permettent de gérer une partie des eaux pluviales.

MERCI

HÔPITAL FRANCO-BRITANNIQUE

Extension et restructuration de l'hôpital franco-britannique

Fondation Cognacq Jay / TLR / Arte charpentier / 26. 10. 2022

PERSPECTIVES

Entrée principale

/ Rue Chaptal



Entrée principale

/ Rue Chaptal



Entrée principale

/ Rue Chaptal



Rue de l'Aspirant Dargent

/ Entrée de la crèche



FAÇADES

Facade Rue Chaptal

/ Entrée principale



Rue
de
l'Aspirant
Dargent

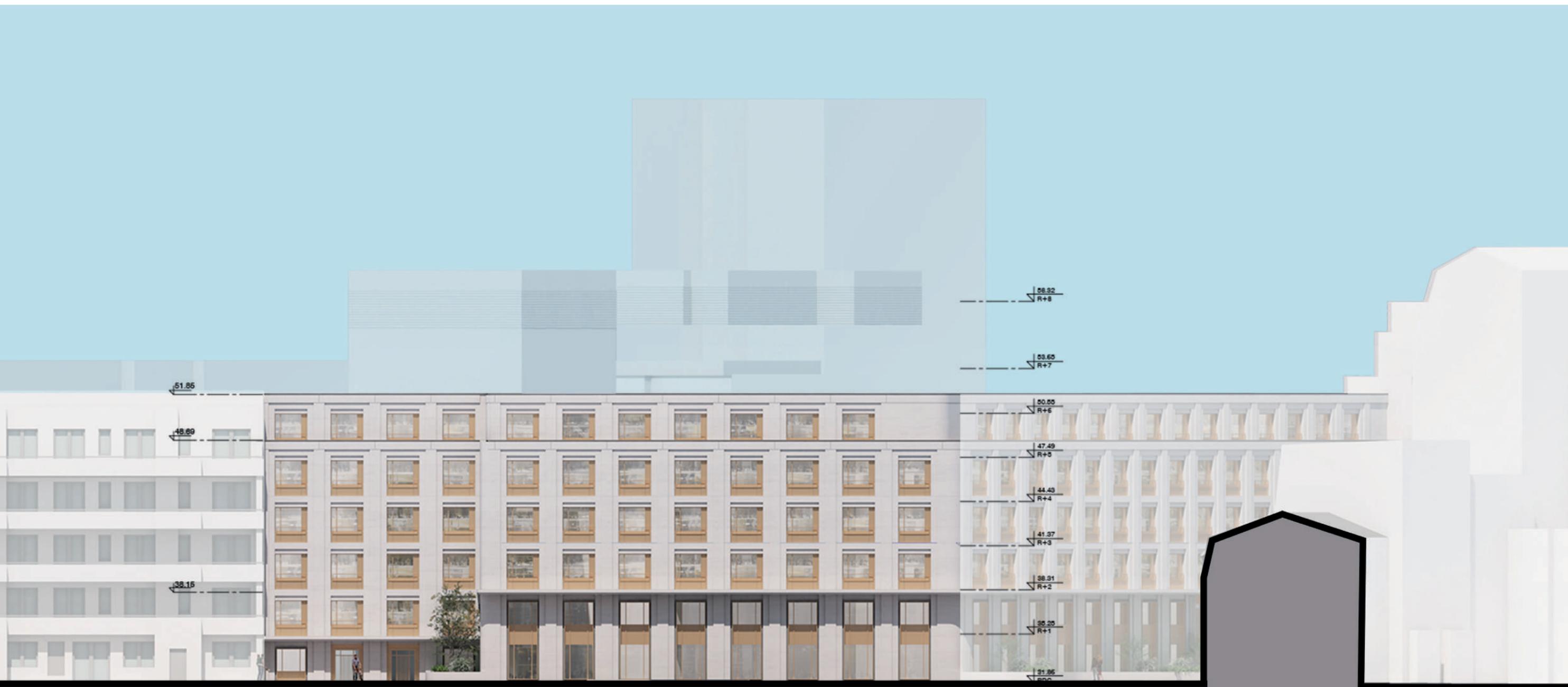
Entrée
Principale

Hesperides

0 1m 5m 10m

Facade Rue de l'Aspirant Dargent

/ Entrée de la crèche



9 Rue de l'Aspirant Dargent

Entrée Crèche

Rue Chaptal

0 1m 5m 10m

Facade Rue Kléber

/ Entrée urgences et patients couchés

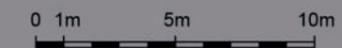


Hesperides

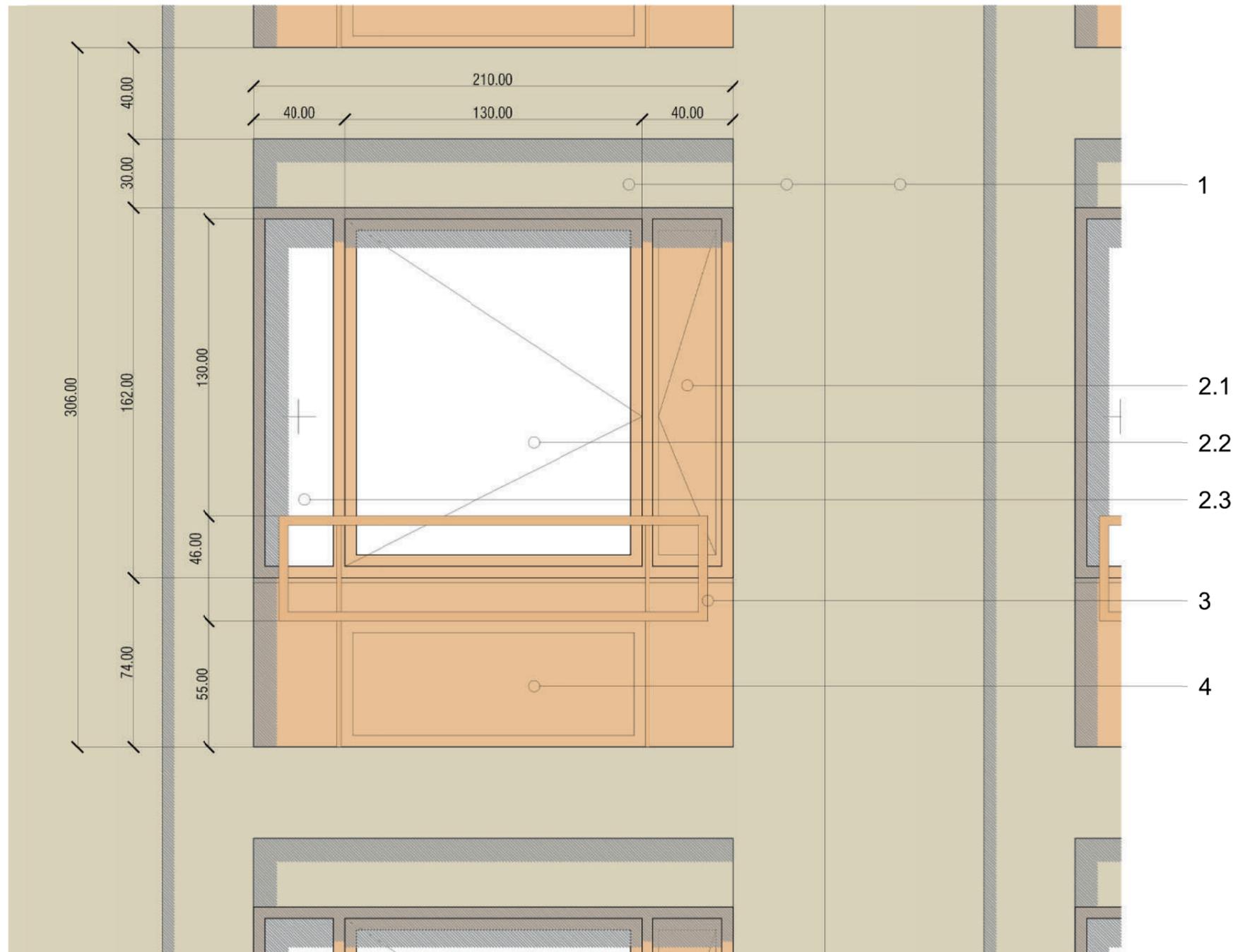
Entrée
Urgences

Entrée
Chimio/Radiothérapie

2 Rue
Kléber



Principe de façade

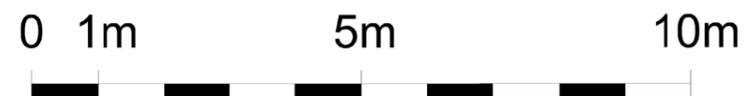
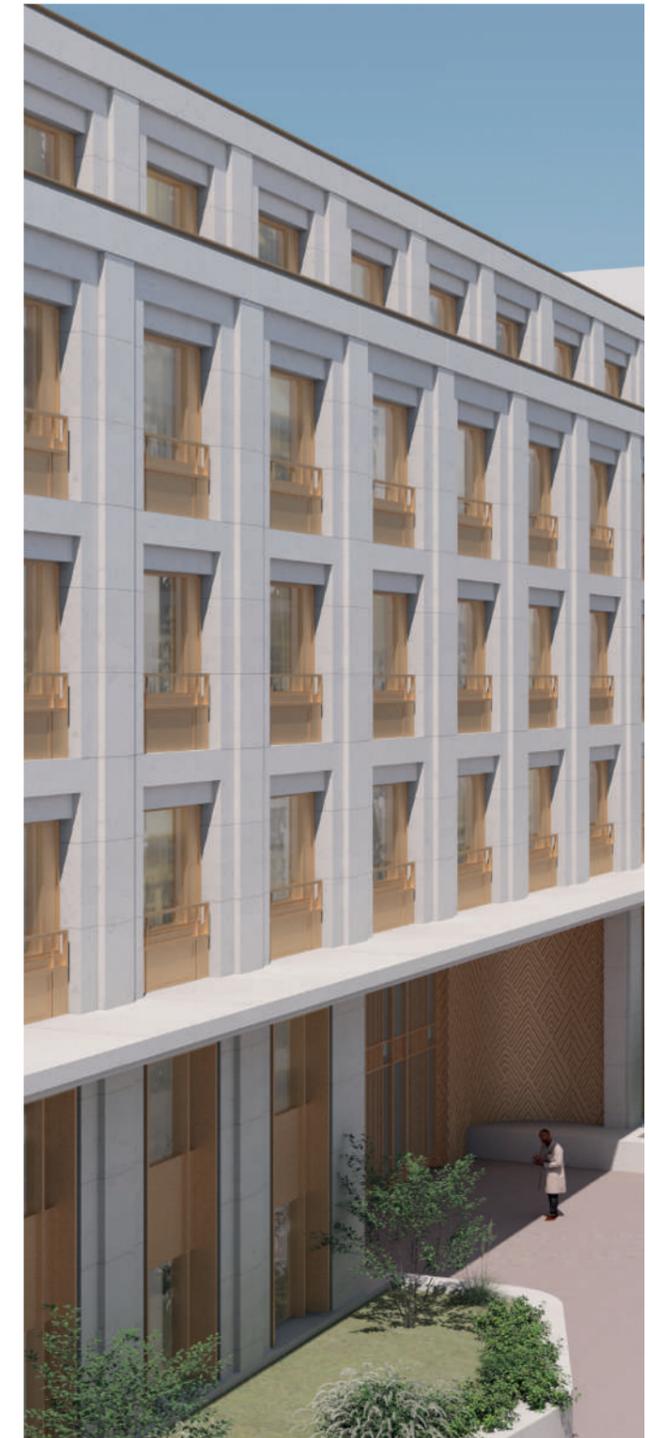
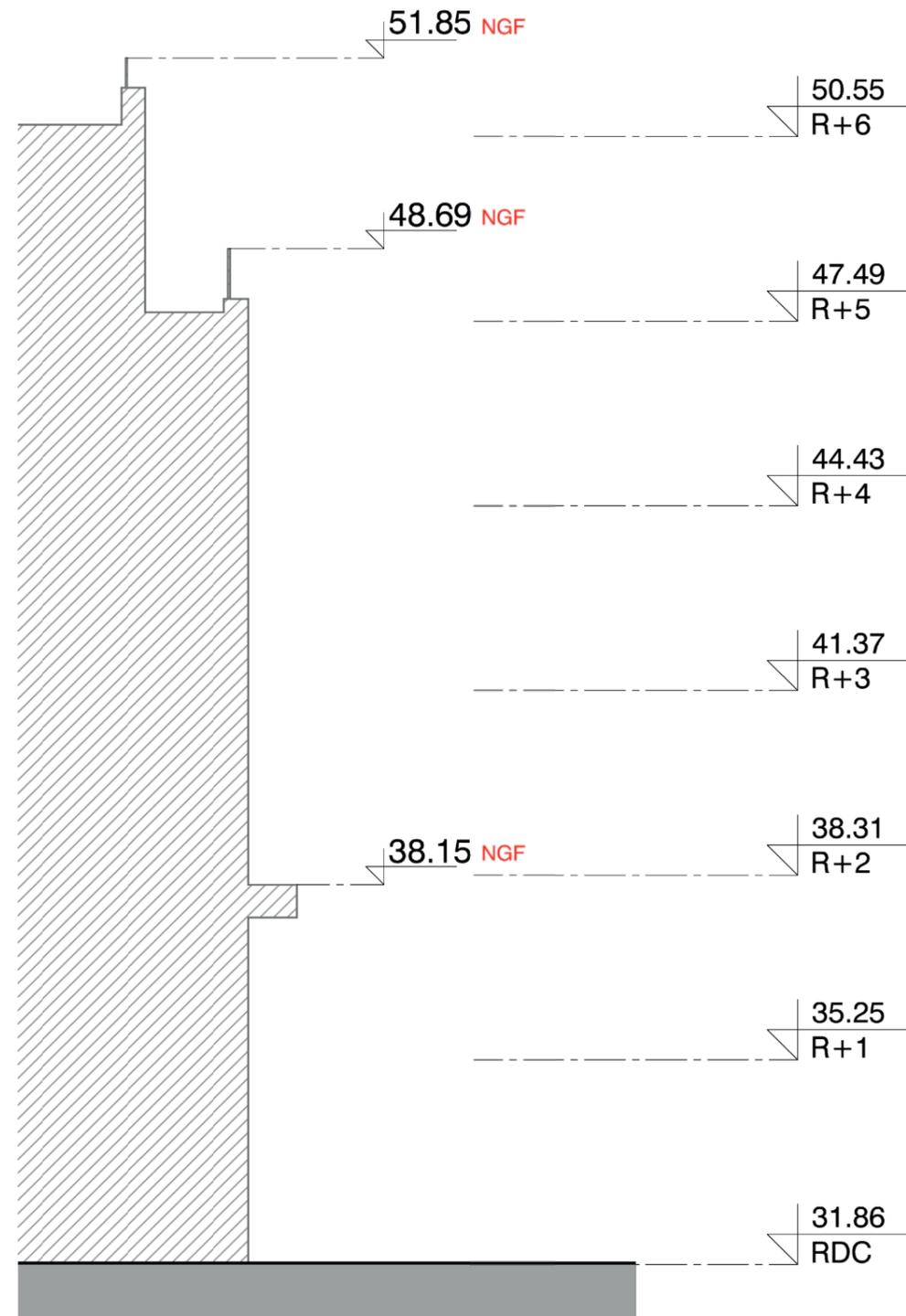
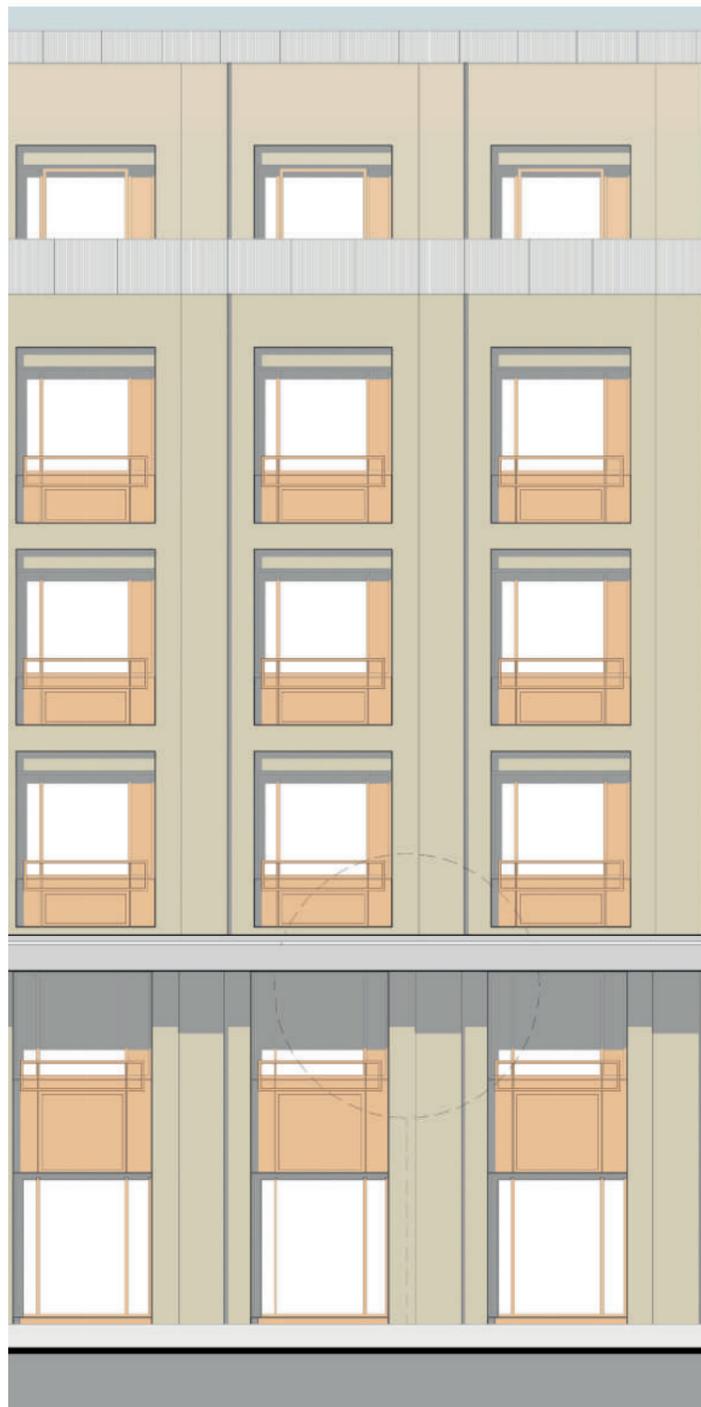


ELEVATION

LEGENDE DES MATERIAUX

1. Façade ventilée revêtue de pierre naturelle; épaisseur 30mm; Système de fixation Fischer ACT
2. Ensemble menuisé en aluminium (finition anodisée) :
 - 2.1. Châssis ouvrant de ventilation (type Wicline 75 EVO), remplissage opaque
 - 2.2. Châssis ouvrant pour la maintenance et l'accès pompier (principe de façade accessible), remplissage vitré
 - 2.3. Châssis fixe, remplissage vitré
3. Garde-corps
4. Allège

Principe de façade





Hôpital Franco - Britannique
**Restructuration et extension de l'Hôpital
 Franco-Britannique - LEVALLOIS PERRET**

MAITRISE D'OUVRAGE	
FONDATION COGNACQ JAY	
17 Rue Notre Dame des Champs 75006 PARIS	
ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE	
ISMS 68 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET	

MAITRISE D'ŒUVRE	
ARCHITECTE	
TLR ARCHITECTURE & ASSOCIES 13 rue Roger Mirassou 33800 BORDEAUX	
ARCHITECTE	
ARTE CHARPENTIER Maison Mozart 8 rue du Sentier 75002 PARIS	
ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION	
AEC Ingénierie 13 rue Roger Mirassou 33800 BORDEAUX	
ARCHITECTE INTERIEUR - COLORISTE	
Atelier Couleur 13 rue Roger Mirassou 33800 BORDEAUX	
BET STRUCTURE	
SCYNA 4 5 place des Bouleaux Centre Jeanne Hachette 94200 IVRY-SUR-SEINE	
BET FLUIDES / THERMIQUE / SSI	
WSP Immeuble Lumière 40 avenue des Terroirs de France 75012 PARIS	
BET ACOUSTIQUE	
ITAC 5 rue Menou 44000 NANTES	
BET VRD	
VIATEC ECO 1 Allée Emile Cohl 77200 TORCY	
OPC	
FB Ingé 2 chemin des longs réages 91150 PUISELET LE MARAIS	

CONTROLEUR TECHNIQUE	
RISK CONTROL 38 rue de Villiers 92300 LEVALLOIS-PERRET	
COORDONNATEUR SPS	
COORDINATEUR SSI	

Date : Septembre 2022		PLANNING PREVISIONNEL DES ETUDES ET DES TRAVAUX						N°Affaire
Ech :								21052
Projet	Phase	Emetteur	Lot	Type	Zone	Niveau	Num	Indice
HFB	ESQ	FB ingé	OPC	PE	TZ	TN	ESQ02	-

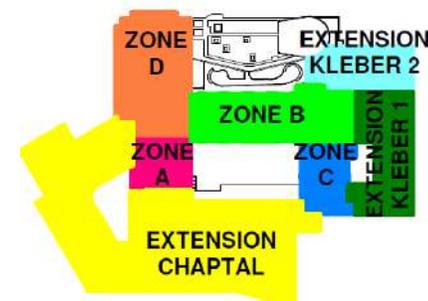
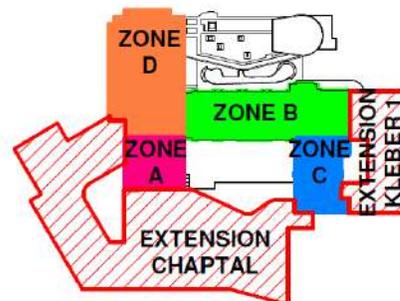
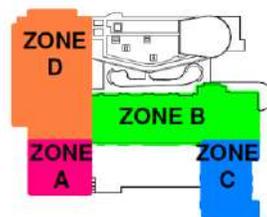
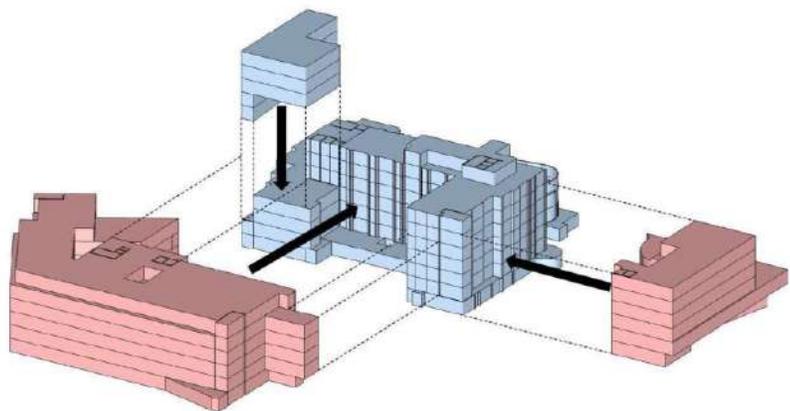
HFB

CALENDRIER PREVISIONNEL

DEMARRAGE ETUDES : 06/2022

DEPOT PC : 12/2022

CONSULTATIONS ENTREPRISES :
08/2023 À 01/2024



HFB

CALENDRIER PREVISIONNEL

PROPOSITION 1 ●

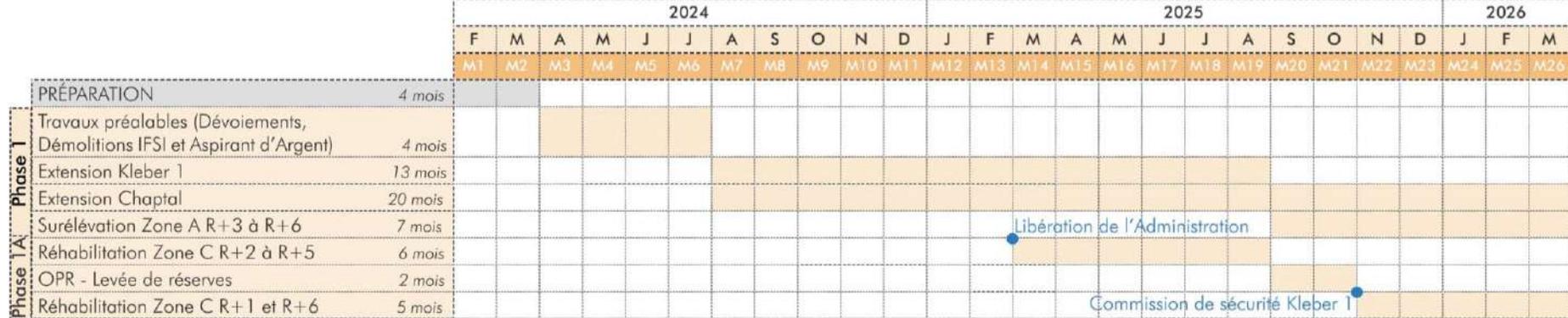
RECEPTION PHASE 1 : 03/2026

RECEPTION PHASE 2 : 06/2027

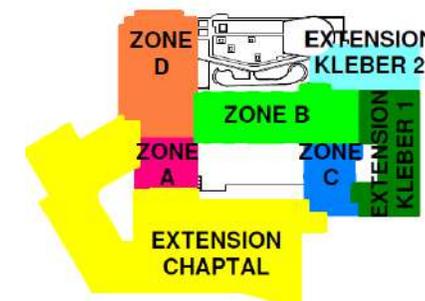
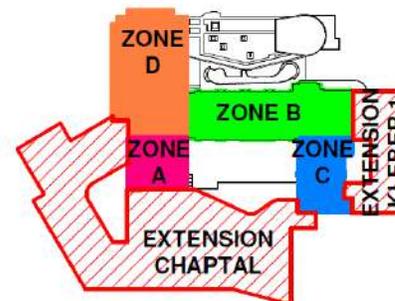
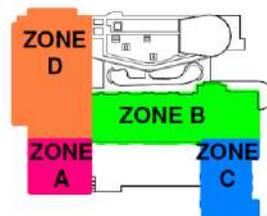
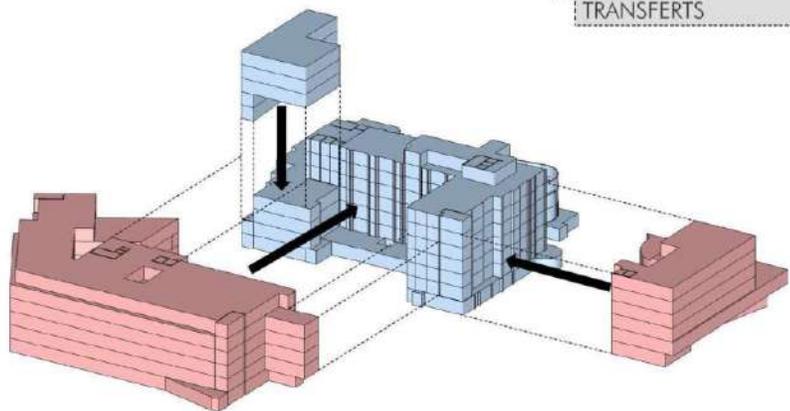
PROPOSITION 2 ●

RECEPTION PHASE 1 : 12/2025

RECEPTION PHASE 2 : 02/2027



Calendrier prévisionnel des travaux : Phase 2 (16 mois)



HFB

REALISATION DES TRAVAUX

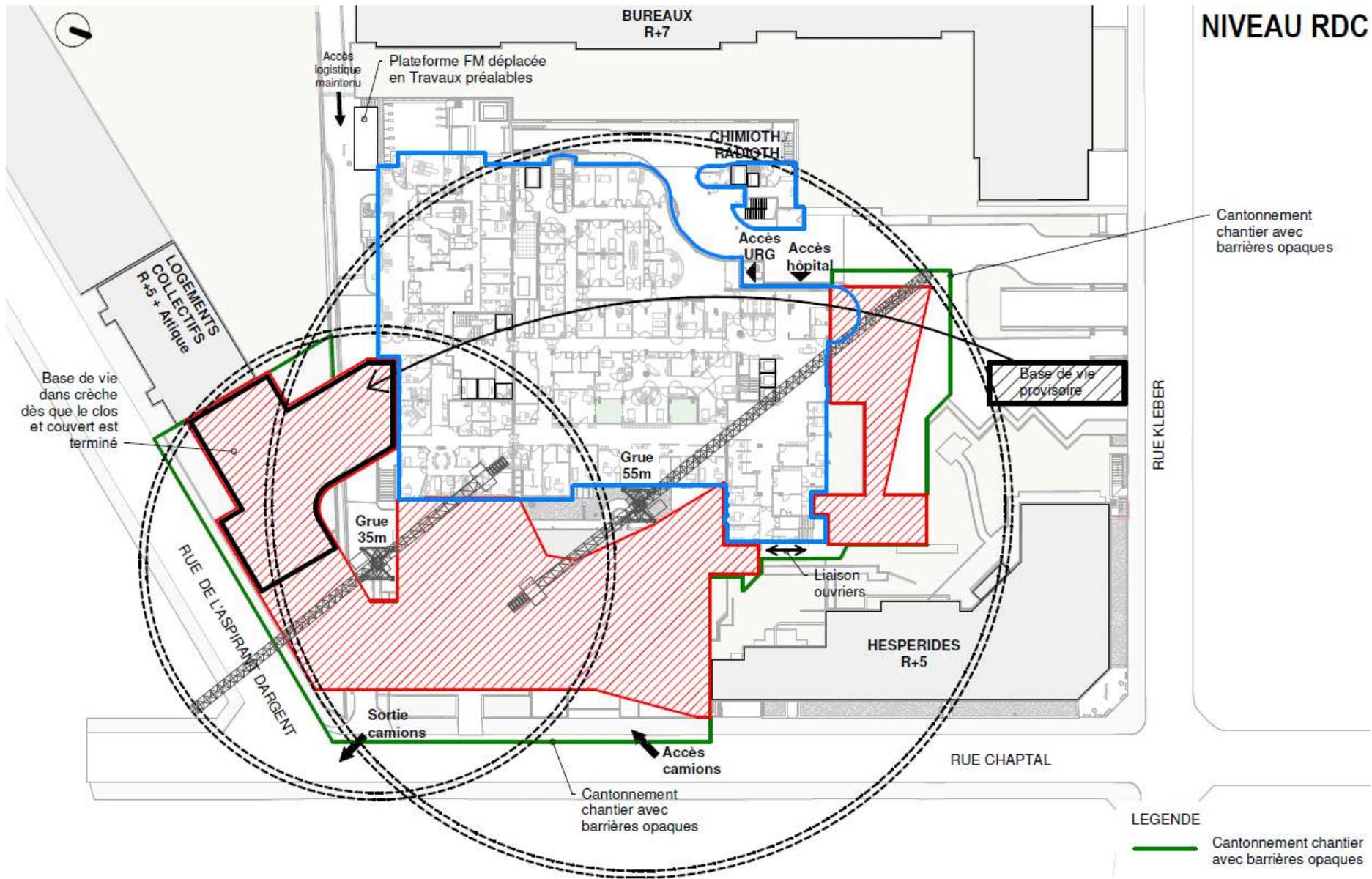
PHASE 1

Maintien d'activité

Construction hors site

Logistique déportée

Opportunité d'utiliser
l'espace crèche comme
base vie



HFB

REALISATION DES TRAVAUX

PHASE 2

Maintien d'activité

Des procédés adaptés aux interventions

Interventions uniquement internes au site

